Intégration - Infogérance - Applications

Le mot du Président #1

Chiffres clés 2004 #4

Carnet de l'actionnaire #6

Stratégie et offre #8

Métiers #10

Pôle Intégration #12

Pôle Infogérance #14

Pôle Applications #16

Un groupe intégré #18

Ressources humaines #19

Références #20

Profil

Comptant environ 1 350 collaborateurs au 31 décembre 2004, NEURONES se situe dans les 30 premières Sociétés de Services et d'Ingénierie Informatique sur le marché français et, en terme de capitalisation boursière, parmi les 10 premières SSII cotées sur la place de Paris.

Créé ex-nihilo, le groupe a connu une croissance forte et régulière depuis 1985. Ses réalisations sont dues à plus de 80 % à la croissance interne (en moyenne + 24 % par an sur les dix derniers exercices). NEURONES a ainsi constitué un socle à la solidité éprouvée pour poursuivre sa dynamique interne et accueillir par croissance externe des sociétés aux métiers identiques ou complémentaires.

Depuis son introduction en Bourse en mai 2000, le groupe a procédé à 7 acquisitions représentant à ce jour environ un cinquième de son activité.

97,1 M€
Chiffre d'affaires 2004

4,7 M€
RNpg 2004
(après survaleurs)

8,4 %
Marge d'exploitation 2004

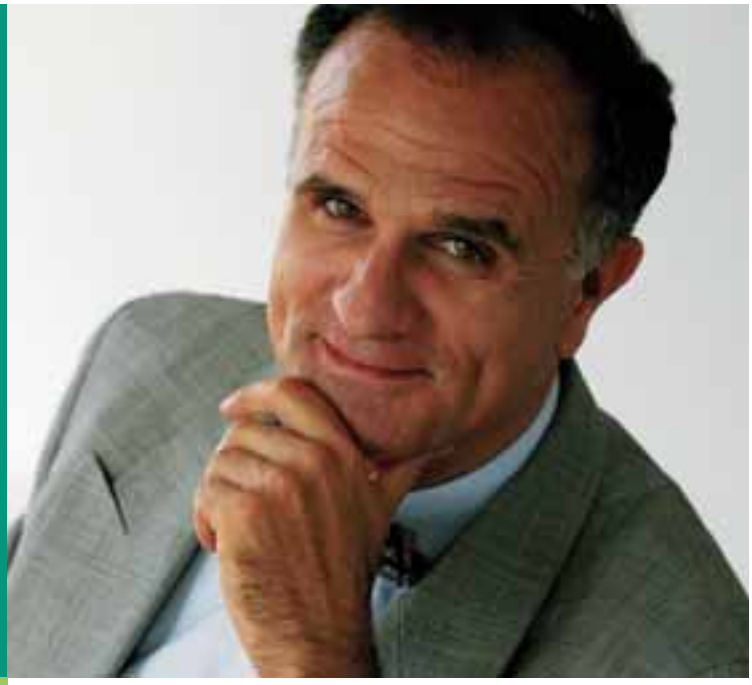

Le mot du Président

Chers actionnaires, chers futurs actionnaires,

Les commentaires sur la conjoncture des services informatiques se suivent et se ressemblent : l'année 2004 a été encore difficile à cause d'une pression sur les prix qui n'a pas faibli, malgré une certaine reprise de la demande en fin d'année. Oui, et alors ? C'est la vie du commerce !

Plutôt que de regarder derrière nous, revenons aux principes qui guident votre société :

- la seule compétition qui compte est la course vers le résultat d'exploitation et le résultat net. Pas la course à la taille pour elle-même. Il est facile dans nos métiers d'engranger du "mauvais chiffre d'affaires". Mais difficile de le transformer en bonnes marges dans un délai raisonnable ou de maintenir la profitabilité au-delà des périodes d'earn out;
- le véritable succès est celui qui est durable : que valent des résultats d'exploitation compensés la même année par des "charges exceptionnelles" ou des profits récurrents suivis, quelques années plus tard, de dépréciations d'actifs ou de charges de restructuration souvent considérables ?
- dans les métiers "d'hommes" (et pas assez "de femmes", les candidates étant en nombre très insuffisant !), le succès vient des qualités techniques et humaines des collaborateurs, de leur aptitude à travailler ensemble et avec plaisir pour servir ceux qui nous payent tous les mois : c'est-à-dire les clients.
  Un grand merci donc aux équipes qui ont permis en 2004, une fois encore, à votre société d'aller de l'avant !
- une société commerciale doit s'interroger à tout moment : les services fournis aux clients leur sont-ils indispensables ? la structure de coûts est-elle adaptée au prix auxquels les clients sont prêts à payer telle prestation ? sont-ils bien servis aujourd'hui ? quels sont les services dont ils auront besoin demain ?
  En reconnaissant la contribution de NEURONES à la structuration et à la disponibilité de leurs données, nos clients prodiguent le meilleur stimulant qui soit ! Leur reconnaissance génère l'énergie et l'enthousiasme de nos équipes et mérite nos vifs remerciements !

Pour les années à venir, les Services Informatiques recèlent de solides espoirs en France :

- depuis quelques années beaucoup d'argent a été investi dans la mise au point de nouvelles technologies. Leur intégration dans les systèmes informatiques se fait par vagues successives. Ces technologies vont donner accès à des informations de plus en plus pertinentes, en tout lieu, à tout moment, de manière aisée et sécurisée et à des coûts toujours plus bas. Les concepteurs de ces nouvelles solutions comptent sur les SSII pour les mettre en œuvre, les entreprises clientes ayant de moins en moins envie de former un personnel interne, de plus en plus rare à trouver et qui ne peut être omniscient ou omniprésent ;
- de nouvelles venues régénèrent le tissu des SSII, alors que vont disparaître les sociétés dont les fondateurs atteignent l'âge de la retraite. Les principaux acteurs français concernés seront

absorbés par des sociétés étrangères. Les SSII moyennes seront encore plus attractives pour les clients qui apprécient localement la souplesse d'exécution. De plus, les sociétés comme la vôtre ont des atouts indiscutables aux yeux de ceux qui apprécient la taille humaine, la convivialité, la constance du management, en bref pour les collaborateurs qui ont besoin de savoir pourquoi ils se lèvent le matin ;

- conseiller, concevoir, installer et faire évoluer les systèmes d'information est une source traditionnelle et importante d'activités des SSII. Mais la gestion, souvent partielle, parfois totale, de l'informatique des utilisateurs connaît, elle, un développement encore plus prometteur. C'est un axe majeur de croissance pour NEURONES.

Le tableau ne serait pas objectif si n'étaient pas mentionnés quelques freins :

- la modernisation du secteur est ralentie par l'abondance de liquidités sur les marchés financiers : les abandons massifs de créances et les reports d'échéance, pour des montants parfois considérables accordés par les services de l'Etat, entretiennent une concurrence malsaine, alors que nos métiers auraient l'occasion de se restructurer ;
- il est difficile de trouver en France des entrepreneurs qui pourraient démultiplier la croissance d'un groupe comme NEURONES, construit par des cadres associés directement dans le capital des sociétés qu'ils dirigent et qu'ils ont parfois créées ;
- s'il y a beaucoup de SSII qui seront conduites à un "adossement", par la faiblesse de leurs résultats ou de leur structure financière, en revanche on trouve beaucoup moins de confrères profitables, avec un vrai savoir-faire et des patrons ambitieux qui considèrent leur futur autrement que d'une manière binaire ("vendre" ou "rester indépendant") alors qu'une troisième voie est souvent préférable.

Dans ce contexte et au cours des années à venir, votre société a les objectifs de croissance interne et externe suivants :

- continuer de croître sans sacrifier ses marges,
- élargir le spectre de ses activités en allant rechercher celles qui sont à meilleure rentabilité,

"Des développements prometteurs pour les SSII à taille humaine."

- renforcer ses process et ses systèmes de gestion, approfondir ses offres, notamment grâce à la mise en œuvre de nouveaux outils basés sur des "briques" de logiciel libre et offrant un service encore plus complet et économique,
- saisir toute opportunité de création de valeur, en nous associant à des entrepreneurs, quelle que soit la phase de leur développement.

En matière de croissance externe, seront privilégiées les associations dans lesquelles la mécanique de création de valeur est facile à comprendre.

A côté des SSII qui sont, de notoriété publique, à reprendre, parfois pour cause d'indigestion, souvent pour cause d'absence de rentabilité, il y a des entrepreneurs de bon sens, souvent discrets, qui savent offrir aux clients une vraie valeur ajoutée vendue à son prix. Ceux-là font des profits durables. Les déceler, les convaincre, est un chemin plus long mais plus créateur de valeur si l'on se réfère aux quelques formidables grandes aventures qu'a connues le métier des Services Informatiques depuis 40 ans. Quand on rencontre ce type de confrères, il faut savoir payer le prix de l'union, suivant le bon principe : "le prix s'oublie, la qualité reste".

Le Comité de Direction

Les parties (candidats, futurs associés...) les plus fidèles sont celles qui mettent du temps à se décider. Une fois qu'elles ont pris leur temps, analysé de manière rationnelle les raisons de rejoindre notre groupe, leur engagement vaut probablement pour une longue période de collaboration.

Certains susurrent qu'il serait néanmoins possible, avec quelques "effets de manche", de créer rapidement de la valeur par des acquisitions, indépendamment de leur évaluation objective. Il suffirait d'attendre le moment opportun pour se faire racheter soi-même, sur la base du nouveau chiffre d'affaires atteint, plus que sur celle de ratios de profitabilité détériorés.

Tout dépend du terme que l'on se fixe, mais à quelques exceptions près, la plupart de ceux qui, dans les services informatiques, ont privilégié le "build up", se sont brûlé les ailes. Jusqu'à présent, dans nos métiers, il n'a pas été démontré que des sociétés avec de médiocres résultats d'exploitation pouvaient, dans un délai raisonnable, retrouver le chemin d'une bonne profitabilité, du simple fait d'un changement de propriétaire. Chez l'acquéreur, on a surtout vu a posteriori d'opportuns changements de périmètre ou de grosses restructurations qui brouillent l'analyse.

Telle est la logique de long terme, industrielle et non purement financière, qui soutient le développement de votre société et dicte le rythme de ses investissements. Nos dirigeants ne perdent pas de vue que le pragmatisme – mais aussi la "résistance à la pensée dominante" – sont les règles du succès durable dans les affaires. Les "impératifs stratégiques" dissimulent parfois des opérations qui satisfont d'autres ressorts que la rationalité économique.

Au final, le viatique de votre société pour les années à venir restera, comme depuis 20 ans, résumé par ce conseil d'Alfred de Musset qui nous guide : *"Pour réussir dans ce monde, retenez bien ces 3 maximes : voir c'est savoir, vouloir c'est pouvoir, oser c'est avoir".*

Merci de votre confiance.

Luc de CHAMMARD
Président-directeur général

Chiffres clés 2004

+14%

Augmentation des effectifs employés par NEURONES entre le début et la fin de l'année 2004

Chiffre d'affaires consolidé
(en M€)

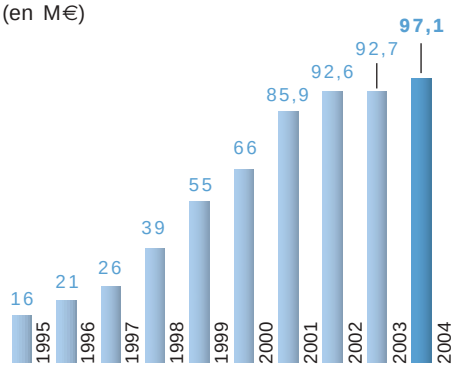

Evolution des effectifs

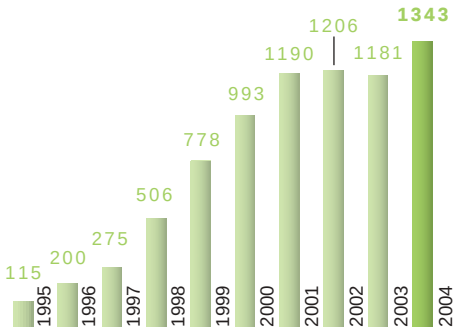

Résultat net part du groupe après survaleurs
(en M€)

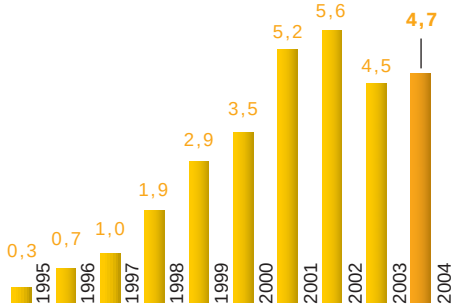

Taux de marge d'exploitation

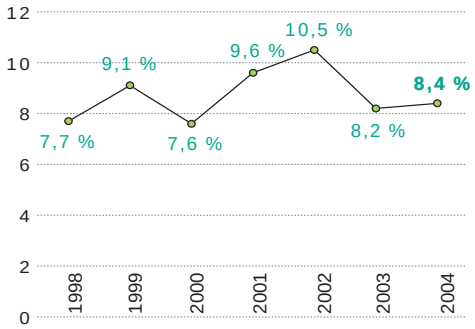

Bilan consolidé au 31/12/2004
(en M€)

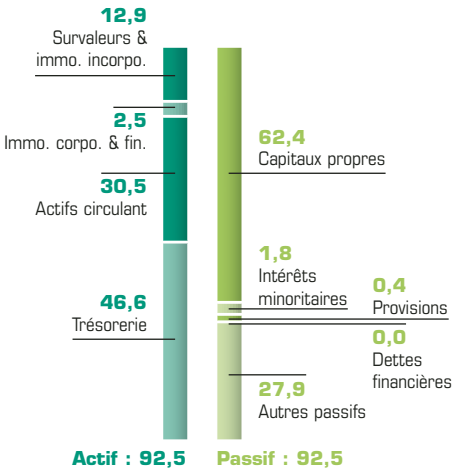

Capitaux propres consolidés part du groupe
(en M€)

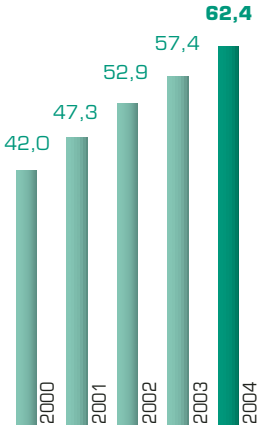

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	2004	2003	2002	2001	2000
CA	97,1	92,7	92,6	85,9	66,0
Résultat d'exploitation (après participation)	8,1	7,6	9,7	8,2	5,0
% CA	**8,4 %**	**8,2 %**	**10,5 %**	**9,6 %**	**7,6 %**
Résultat financier	0,8	0,8	1,0	1,1	0,8
Résultat exceptionnel	0,0	0,0	0,0	(0,1)	0,0
IS	(3,1)	(2,9)	(3,7)	(3,3)	(2,1)
Résultat avant survaleurs	**5,8**	**5,5**	**7,0**	**5,9**	**3,9**
Amortissement des survaleurs	(0,8)	(0,7)	(1,0)	(0,6)	(0,2)
Minoritaires	(0,3)	(0,3)	(0,4)	(0,1)	(0,2)
RNPG	**4,7**	**4,5**	**5,6**	**5,2**	**3,5**
% CA	**4,9 %**	**4,9 %**	**6,1 %**	**6,1 %**	**5,3 %**

IFRS

Chiffres clés 2004

(en millions d'euros)	IFRS	Norme 99-02
Chiffre d'affaires	97,1	97,1
Résultat opérationnel / d'exploitation	8,1	8,2
Résultat net part du groupe	5,5	4,7
Capitaux propres part du groupe 31/12/04	63,2	62,4

Carnet de l'actionnaire

Dividende
au titre de 2004 :

20%

du résultat

(Dividende proposé à l'Assemblée Générale du 24/06/05 : 0,05 € par action)

Actionnariat (répartition du capital)

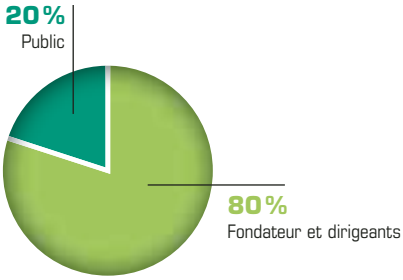

BNPA part du groupe avant survaleurs (en €)

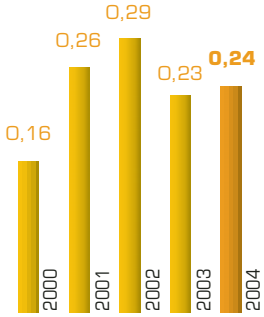

Capacité d'autofinancement (en M€)

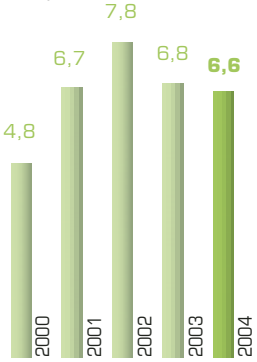

Retour sur capitaux employés (ROCE) (en %)

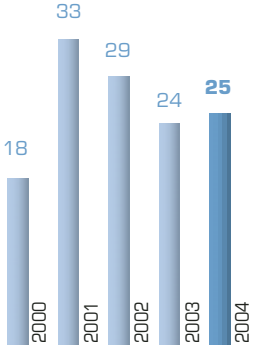

Fiche signalétique de l'action NEURONES

- Volume moyen échangé en 2004 : 12 200 titres par jour.
- Cours au 6 juin 2005 : 5,14 €
- Capitalisation boursière (au 6 juin 2005) : 118 M€
- 22 877 045 actions (au 6 juin 2005)
- Euronext - NextEconomy - Compartiment C
- Membre des indices : SBF250, CAC Small 90
- Code ISIN : FR0004050250 (NRO)
- Bloomberg : NEUR FP, Reuters : NEUR.LN

Evolution du cours de l'action NEURONES depuis 1 an : + 19,5 %

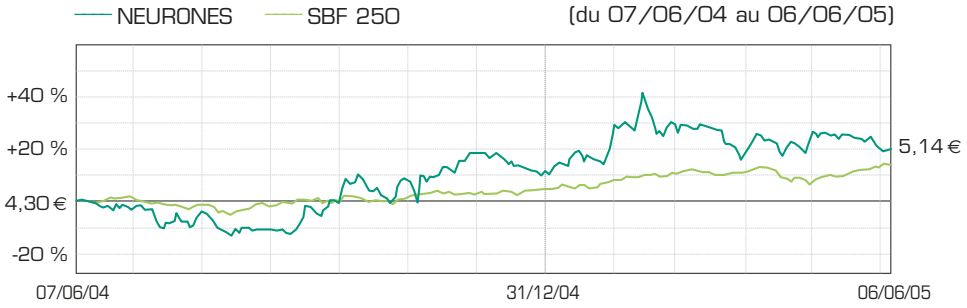

Calendrier

- Assemblée Générale :
  vendredi 24 juin 2005
- C.A. 2e trimestre 2005 :
  jeudi 28 juillet 2005
- Résultat 1er semestre 2005 :
  jeudi 29 septembre 2005
- C.A. 3e trimestre 2005 :
  jeudi 27 octobre 2005

Contacts

Relations Investisseurs

Luc de CHAMMARD
Président-directeur général

Bertrand DUCURTIL
Directeur général

Olivier JOLLY
Directeur administratif et financier

Coordonnées

Immeuble "Le Clemenceau 1"
205, avenue Georges Clemenceau
92024 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 37 41 37
Fax : 01 47 24 40 46
e-mail : investisseurs@neurones.net
www.neurones.net

Stratégie et offre

47 %

Part dans l'activité globale des contrats de service avec engagements de résultat

Une stratégie constante dans la durée

Les axes stratégiques de NEURONES

- augmenter régulièrement la part des offres structurées dans son activité, par une industrialisation régulière des services,
- investir au bon moment les nouveaux métiers naissants,
- conserver son caractère diversifié par un juste équilibre entre les différentes activités (design / build / run).

Le modèle de développement du groupe s'appuie sur des dirigeants d'entités associés au capital à différents niveaux. Une attention particulière est portée à la convergence de leurs intérêts avec ceux des actionnaires de NEURONES.

Une démarche qualité

Deux processus sous assurance qualité depuis 1996 :

- le recrutement,
- les projets au forfait : revues d'offres, revues de contrats.

NEURONES est certifiée ISO 9001 (version 2000) pour ses activités d'assistance technique, de help-desk et d'infogérance d'infrastructures.

Répartition du chiffre d'affaires 2004
Services par mode d'intervention

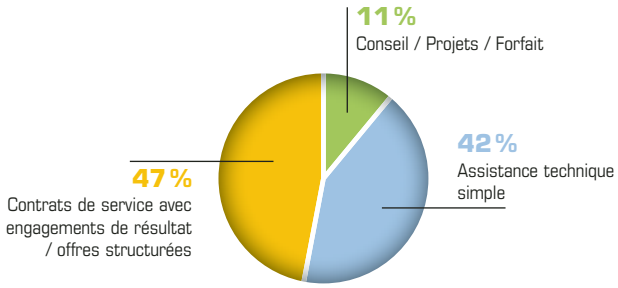

Une majorité de contrats avec maîtrise d'œuvre NEURONES.

Répartition du chiffre d'affaires 2004 par pôle d'activité

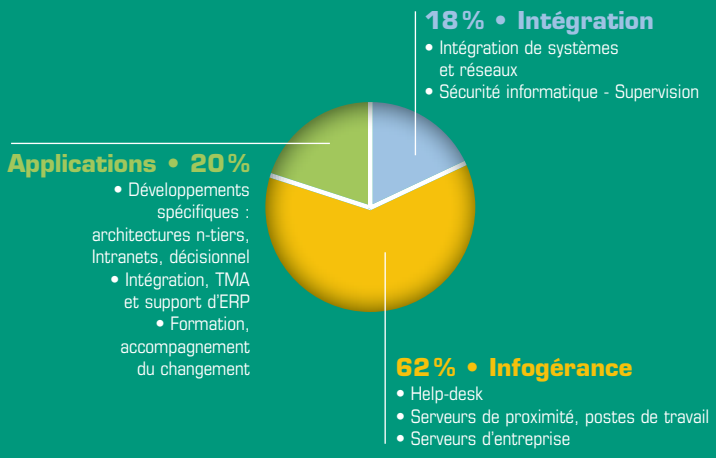

Des métiers complémentaires et une offre cohérente

Les métiers de NEURONES regroupent les activités projets ("design/build") et les activités récurrentes ("run"). Constitué d'entités dédiées par métier, le groupe est présent à la fois dans les infrastructures et les couches applicatives.

Infrastructures

Les activités de projets autour des infrastructures (Intégration de systèmes et réseaux, Sécurité) sont nécessaires pour l'Infogérance. En effet, les équipes projet portent la doctrine technique du groupe. Elles sont sollicitées sur les contrats d'Infogérance lors de la phase initiale de prise en charge des sites. Pendant toute la durée du contrat, elles apportent également une base arrière technique solide en support des équipes sur site. Enfin, elles conçoivent et font évoluer nos centres de supervision et d'hébergement (hardware et outils).

La position de leader en help-desk est un atout important pour notre offre d'Infogérance.

Le groupe veille à conserver un bon équilibre entre les activités d'assistance technique simple et les contrats récurrents avec maîtrise d'œuvre NEURONES et engagements de résultat. Un volant significatif d'assistance technique permet d'affecter dans des délais courts des équipes pour les contrats importants.

Applications

NEURONES cherche à être présent aussi bien en développement sur mesure (sur les plates-formes de l'"état de l'art", y compris en logiciel libre), qu'en intégration de progiciels. L'accent est mis sur les phases amont d'analyse fonctionnelle et sur la méthodologie de développements des projets (documentation standard, génie logiciel, normes...), domaines pour lesquels les efforts de formation et de contrôle sont mutualisés.

Métiers

EQUIPE TRANSVERSALE NEURONES

- Maîtrise d'œuvre des projets Infogérance
- Gestion de la relation globale des grands comptes

INFRASTRUCTURES

Intégration

CA 2004 : **17,3 M€** Effectif : **186**

INTEGRATION de SYSTEMES et RESEAUX

- Architecture et intégration Lan & Wan
- Conception de serveurs et de postes type
- Méthodologie de migration et déploiement
- Annuaires, messageries
- Consolidation de serveurs, stockage SAN et NAS
- Solutions clients légers (TSE, Citrix)
- Accès distants et mobilité
- Supervision de systèmes et réseaux
- Ingénierie initiale sur contrats d'Infogérance

SECURITE INFORMATIQUE SUPERVISION

- Qualification : audits et tests d'intrusion
- Définition de politiques et plans sécurité
- Intégration : protection virale, contrôle de contenu, protection de données, gestion d'accès, identification, authentification et confidentialité
- Supervision sécurité en ASP (RTMS)
- Veille technologique (abonnement au portail Citadelle)
- Ingénierie initiale sécurité sur contrats d'Infogérance
- Développement et intégration de logiciels libres

Infogérance

CA 2004 : **60,5 M€** Effectif : **961**

HELP-DESK

- Conseil et Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
- Mise en œuvre best practices ITIL
- Projets de mise en place de help-desks et centres de contacts. Optimisation de help-desks
- Intégration de progiciels d'Infrastructure Management et de gestion de parc (Remedy, Peregrine, Staff&Line...)
- Support du Poste de Travail : help-desk sur site ou délocalisé sur centres de support (24h / 24, 7j / 7)
- Evaluation et valorisation des ressources humaines

SERVEURS de PROXIMITE et POSTES de TRAVAIL

- Etude d'opportunité, conseil TCO
- Infogérance de sites : contrats pluriannuels avec engagement de résultats sur des niveaux de service (SLA) et Plan d'Assurance Qualité (PAQ)
- Gestion de projets de déploiement / migrations
- Assistance technique
- Supervision de systèmes et réseaux
- Inventaire / packaging / télédistribution (Landesk, Altiris, Sysload, HPOV, BMC)

SERVEURS d'ENTREPRISE - PRODUCTION UNIX, SGBD, MVS, NT, RESEAUX

- Conseil, audit et expertise en production
- Administration de systèmes
- Administration de bases de données
- Infogérance de production (ingénieurs, analystes, pilotes, H24...)
- Ordonnanceurs ($Universe et ControlM)
- Sauvegardes (Netbackup, Networker)
- Supervision de systèmes et réseaux (Patrol, Tivoli)

• Pilotage des projets multi-entités

APPLICATIONS

CA 2004 : **19,3 M€** Effectif : **196**

CONSEIL, DEVELOPPEMENT et MAINTENANCE d'APPLICATIONS

- AMO, conseil en architectures applicatives
- Serveurs d'applications (Websphere, .Net)
- Intranets, extranets, portails
- Décisionnel
- Objets distribués, Web services, approche EAI, gestion de contenu

CONSEIL, INTEGRATION, SUPPORT et TMA d'ERP

- Expertise fonctionnelle et technique SAP
- Intégration clés en main SAP
- Expertise secteur "retail"
- Support, formation
- Documentation
- TMA (Tierce Maintenance Applicative)
- Montées de versions
- Optimisation
- Archivage

FORMATION INFORMATIQUE et ACCOMPAGNEMENT du CHANGEMENT

- Conseil en plans de formation
- Externalisation de la gestion de plans de formation
- Formations liées à des projets informatiques ou de gestion du changement
- Conception d'outils pédagogiques (manuels...)
- Formation dans nos centres : informaticiens et utilisateurs. Tests de certification
- Téléformation et e-learning
- Cursus de 3 à 6 mois (masters)

Pôle Intégration

Métier de projets, la plupart du temps réalisés dans le cadre d'un forfait, l'Intégration de systèmes et réseaux est l'activité historique de NEURONES.

Dans ce pôle figurent également les missions de sécurité informatique : audit et conseil, tests d'intrusion, mise en œuvre de solutions, suivi et veille technologique (portail "Citadelle").

Les équipes spécialisées en sécurité ont développé notre environnement de supervision et d'administration de serveurs à distance, ces activités faisant appel aux mêmes compétences techniques.

Faits marquants 2004

- Croissance des prestations compensée par l'érosion des ventes de licences et équipements.
- Croissance forte en sécurité et supervision des systèmes et réseaux à distance.
- Regroupement des moyens de télé-services serveurs et réseaux dans un centre unique (Network Operations Center).

Réalisations 2004 (extraits)

- **Pour une mutuelle française,** migration de l'infrastructure du domaine Windows NT4 vers Windows 2000 Server/Active Directory, migration de l'infrastructure Citrix existante (20 serveurs) vers Windows 2000 - Citrix Metaframe XP, migration de l'environnement des progiciels vers une solution basée sur Windows 2000 Server et modélisation de l'annuaire Active Directory. 1200 utilisateurs.

- **Pour un équipementier automobile,** projet d'évolution de serveurs. Migration des serveurs vers Netware 6.5 et des postes vers ZENworks for Desktops 4.0.1, mise en place d'un cluster NetWare puis intégration dans un SAN IBM et migration de la base Oracle vers un serveur Windows 2003. 500 postes de travail répartis sur 20 bâtiments, 1500 utilisateurs.

- **Pour une chaîne de télévision française,** migration de deux serveurs Domino en cluster de la version 5 vers la version 6.5.x. Mise en place d'une solution de synchronisation PDA centralisée avec le client Notes pour 15 VIP.

- **Pour une organisation mondiale de coopération entre les entreprises ferroviaires,** mise en place d'une solution d'infrastructure de mobilité pour les 10 utilisateurs VIP. Intégration de deux serveurs Exchange 2003 et un serveur ISA 2000 et maquettage des profils utilisateurs sur les 10 pockets PC en partenariat avec un acteur majeur de la téléphonie mobile.

- **Pour une société financière régionale favorisant l'emploi,** déploiement d'une architecture client léger Citrix pour 7 sites distants. Un serveur applicatif Citrix Metaframe XPS, un serveur web en DMZ pour la partie Citrix web access, un firewall / antivirus Linux afin de protéger les données.

4,6%
Marge d'exploitation 2004

17,3 M€
Chiffre d'affaires 2004

- **Pour un groupe international de presse,** étude et migration Novell NetWare 6.0 vers NetWare 6.5 sur un SAN HP. Mise en place de 2 clusters NetWare (2 et 4 noeuds). Migration ZENworks 3.2 vers ZENworks 4.0.1. 100 jours, 1 300 postes de travail, 8 sites (Siège social + 7 sites distants).

- **Pour une société d'assurance,** projet de migration de Windows NT4 vers XP. 552 postes migrés et 100 postes neufs. Formation de 300 utilisateurs.

- **Pour la mairie d'une ville préfecture,** étude de sécurité préalable et mise en place d'un reverse proxy SSO, lancement d'une consultation pour la mise en place d'une PKI.

- **Pour un leader mondial des matériaux de construction,** prise en charge de l'Infogérance des firewalls Cisco Pix en haute disponibilité.

- **Pour un conseil général,** conseil et accompagnement sur la sécurité du système d'information. Rédaction de procédures, politique de sécurité, analyse de risque, formation, mise à niveau, installation de PKI, supervision, mise en place de VPN, veille technologique.

- **Pour un opérateur telecom français leader,** mise en place de l'interconnexion de 100 agences en VPN sur Internet.

- **Mise en œuvre et infogérance de la sécurité pour un leader européen de la distribution de médicaments :** antivirus, firewalls, PKI, reverse proxy, services d'accès à distance, supervision, VPN, très haute disponibilité (24h/24, 7j/7).

PERSPECTIVES >>

> **Fort développement attendu des télé-services serveurs et réseaux** y compris hébergement, différenciant fort pour l'offre d'infogérance du groupe.

> **Industrialisation progressive** des prises en charge des contrats d'infogérance et en général des activités de base arrière.

Pôle Infogérance

62%

Part de ce pôle dans l'activité globale

Ce pôle d'activités recouvre l'ensemble des missions liées à l'administration et à l'exploitation d'environnements distribués (serveurs Unix et Windows, postes de travail et éléments actifs liés) : help-desk, gestion des serveurs de proximité et des postes de travail, gestion des serveurs d'entreprise (production informatique).

Une expérience prouvée

Ayant développé depuis 1995 son offre d'Infogérance d'environnements distribués, NEURONES gère déjà plusieurs dizaines de sites de 200 à plusieurs milliers de postes de travail.

Faits marquants 2004

- Augmentation de la taille moyenne des contrats d'Infogérance.
- Nouvelle année de croissance du help-desk en position de leader (+13 %).
- Importance accrue des renouvellements dans l'activité.

Réalisations 2004 (extraits)

- **Pour un groupement d'intérêt public spécialisé dans la formation,** reconduction de contrat de service global de la maîtrise d'œuvre et de l'exploitation courante. 1 100 utilisateurs, 1 400 postes de travail et 50 serveurs répartis sur 200 sites.
- **Pour un acteur mondial du luxe et des cosmétiques,** contrat d'Infogérance du support de 6 000 utilisateurs (sédentaires et nomades) : mise en place et exploitation du service de support et d'assistance (help-desk bureautique, ERP et décisionnel) dédiée sur site NEURONES et site Client (dont support de proximité VIP). 30 collaborateurs spécialisés.
- **Pour une maison d'édition,** Infogérance globale : help-desk et support de proximité, exploitation des serveurs bureautiques et exploitation des réseaux locaux. 150 Mac (sous Mac OS 9), 150 portables, 400 postes fixes et 20 serveurs sous Windows 2000/Active Directory, 15 sites (dont 2 en province et un en Belgique).
- **Pour un acteur mondial au service de la propreté,** externalisation du support de ses applications. Mise en place d'une équipe dédiée, 9 techniciens help-desk et un responsable d'exploitation. 75 % des demandes des utili-

Infogérance

55 clients infogérés
450 collaborateurs engagés sur les contrats
3 000 serveurs
50 000 postes de travail
150 000 appels par mois au help-desk
dont 80 000 sur nos centres de support de Nanterre et d'Ivry-sur-Seine
40 consultants certifiés ITIL
1 serveur documentaire NEURONES (SDN) standard généralisé à tous les contrats
15 nouveaux contrats signés en 2004

Supervision, télépilotage (24h/24, 7j/7), Network Operations Center (NOC), Security Operations Center (SOC)

24 personnes : pupitrage 24h/24, 7j/7, outils RTMS (sur mesure) et HPOV
1 000 serveurs supervisés
600 serveurs administrés à distance
12 tera octets utiles

Hébergement

15 baies
120 serveurs hébergés
2 tera octets utiles
1 robot de sauvegarde
3 routeurs Cisco 7204 VXR redondés
Provider Internet indépendant (45 méga par opérateur)

10%
Marge d'exploitation 2004

60,4 M€
Chiffre d'affaires 2004

sateurs sont résolues dès le premier appel dans le périmètre du help-desk. 4 500 utilisateurs.

- **Pour un fabricant mondial de produits de beauté et de soins,** help-desk sur site client et support aux postes de travail, gestion de parcs et des demandes de changement. 1 750 utilisateurs.

- **Pour un établissement public administratif,** passage d'un Contrat d'Assistance Réseau à une Infogérance globale avec rachat de parc. 2 sites à Paris, 90 postes sous Windows 2000, serveurs sous Windows NT et Windows 2000/XP. Contrat de 4 ans avec engagements de résultats.

- **Pour un constructeur automobile de renommée internationale,** help-desk métier pour un réseau de 74 établissements, 4 000 utilisateurs. Prestation assurée de 7h30 à 19h du lundi au vendredi.

- **Suite à un appel d'offres, reconduction de contrat avec un organisme public de recherche,** client historique de NEURONES, avec extension de périmètre. Infogérance globale des postes de travail, des serveurs et du réseau. 6 collaborateurs dédiés sur site, 1000 postes de travail, 25 serveurs sous Windows. Contrat renouvelé en 2004 pour 5 ans.

- **Pour une grande banque française,** contrat d'Infogérance avec engagements de résultats. Support de proximité aux utilisateurs en environnement Microsoft. Traitement des incidents et traitement des changements. Equipe de 8 techniciens support. 1 700 utilisateurs.

PERSPECTIVES >>

> **MONTÉE EN CHARGE PROGRESSIVE** des activités d'administration / exploitation de serveurs à distance.

> **AMÉLIORATION CONTINUE :** bases documentaires, outil de production des tableaux de bord.

> **AMÉLIRATION DES SYNERGIES** avec l'intégration dans le cadre des plans de progrès.

Pôle Applications

20%

Part de ce pôle dans l'activité globale

Ce pôle d'activités recouvre le développement applicatif sur mesure (Java, .Net, décisionnel, mobilité), l'intégration du progiciel SAP, enfin les activités de formation et d'accompagnement du changement.

Les interventions couvrent la conception, la réalisation, le support et la TMA (Tierce Maintenance Applicative).

Faits marquants 2004

- Développement applicatif sur mesure : métier où la pression prix a été la plus forte en 2004.
- 3 projets offshore réalisés dans les temps.
- Activités SAP très satisfaisantes en croissance et rentabilité.
- Formation redevenue positive après deux années de réorganisation (mutualisation des cours interentreprises avec un confrère, abaissement du point mort...).

Réalisations 2004 (extraits)

- **Pour un transporteur public,** maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'Intranet Action Sociale, de l'Intranet Médical, réalisation de l'annuaire des professionnels de santé. Sécurisation des données médicales confidentielles. 70 000 utilisateurs potentiels. (150 jours homme).

- **Pour un répartiteur pharmaceutique,** fusion de deux environnements SAP avec conservation de l'historique, puis montée de version SAP. Changement de système transparent pour les utilisateurs, puis intégration des dernières fonctionnalités de la version SAP 4.7 (FI & MM).

- **Pour un acteur majeur du secteur pétrolier français,** réalisation du site Internet corporate et de l'infrastructure pour la gestion des publications de celui-ci. Développement Open Source (Jakarta) sur serveurs Apache Tomcat et Sun Solaris, avec framework Cofax et Sgbd Oracle 8i. 9 000 visiteurs uniques par jour.

- **Pour une société de fabrication de systèmes de pulvérisation,** prise en charge de la TMA corrective et évolutive de son application SAP avec engagement de résultat, pour les processus financiers, achats, ventes, stocks et gestion de production. Environnement SAP R/3 (modules FI CO MM SD PP WM HUM).

- **Pour un acteur mondial du luxe et des cosmétiques,** conception et développement d'un Intranet permettant la gestion des "Fiches de lancement" des projets, gestion multilingue immédiate, gestion de la logistique des marques, gestion des coordinateurs "Affaire" et suivi des étapes des projets. 130 jours de réalisation.

- **Pour un leader mondial des services de communication,** projet décisionnel CRM

6,6 %

Marge d'exploitation 2004

19,3 M€

Chiffre d'affaires 2004

analytics. Mise en place de Datamarts orientés Marketing dans plusieurs pays (FR, NL, DE, UK...), mise en place d'une base consolidée européenne, amélioration de la qualité des données, mise en place d'une interface de données universelle vers Siebel 2000 (OLTP) et Siebel Analytics (OLAP) et mise en place de Siebel Analytics (OLAP, nQuires, Informatica).

- **Pour un acteur majeur de l'industrie pharmaceutique,** externalisation de l'ensemble des développements applicatifs Lotus Notes sous la forme de Tierce Maintenance Applicative. Conception et développement de nouveaux projets, maintenance applicative et support, industrialisation des développements, expertise technique et gestion de projets. 800 jours homme.

- **Pour un constructeur naval,** accompagnement du changement des 3 000 utilisateurs sur un ERP Oracle e-business. Mise en place d'un dispositif pédagogique spécifique mariant ingénierie documentaire et ingénierie pédagogique. Tronc commun d'une demi-journée suivi de modules de formation thématiques, orientés "métiers", de courte durée. 800 jours de prestation sur 8 mois.

- **Pour un acteur majeur de la santé,** prise en charge de la formation bureautique du personnel de 39 hôpitaux et groupes hospitaliers. 4 400 utilisateurs à former chaque année sur toutes les thématiques bureautiques actuelles. Contrat de 3 ans.

PERSPECTIVES >>

> **SAP :** recherche d'opérations de croissance externe.

> **DÉVELOPPEMENT SUR MESURE :** exploitation des synergies avec le help-desk métier pour augmenter les volumes en TMA et support.

> **FORMATION :** rationalisation des activités et croissance des missions d'accompagnement du changement.

Un groupe intégré

Plus de

30%

des contrats concernent plusieurs entités métier

La localisation de l'essentiel des équipes de NEURONES en un même lieu géographique facilite l'intégration des offres et des services.
Deux fonctions sont centralisées et coordonnent les actions des différentes entités.

Une équipe centrale transversale gère la relation globale avec certains grands comptes

En appui des différentes forces commerciales métiers, cette équipe centrale remplit les missions suivantes :

- gestion de la relation globale avec certains grands comptes,
- pilotage et gestion des grands projets dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre unique.

Les règles régissant les relations entre entités sont formalisées dans un document tenu régulièrement à jour : le "Livre blanc" des procédures groupe.

Une structure de pilotage unique est dédiée à l'Infogérance

L'Infogérance est un axe de développement majeur de NEURONES.

Afin de faire bénéficier ses clients de la complémentarité de ses différentes activités, le groupe a développé une offre d'Infogérance unique et transversale à l'ensemble de ses entités. Cette offre stratégique est pilotée directement par la Direction générale.

Les missions de la structure de pilotage dédiée à l'Infogérance sont les suivantes :

- Élaboration des offres,
- Suivi de la réalisation des contrats d'Infogérance en phase d'exploitation,
- Établissement des méthodes.

La structure de pilotage dédiée à l'Infogérance dépend directement de la Direction générale et est organisée en 2 pôles

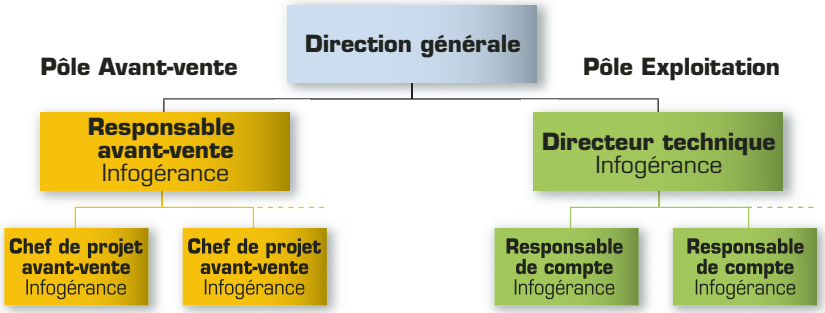

Ressources humaines

1343

collaborateurs au 31/12/2004

31,6 ans

Moyenne d'âge
des collaborateurs

Nombre de candidatures reçues

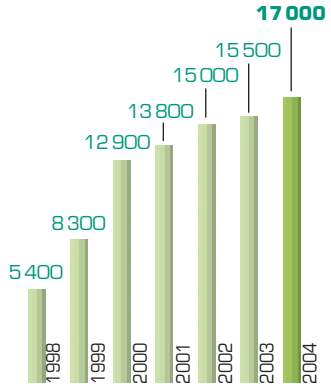

Un nombre de candidatures reçues multiplié par 3 en 5 ans.

Les ressources humaines sont la priorité n°1 et la condition majeure du succès du groupe.

Vis-à-vis de ses équipes et des candidats, NEURONES s'attache à avoir une politique et des comportements stables dans le temps, indépendants des cycles conjoncturels du marché des services informatiques.

30e SSII française, NEURONES est le 12e recruteur de la profession

Les principaux axes de la politique RH du groupe

- une politique de formation dans la durée : 1 600 jours de formation ont été dispensés en 2004. NEURONES dispose de ses propres centres, ce qui simplifie la réalisation du plan de formation. De plus, le passage des certifications validantes des principaux acteurs du marché (Microsoft, Lotus, Cisco, etc.) est ainsi facilité,
- les "Masters" : une formation qualifiante théorique et pratique (6 semaines de cours, suivies d'un stage de 4 semaines chez un client de NEURONES) destinée aux jeunes ingénieurs diplômés Bac +4 ou 5 non informaticiens. Déjà 120 diplômés en activité,
- des "laboratoires" et plates-formes techniques de test et d'entraînement, de dernière génération et complètes, à disposition des passionnés de technologie,
- des plans de participation et de stock options généralisés (plus de 240 bénéficiaires de stock options, soit 20 % des effectifs),
- des passerelles internes qui permettent aux collaborateurs d'évoluer et d'élargir leur spécialisation,
- des procédures de recrutement sélectives et sous assurance qualité (17 000 CV traités en 2004, deux entretiens obligatoires, QCM techniques obligatoires...),
- une campagne de communication institutionnelle RH ambitieuse destinée à augmenter la notoriété de NEURONES auprès des candidats,
- des budgets de communication interne (Intranets, concours, cooptation...) très significatifs,
- des relations avec les écoles d'ingénieurs et de commerce soutenues et régulières.

Carrières, évolutions

Les objectifs et ambitions des collaborateurs sont servis par de nombreuses opportunités d'évolution à l'intérieur d'un même métier ou de manière transversale. Ceci est facilité par l'organisation du groupe en entités à taille humaine, spécialisées par métier. Des passerelles sont même créées entre les fonctions techniques, commerciales et managériales et d'une spécialisation à une autre. L'ensemble des postes ouverts est disponible sur l'Intranet NEURONES. Cette "bourse d'emplois" est enrichie et mise à jour tous les mois, afin d'encourager la mobilité interne.

Références

1 600
clients actifs

85%
des sociétés du CAC 40
font confiance à NEURONES

Une présence dans tous les secteurs d'activité

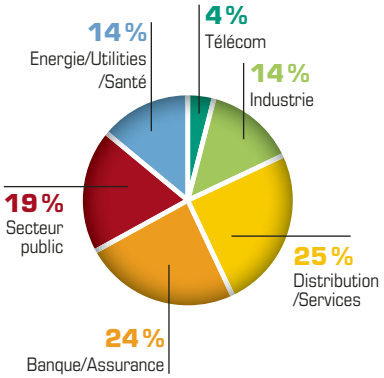

DISTRIBUTION/SERVICES/ BIENS DE CONSOMMATION
BRINK'S
DANONE
DELOITTE
FLAMMARION
HEINEKEN
L'ORÉAL
LVMH
NESTLÉ
OCP
SODEXHO
SONY

SECTEUR PUBLIC
BANQUE DE FRANCE
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
CCIP
CEA
DCN
FRANCE TÉLÉVISIONS
MEDEF
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'EMPLOI
RADIO FRANCE
RFF

INDUSTRIE
AIR LIQUIDE
BOSCH
BOUYGUES
GENERAL ELECTRIC
LAFARGE
RENAULT
RICOH
SAINT-GOBAIN
THALES
TOSHIBA
UNILEVER
VALEO
VINCI

BANQUE/ASSURANCE
ABN-AMRO
AON
AVIVA
AXA
BANQUE POPULAIRE
BNP-PARIBAS
HSBC
CIC
CRÉDIT AGRICOLE-CRÉDIT LYONNAIS
GENERALI
GROUPAMA
MÉDÉRIC
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

ENERGIE/UTILITIES/SANTE
BAYER
GLAXOSMITHKLINE
JOHNSON & JOHNSON
LILLY
MERCK SHARP & DOHME
NOVARTIS
SANOFI-AVENTIS
SERVIER
SUEZ
TOTAL
VALOIS
VEOLIA ENVIRONNEMENT

TELECOM
ADP TELECOM
ALCATEL
BOUYGUES TELECOM
CEGETEL
FRANCE TELECOM
NOOS
SAGEM

En application des articles 211 et suivants du règlement général de l'AMF, le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 18 mai 2005. Il ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Sommaire

1. Activités 4

1.1. Présentation générale 4
1.1.1. Historique 4
1.1.2. Pôles d'activité 4
1.1.3. Détail des métiers constitutifs des pôles 5
1.1.4. Offres transversales globales, gestion de la relation globale avec les clients grands comptes 5
1.1.5. Chiffres clés 5

1.2. Marché des services informatiques 6

1.3. Activités du groupe 7
1.3.1. L'Intégration d'infrastructures 7
1.3.2. L'Infogérance d'infrastructures 8
1.3.3. Les métiers du pôle Applications 9
1.3.4. Eléments financiers par pôle d'activité 10
1.3.5. Taux d'activité 10
1.3.6. Partenaires 11
1.3.7. Clients 11
1.3.8. Organisation 11
1.3.9. Ressources humaines 13
1.3.10. Marques et brevets – Propriété industrielle et intellectuelle 14
1.3.11. Politique d'investissement 14
1.3.12. Assurances 14
1.3.13. Sous-traitance 15
1.3.14. Concurrence 15
1.3.15. Facteurs de risques 15

1.4. Stratégie et développement 16

1.5. Evolution récente et perspectives 17

2. Performances financières 18

2.1. Rapport présenté par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2005 18

2.2. Rapport spécial du Président à l'Assemblée Générale sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, et sur le contrôle interne 24

2.3. Projet de résolutions pour l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2005 27

2.4. Comptes consolidés au 31 décembre 2004 30

2.5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés (exercice clos le 31 décembre 2004) 47

2.6. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne 48

2.7. Comptes annuels au 31 décembre 2004 49

2.8. Informations complémentaires 57

2.9. Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels (exercice clos le 31 décembre 2004) 58

2.10. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées (exercice clos le 31 décembre 2004) 59

2.11. Comptes consolidés au 31 décembre 2004 – Normes IFRS Tableaux de passage Normes Françaises – Normes IFRS 61

2.12. Honoraires des Commissaires aux Comptes pris en charge par le groupe (exercices 2004 et 2003) 66

3. La société et son capital 67

3.1. Renseignements de caractère général concernant la société 67

3.1.1. Dénomination sociale 67
3.1.2. Dénomination commerciale 67
3.1.3. Siège social 67
3.1.4. Forme juridique 67
3.1.5. Nationalité 67
3.1.6. Date de constitution et durée de la société 67
3.1.7. Objet social (article 3 des statuts) 67
3.1.8. Registre du Commerce et des Sociétés 67
3.1.9. Exercice social 67
3.1.10. Lieux où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société 67
3.1.11. Assemblées Générales 67
3.1.12. Cession et transmission des actions 67
3.1.13. Droit de vote double 67
3.1.14. Seuils et franchissement de seuils 68
3.1.15. Rachat par la société de ses propres actions 68
3.1.16. Répartition statutaire des bénéfices (article 19 des statuts) 68
3.1.17. Titres au porteur identifiable (article 7 des statuts) 68

3.2. Renseignements de caractère général concernant le capital 68

3.2.1. Capital social 68
3.2.2. Capital autorisé 69
3.2.3. Tableau d'évolution du capital social depuis la création de la société 70
3.2.4. Evolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois derniers exercices 70
3.2.5. Pactes d'actionnaires / actions de concert / engagement de conservation de titres 71
3.2.6. Nantissement des actions 71

3.3. Dividendes 71

3.4. Marché des titres de la société 71

4. Administration et direction 72

4.1. Membres du Conseil d'Administration et de Direction 72

4.2. Gouvernement d'entreprise 73

4.3. Intérêts des dirigeants 73

4.4. Intéressement du personnel 73

4.4.1. Stock-options et BSPCE 73
4.4.2. Intéressement et participation 75

5. Responsables 76

5.1. Responsable du document de référence et attestation 76

5.2. Responsable de l'information 76

5.3. Responsables du contrôle des comptes et attestations des Commissaires aux Comptes 76

5.3.1. Commissaires aux Comptes Titulaires 76
5.3.2. Commissaires aux Comptes Suppléants 76
5.3.3. Avis des Commissaires aux Comptes sur le document de référence 77

6. Tableau de concordance 78

7. Glossaire 79

1. Activités

1.1. Présentation générale

1.1.1. Historique

Comptant environ 1 350 collaborateurs au 31 décembre 2004, NEURONES se situe dans les 30 premières Sociétés de Services et d'Ingénierie Informatique sur le marché français et, en terme de capitalisation boursière, parmi les 10 premières SSII cotées sur la place de Paris.

La construction du groupe s'est faite par constitution de filiales dédiées par métier ayant leur propre savoir-faire technique et utilisant leur propre marque commerciale. Ces entités ont eu pour mission d'acquérir rapidement une taille significative dans leur domaine afin de fournir des prestations du meilleur niveau à des conditions économiques contrôlées. Une équipe transversale coordonne les différentes entités engagées sur les contrats impliquant plusieurs activités complémentaires.

Créé ex-nihilo, le groupe a connu une croissance forte et régulière depuis 1985. Ses réalisations sont dues à plus de 80 % à la croissance interne (en moyenne + 24 % par an sur les dix derniers exercices). NEURONES a ainsi constitué un socle à la solidité éprouvée pour poursuivre sa dynamique interne et accueillir par croissance externe des sociétés aux métiers identiques ou complémentaires.

Depuis son introduction en Bourse en mai 2000, le groupe a procédé à 7 acquisitions représentant à ce jour environ un cinquième de son activité.

1.1.2. Pôles d'activité

L'activité d'une SSII peut se décomposer selon les deux axes suivants, correspondant à l'organisation des Directions Informatiques de ses clients :

Type d'activité réalisée	Domaine du Système d'Informations	
	Infrastructures	Applications
Conseil/Intégration ("design/build")	Activités Projets	Activités Projets
Infogérance ("run")	Activités récurrentes : Infogérance ou IM (Infrastructure Management)	Activités récurrentes : TMA (Tierce Maintenance Applicative) ou AM (Application Management)

Par analogie avec cette décomposition, NEURONES répartira à compter de 2004 son activité en trois pôles :

- Intégration d'infrastructures,
- Infogérance d'infrastructures,
- Applications.

L'évolution relative du chiffre d'affaires par pôle d'activité a été la suivante :

(en millions d'euros)	2003	% CA	2004	% CA	% croissance organique
Infrastructures Intégration	17,5	19 %	17,4	18 %	- 1 %
Infrastructures Infogérance	54,4	59 %	60,4	62 %	+ 10 %
Applications	20,8	22 %	19,3	20 %	- 7 %
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	**92,7**	**100 %**	**97,1**	**100 %**	**+ 3,9 %**

Jusqu'en 2003, NEURONES utilisait la décomposition sectorielle : Intégration, Infogérance, e-Services (la répartition de l'activité selon cette dernière est donnée dans l'annexe des comptes consolidés).

Géographiquement, l'activité de NEURONES est réalisée en France, essentiellement en région parisienne.

Répartition du chiffre d'affaires 2004 par pôle d'activité

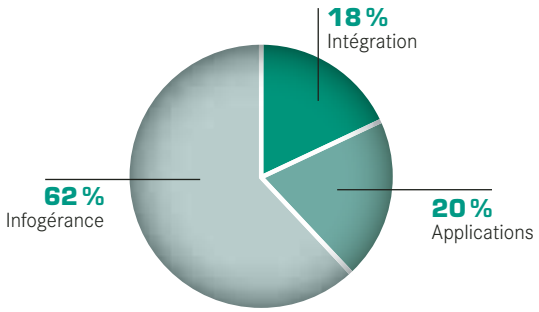

1.1.3. Détail des métiers constitutifs des pôles

Chaque pôle d'activité regroupe un ou plusieurs métiers. Chaque métier est logé dans une société dédiée, ce qui permet au groupe d'avoir une structure juridique simple, calquée sur son organisation par métier. Les participations minoritaires sont exclusivement aux mains des dirigeants des filiales qui se comportent ainsi en véritables entrepreneurs.

Pôle	Métiers
Infrastructures – Intégration	- Intégration de systèmes et réseaux - Sécurité et supervision
Infrastructures – Infogérance	- Gestion de serveurs de proximité et de postes de travail - Gestion de serveurs d'entreprise, ingénierie de production informatique - Help-desk
Applications	- Conseil et développement applicatif sur mesure (Java, .Net, décisionnel...) - Intégration et infogérance d'ERP - Formation informatique et accompagnement du changement

1.1.4. Offres transversales, gestion de la relation globale avec les clients grands comptes

Depuis plusieurs années, NEURONES a choisi, puis développé, ses entités métiers avec l'objectif stratégique de construire puis d'améliorer en permanence ses offres globales, notamment son offre d'Infogérance d'environnements distribués.

Une équipe centrale a ainsi été constituée pour remplir deux missions fondamentales :

- la gestion de la relation globale avec les clients grands comptes. Pour les principaux d'entre eux, un responsable de compte coordonne les actions des Ingénieurs Commerciaux des entités, qui sont, eux, spécialisés par type de prestation et par secteur. Il assure également le reporting de l'activité selon la périodicité souhaitée,
- le pilotage et la gestion des grands projets, notamment d'Infogérance d'environnements distribués. L'équipe centrale prend alors en charge l'ensemble de la phase précontractuelle : organisation et coordination de la réponse (présentations, références, montage de l'équipe pressentie...).

Une fois le projet lancé, elle est également en charge de son suivi pendant la phase probatoire puis la phase d'exploitation courante.

Pour toute réalisation impliquant plusieurs entités, elle prend l'ensemble des engagements du groupe vis-à-vis des clients.

Les règles régissant les relations entre entités sont formalisées dans un document groupe tenu régulièrement à jour.

1.1.5. Chiffres clés

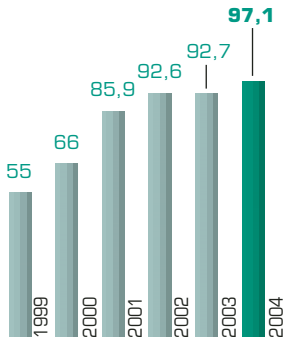

Chiffre d'affaires consolidé
(en M€)

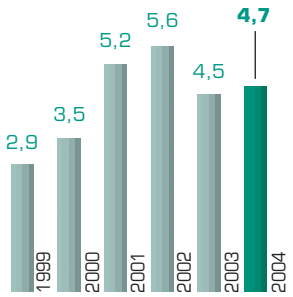

Résultat net part du groupe
(en M€)

L'évolution des chiffres clés de NEURONES a été la suivante :

(en millions d'euros)	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Chiffre d'affaires consolidé	39,0	55,0	66,0	85,9	92,6	92,7	97,1
Résultat d'exploitation							
après participation des salariés	3,0	5,0	5,0	8,2	9,7	7,6	8,1
Taux de résultat d'exploitation	7,7 %	9,1 %	7,6 %	9,6 %	10,5 %	8,2 %	8,4 %
Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition	1,9	3,0	3,8	5,9	7,0	5,5	5,8
Amortissement des écarts d'acquisition	0,0	0,0	0,1	0,6	1,0	0,7	0,8
Part des minoritaires	0,0	0,1	0,2	0,1	0,4	0,3	0,3
Résultat net part du groupe après amortissement des écarts d'acquisition	1,9	2,9	3,5	5,2	5,6	4,5	4,7
% Résultat net part du groupe après amortissement des écarts d'acquisition / chiffre d'affaires	4,9 %	5,3 %	5,3 %	6,1 %	6,1 %	4,9 %	4,9 %
Effectif fin d'exercice	506	778	993	1 190	1 206	1 181	1 343

1.2. Marché des services informatiques

Selon les différents conjoncturistes (IDC, Pierre Audoin Consultants, Syntec), le marché 2004 des logiciels et services informatiques en France aurait été en croissance de 4 % (estimations de novembre 2004). Cette reprise progressive a eu lieu après deux années 2002 et 2003 en baisse estimée à respectivement - 3 % et - 5 %. Le second semestre 2004 (+5 %) aurait été meilleur que le premier (+3 %).

Les activités qui ont connu en 2004 la croissance la plus forte sont comme en 2002 et 2003 :

- l'Infogérance d'infrastructures : +7 % à +9 %,
- l'Infogérance applicative (TMA) : +6 % à +8 %.

Les autres activités, après des années en forte décroissance, auraient connu des progressions plus modestes :

- conseil : +2 % à +3 % (après -10 % en 2003 et -7 % en 2002),
- assistance technique simple (appelée aussi ingénierie) : +2 % à +4 % (après -8 % à -10 % en 2003 et -12 % en 2002),
- progiciels : +2 % à +4 %.

Si tous les secteurs d'activité ont été en développement, ceux qui ont connu une croissance plus notable sont : les télécom et média (+6 %), le secteur public (+5%), les "utilities" (+5%) et la banque/assurance (+3 %).

Le secteur des SSII et éditeurs représenterait environ 280 000 salariés en France, pour 29 500 entreprises dont 1 900 avec plus de dix salariés. Les effectifs auraient été en augmentation nette d'environ 5 000 personnes en 2004. Si les années 2002 et 2003 ont vu le nombre d'informaticiens sans emploi augmenter, on observe aujourd'hui des tensions, voire des pénuries sur certains profils d'experts.

L'environnement commence à être sensibilisé au choc démographique lié au "papy boom" :

- d'ici à 2010 deux postes de cadres sur cinq seront à remplacer en France,
- 10 à 15 % des informaticiens des moyennes et grandes entreprises partiront à la retraite dans les 5 ans à venir,
- l'âge moyen d'un informaticien chez un client utilisateur est de 43 ans. L'âge moyen dans une SSII est quant à lui de 34 ans.

Les analyses sur l'offshore sont plus significatives. Reconnu par tous comme un mouvement de fond et inéluctable, l'offshore connaîtrait un développement limité en France. Il représenterait ainsi de 1 à 2% du marché des services en France (hors éditeurs). Les grands clients ont mené des premières expérimentations. De façon réaliste, ils constateraient :

- quelques freins et difficultés (confidentialité, risques, productivité, turn over, réactivité...),
- des gains limités : 83 % des entreprises européennes chiffrent l'économie réalisée comme inférieure à 20% (source : IDC sept 2004).

Les conjoncturistes s'accordent pour prévoir à moyen terme des taux de croissance significatifs dans les services informatiques grâce à de puissants moteurs : adaptation au changement, optimisation des coûts du SI, externalisation, informatique à la demande... Pour 2005 leurs perspectives sont les suivantes :

- reprise des investissements en logiciels applicatifs,
- poursuite du développement de l'infogérance,
- fin de la baisse des prix,
- effet positif des effectifs "embarqués" (la croissance des effectifs de la profession au cours de 2004 induira une croissance des chiffres d'affaires en 2005),
- première estimation entre 4 et 6 % de croissance en 2005 (estimation faite en novembre 2004).

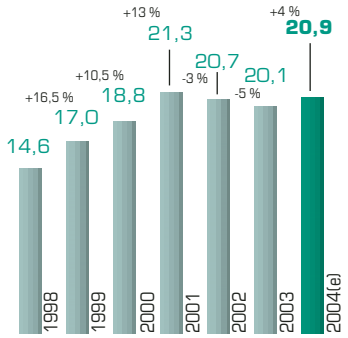

Le marché des services informatiques en France 1998-2004 (en Md€)

(Source : Syntec)

1.3. Activités du groupe

Dans ce paragraphe 1.3., les chiffres clés présentés sont les contributions au chiffre d'affaires consolidé du groupe, après retraitement des opérations intra groupe, et non les chiffres d'affaires sociaux des entreprises concernées.

1.3.1. L'Intégration d'infrastructures

L'Intégration de systèmes et réseaux

Cette activité consiste à concevoir et mettre en œuvre tout ou partie des systèmes et réseaux informatiques nécessitant l'intégration d'éléments hétérogènes dans les environnements distribués (réseaux locaux et distants) : serveurs Unix, NT, Linux, Netware, éléments actifs et passifs, postes de travail. L'entité d'Intégration de systèmes et réseaux se positionne comme maître d'œuvre et travaille à partir de spécifications générales fournies par les maîtres d'ouvrage.

Il s'agit d'un métier de projets, la plupart du temps réalisés dans le cadre d'un forfait "clés en main" (pour environ 70 % des cas chez NEURONES).

Par opposition à l'informatique des sites centraux ou des mini-ordinateurs, essentiellement "propriétaire", l'informatique distribuée se caractérise par un grand nombre de "couches" de logiciels et matériels conçus par différents éditeurs et constructeurs, qu'il faut "empiler" de façon cohérente et dont il s'agit d'assurer le bon fonctionnement, puis la stabilité dans le temps.

L'expertise de ce métier consiste à identifier les solutions pérennes, productives et robustes en exploitation. Compte tenu de la grande diversité des produits et de leur évolution rapide, il est fréquent qu'un chiffrage de chantier nécessite la contribution de plusieurs experts techniques. Ces experts sont coordonnés par un chef de projet identifié, responsable unique de l'ensemble des engagements de NEURONES. L'ensemble du processus de réponse à une demande client est sous assurance qualité depuis 1995.

Pour des projets globaux, NEURONES est amené à fournir des logiciels (système, anti-virus, messagerie...), des équipements réseaux (serveurs, commutateurs, routeurs...). Cette activité, considérée comme très marginale en terme de valeur ajoutée, permet toutefois de garder le contact avec le terrain. La pratique concrète de la mise en œuvre de produits, dont les versions évoluent très rapidement, est nécessaire pour compléter les connaissances acquises par les ingénieurs lors des formations chez les constructeurs et éditeurs. Cette servitude, qui a un coût certain, est une valeur ajoutée métier par rapport aux sociétés dites d'"assistance technique".

Les effectifs techniques de cette activité sont dédiés afin de maintenir un "foyer technique" d'au moins 80 ingénieurs et techniciens, opérationnels et en permanence à jour. Ces équipes doivent être en mesure de répondre rapidement à des demandes complexes ainsi qu'aux besoins des autres métiers du groupe. Elles assurent également la veille technologique dans leur domaine.

La taille du département d'intégration au forfait de NEURONES et sa capacité à assurer la maîtrise d'œuvre sur des projets importants est un facteur important de différenciation.

Chiffres clés

(en millions d'euros)	2003	2004	04/03
Chiffre d'affaires Services	7,5	8,1	+ 8 %
Chiffre d'affaires Licences et Équipements	7,3	5,7	- 22 %
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	**14,8**	**13,8**	**- 7 %**

La croissance des ventes de prestations de services a été absorbée par une érosion plus importante des ventes de licences et équipements.

Exemples de missions :

- préparation de serveurs, conception de postes types, déploiement et reprise des anciens postes avec plan de formation synchronisé,
- architecture Lan/Wan, mise en place de "clients légers", de clusters, de solutions de stockage en réseau (San), migrations,
- audit et refonte de services d'annuaires, messageries,
- traitement de la mobilité, firewalls, accès distants.

La Sécurité informatique, la Supervision à distance

Le marché de la sécurité s'est considérablement développé à la suite de l'ouverture croissante des systèmes d'information qui les rend plus fragiles : messageries, ouverture systématique vers Internet, interconnexions entre une entreprise, ses clients et ses fournisseurs, généralisation des accès distants à partir d'ordinateurs ou de terminaux portables (collaborateurs "nomades", accès depuis le domicile...).

L'activité sécurité regroupe les missions suivantes :

- qualification : audit et tests d'intrusion,
- conseil : définition de politiques et de plans sécurité, assistance à maîtrise d'ouvrage,
- développement et intégration de solutions : protection virale, contrôle de contenu, protection de données, gestion d'accès, identification, authentification et confidentialité,
- infogérance sécurité : administration, hébergement, support et maintenance,
- formation,
- veille technologique (offre "Citadelle").

Elle utilise en particulier les technologies suivantes :

- authentification/contrôle d'accès : PKI à la place des mots de passe, signature électronique, SSO (Single Sign On) remplaçant les mots de passe liés à chaque application,
- intégrité/confidentialité/disponibilité : cryptage, VPN.

Par ailleurs, à titre d'activité secondaire, l'entité sécurité du groupe a développé de nombreux intranets en environnement open source. NEURONES dispose ainsi d'une veille technologique et une comparaison permanente entre l'"état de l'art" des développements sur architecture classique et des développements en "open source".

Pour les besoins du groupe, ont été développés à partir de briques de logiciels libres des outils de supervision à distance de serveurs. Depuis, ces outils sont intégrés systématiquement sur les offres d'Infogérance, d'assistance réseau et de suivi sécurité (supervision de firewalls notamment). Le Centre d'Administration de Serveurs et Réseaux à distance connaît une montée en charge rapide favorisée par sa compétence pointue en sécurité et par la forte demande pour les besoins des contrats d'infogérance : bientôt 1000 serveurs supervisés et 150 serveurs hébergés.

Pour assurer la veille technologique, un intranet sécurisé ("Citadelle") présente l'ensemble des vulnérabilités connues et les parades correspondantes, ainsi qu'un forum d'échanges garantissant une réponse dans les 8 heures. Cette offre compte plusieurs dizaines de clients grands comptes abonnés à l'année.

Chiffres clés

(en millions d'euros)	2003	2004	04/03
Chiffre d'affaires	2,7	3,5	+ 30 %

Exemples de missions :

Les engagements de confidentialité pris par le groupe sur ses missions d'audit sécurité et de tests d'intrusion ne permettent pas de détailler les missions résumées ci-dessus.

1.3.2. L'Infogérance d'infrastructures

Le gestion de serveurs de proximité et de postes de travail

Cette activité regroupe toutes les missions liées à l'exploitation d'environnements informatiques distribués : missions simples d'assistance technique, externalisation de services (avec des équipes basées sur sites clients et d'autres équipes intervenant à distance à partir de sites NEURONES), exploitation complète avec maîtrise d'œuvre NEURONES et engagements sur des niveaux de service ("services managés", Infogérance). Le périmètre technique pris en charge est classiquement le suivant : les postes de travail, les serveurs locaux et distants (serveurs de proximité et serveurs d'entreprise) et les éléments actifs (commutateurs, routeurs...).

Pour l'activité d'Infogérance d'environnements distribués, la barrière à l'entrée est réelle puisqu'un compétiteur doit disposer des compétences suivantes :

- capacité à assurer la maîtrise d'œuvre,
- capacité à opérer un help-desk,
- capacité à mettre en œuvre une centre de téléservices et d'hébergement,
- expertise technique en systèmes et réseaux (télé-administration, télé-distribution, mise en place d'outils techniques de productivité et de contrôle...),
- capacité à affecter rapidement une équipe au projet.

Aussi, NEURONES se retrouve régulièrement face aux mêmes compétiteurs, en nombre limité, sur les appels d'offres. Certains d'entre eux sont des infogérants globaux (sites centraux et informatique distribuée, infogérance d'applicatifs ou TMA...). Les autres sont des infogérants dont l'activité est, comme celle du groupe, spécialisée en informatique distribuée.

Le cycle de vente de l'Infogérance est d'environ six mois. Des équipes relativement lourdes sont nécessaires pendant la phase pré-contractuelle (montage des plans d'assurance qualité...) et pendant la montée en charge.

Cette activité est récurrente puisque les contrats sont classiquement conclus pour une durée d'au moins trois ans.

Alors que les missions d'assistance technique simple sont souvent soumises aux référencements achats, les contrats d'Infogérance sont négociés, puis engagés, au niveau des directions générales ou informatiques.

Chiffres clés

(en millions d'euros)	2003	2004	04/03
Chiffre d'affaires	17,4	18,9	+9 %

Exemples de missions :

- Contrats de 1 000 à 3 000 postes de travail : ils concernent en général un site principal et quelques autres sites, souvent en régions. Une ou plusieurs fonctions sont externalisées. L'externalisation des fonctions a lieu en une ou plusieurs étapes. Souvent, un autre prestataire, en parallèle de NEURONES, est en charge de la TMA (voir glossaire). Une dizaine de contrats en cours,
- Contrats de 200 à 1 000 postes : plusieurs dizaines de contrats en cours,
- Contrats d'organisations disposant de nombreux sites élémentaires de quelques postes (chaînes d'hôtels, agences régionales...). Le help-desk est traité à distance dans les centres de support de NEURONES. L'administration/supervision ainsi que les interventions sont réalisées également à distance, les déplacements sur site sont réduits.

La gestion de serveurs d'entreprise, l'ingénierie de production informatique

Cette activité est également une activité d'Infogérance d'environnements distribués. La production informatique autour des serveurs d'entreprise Unix, OpenVMS et des systèmes de gestion de bases de données (Sgbd tels Oracle, Sybase...) fait appel aux différents types de profils suivants : pilotes, analystes d'exploitation (support, pilotage, préparation), ingénieurs de production, ingénieurs systèmes et chefs de projet production.

Aujourd'hui, traitant majoritairement des applications en temps réel, la production informatique a considérablement évolué, ainsi que les méthodes et outils logiciels sur lesquels elle s'appuie. Outre Unix, cette activité nécessite de maîtriser les principaux ordonnanceurs du marché ($Universe et Control M), les outils de supervision et d'alerte et les principales sauvegardes (Netbackup, Networker).

Il est stratégiquement important pour NEURONES de disposer d'une expertise et d'une taille critique sur ces environnements car de nombreux clients, avec à la fois des serveurs NT et des serveurs Unix en production, peuvent souhaiter avoir un prestataire unique.

La clientèle de cette activité est essentiellement constituée de grands comptes du secteur banques/assurances.

Chiffres clés

(en millions d'euros)	2003	2004	04/03
Chiffre d'affaires	12,4	13,5	+ 9 %

Exemples de missions :

- administration de systèmes (Unix, NT, réseaux, VMS), administration de bases de données (Oracle, Sybase, Ingres) sur les sites principaux de production informatique d'une banque française majeure. Plus de 300 applications en production,
- missions de conseil en vue de l'automatisation et de l'industrialisation de la production informatique pour une autre banque de premier plan,
- organisation de plans de back up et de planification des exercices de back up pour une grande compagnie d'assurances.

Le help-desk

Un help-desk est une structure (téléphonique, informatique et humaine) qui a pour vocation d'accueillir et de prendre en charge l'ensemble des demandes des utilisateurs d'un système d'information, de les résoudre ou de les faire traiter par d'autres entités ("escalade"). Un help-desk peut être implanté sur le site d'une entreprise ou externalisé à distance sur les centres de support (ou "plateaux") d'un prestataire.

L'utilisation de telles structures spécialisées se généralise dans les grandes organisations : traçage complet de l'activité, qualité, délais de réponse professionnels... contribuent à un accroissement souvent très net de la qualité de service.

La mise en place d'un help-desk est un projet important nécessitant l'engagement d'un chef de projet lourd (les vingt chefs de projets spécialisés du groupe sont des experts des principaux logiciels du

marché : Remedy, Peregrine, Staff & Line, Network Associates...). Une fois le help-desk en production, le professionnalisme des techniciens de support dans l'accueil est aussi important que leurs connaissances techniques. C'est pourquoi les effectifs sont régulièrement entraînés aux techniques de service clients.

Créée en 1994 avec un bon "time to market" et après s'être appuyée sur les compétences techniques de NEURONES, l'activité help-desk a connu une croissance très forte avec un effectif fin 2004 d'environ 500 personnes.

Le groupe réalise également des prestations de hot line pour le compte d'éditeurs et de constructeurs, activité dont la part relative est en diminution. La hot line a pour vocation l'accueil, le diagnostic, la résolution ou l'escalade d'un incident dans le périmètre précis d'un logiciel ou d'un matériel.

Disposant de ses infrastructures, le help-desk a naturellement développé des offres plus complexes notamment : support SAP (leader mondial des progiciels de gestion intégrée), aujourd'hui logée dans l'entité SAP du groupe, support des forces de vente après l'appropriation des principaux progiciels du marché (monde médical : Cegedim, Dendrite...), support d'applications métier spécifiques.

Par ailleurs, des équipes de conseil en mise en place de help-desks se consacrent également au marché des centres de contacts (call centers) à valeur ajoutée, avec ou sans CTI (Couplage Téléphonie Informatique). Dans ce cas, les services sont volontairement limités au conseil et à l'intégration mais pas à l'exploitation proprement dite de centres de contacts. Les centres de contacts sont des structures (bâtiments, système téléphonique, système informatique...) qui ont pour rôle de réceptionner des appels téléphoniques.

Enfin, les équipes de help-desk sont engagées sur l'essentiel des projets d'Infogérance du groupe.

Chiffres clés

(en millions d'euros)	2003	2004	04/03
Chiffre d'affaires	24,6	28,1	+ 14 %

Exemples de missions :

- Conseil, assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) sur des help-desks existants ou à créer,
- Help-desk sur site client : cas du siège d'une société. Classiquement, de 1 000 à 3 000 utilisateurs sur un siège ou quelques sites. Prise en compte de l'ensemble des incidents rencontrés par l'utilisateur (réseau, impression, bureautique, applicatifs métiers...),
- Help-desk dans les centres de support de NEURONES : cas d'organisations ayant de nombreux sites dans la France entière. De 1 000 à 10 000 utilisateurs,
- Hot line pour le compte d'éditeurs et constructeurs,
- Intégration de technologies pour des centres de contacts à valeur ajoutée front office.

1.3.3. Les métiers du pôle Applications

Le conseil & développement applicatif

À partir de la fin 1996, NEURONES s'est lancé dans le développement applicatif sur mesure, dont l'activité a été logée dans une première entité. Une seconde société a rejoint le groupe le 1er octobre 2002, formant ainsi un ensemble de 150 ingénieurs, disposant d'une plus grande souplesse dans les affectations des équipes et d'une couverture complète des technologies à maîtriser.

L'activité de développement applicatif dans les nouvelles technologies, est structurée aujourd'hui en quatre domaines principaux :

- Conseil.
- Applications internet : Intranets, Extranets, sites portails, groupware, projets de Web integration avec serveurs d'applications : Java,Websphere (IBM), .Net (Microsoft).
- Décisionnel (Business Intelligence) : datawarehouses, décisionnel, requêteurs...
- TMA (Tierce Maintenance Applicative).

De culture systèmes d'information, les entités spécialisées du groupe n'ont que marginalement développé leurs offres sur les sites de e-business déconnectés des bases de données de production. Elles n'ont pas eu dans leurs équipes de "Web designers" et n'ont pas intégré dans leurs offres la partie graphisme sous-traitée. N'ayant aucune "start-up" dans leur clientèle, elles n'ont pas été touchées par l'écroulement du marché des "dotcoms" et l'explosion de la bulle Internet en 2000.

En revanche, pour des grands comptes, ces entités sont sollicitées pour de nombreux projets de "Web integration" : interface client Internet universelle connectée via un serveur d'application aux bases de données de production.

Chiffres clés

(en millions d'euros)	2003	2004	04/03
Chiffre d'affaires	10,1	11,1	+ 10 %

Exemples de missions :

- Conseil et KM : pour une fédération sportive et un grand tour operator,
- e-Solutions intranets/extranets/groupware/Web-integration : pour un acteur majeur du marché du gaz et une chaîne hôtelière nationale,
- BI-Solutions (Business Intelligence, décisionnel) : pour un leader de la chimie,
- IT-Solutions : chez un grand laboratoire mondial.
- TMA : pour le leader mondial des cosmétiques.

L'intégration et l'infogérance d'ERP

La partie infogérance SAP de l'activité a été créée en 2000 ex-nihilo, lorsque NEURONES a constaté que de nombreux grands comptes, notamment certains clients de son activité de help-desk qui ont démarré en exploitation un ou plusieurs modules d'ERP (Enterprise Ressource Planning – Progiciels de Gestion Intégrée), avaient des soucis post démarrage importants et un besoin de support mal couvert par les offres du marché.

NEURONES réalise trois types de prestations :

- l'aide à l'appropriation et le support de l'ERP en place (documentation, formation, help-desk, traitement des problèmes de démarrage),
- la gestion des évolutions de la solution ERP en production (montée de version, nouveaux modules, refonte, roll-out),
- la Tierce Maintenance Applicative (TMA).

Cette activité d'infogérance a rejoint celle d'un intégrateur d'ERP, aux interventions exclusivement fonctionnelles, et les deux entités ont été fusionnées.

Chiffres clés

(en millions d'euros)	2003	2004	04/03
Chiffre d'affaires	2,4	3,0	+25 %

Exemples de missions :

- projets clé en main de basculement vers SAP avec engagement sur date de démarrage par lots (y compris plan de bascule, formation et saisie en double, reprise des données...),
- spécialisation dans la version "SAP retail",
- "roll-out" pays : installation en France puis installation dans d'autres pays européens,
- TMA et support SAP pour un grand groupe industriel,
- support SAP à assurer en parallèle avec le support poste de travail,
- intervention de second niveau chez certains clients du groupe ayant SAP en production et formalisation de la base documentaire (réponses aux questions fréquemment posées FAQ...),
- documentation et formation d'utilisateurs à SAP,
- traitement des problèmes post démarrage de certains modules.

La formation informatique et l'accompagnement du changement

Cette activité recouvre les sessions de formation, le conseil pour le montage de plans de formation (ingénierie de formation, gestion de plans de formation), les cursus de formation, la télé-formation, la formation aidée des outils Internet ("e-learning").

Les centres de NEURONES se sont naturellement spécialisés dans les formations sur mesure liées à des projets de déploiement (supports de cours spécifiques, gestion de planning, synchronisation avec les déploiements...) et à la gestion du changement.

En 2004, ils ont réalisé environ 40 000 jours stagiaires et en particulier 500 jours stagiaires de formation pour le compte du groupe, soit 31% du plan de formation continue de NEURONES (1 600 jours en 2004), ce qui ne représente qu'environ 1 % de l'activité de cette entité.

Les cursus concernant, soit les ingénieurs débutants non informaticiens, soit des ingénieurs sites centraux dans le cadre de leur reconversion vers les environnements distribués, ont été mis en sommeil, compte tenu de l'excédent actuel de l'offre de compétences informatiques par rapport à la demande.

Le métier de la formation informatique a été fortement impacté pendant les années de décroissance des services en 2002 et 2003, ce qui a contraint la majorité des acteurs à repenser et à restructurer leur activité.

Chiffres clés

(en millions d'euros)	2003	2004	04/03
Chiffre d'affaires	8,3	5,2	-37 %

La forte variation du chiffre d'affaires est liée à l'arrêt volontaire, fin 2003, d'un contrat de gestion de plan de formation réalisé avec un grand groupe français. Sans ce contrat, les chiffres d'affaires auraient été les suivants :

(en millions d'euros)	2003	2004	04/03
Chiffre d'affaires	5,3	5,2	-2 %

Après une période d'adaptation importante en 2002 et 2003 (transfert de salles de Nanterre à la Défense, augmentation de la sous-traitance, diminution par deux des effectifs internes en deux ans), l'activité de formation a connu un net redressement des marges en 2004 notamment grâce à la mutualisation des activités inter-entreprises (25 % du CA) avec d'autres confrères. L'exploitation est redevenue significativement positive en 2004.

1.3.4. Eléments financiers par pôle d'activité

Pour former le résultat d'exploitation (Rex) de 8,4 % en 2004, les pôles d'activité ont apporté les contributions suivantes :

(en millions d'euros)	% Rex 2003	Rex 2003	% Rex 2004	Rex 2004
Infrastructures Intégration	3,6 %	0,6	4,6 %	0,8
Infrastructures Infogérance	11,8 %	6,4	10,0 %	6,0
Applications	2,5 %	0,5	6,6 %	1,3
TOTAL	**8,2 %**	**7,6**	**8,4 %**	**8,1**

Le tableau de synthèse des relations mère – pôles d'activités s'établit ainsi :

(en millions d'euros)	Société mère	Pôle Infrastructures Intégration	Pôle Infrastructures Infogérance	Pôle Applications	Total
Actif immobilisé net (y compris écarts d'acquisition)	10,9	0,6	1,6	2,1	15,3
Endettement financier net hors groupe	-	-	-	-	-
Trésorerie au bilan à la clôture	15,1	3,3	22,4	5,8	46,6
Flux de trésorerie liés à l'activité	0,5	1,3	3,3	0,8	5,9
Dividendes versés dans l'exercice et revenant à la société cotée	-	-	-	-	-

1.3.5. Taux d'activité

Sur l'exercice 2004, les taux d'activité ont été en hausse de l'ordre de 3 % (dont 2 % dus au calendrier 2004 comptant 255 jours ouvrés alors que 2003 n'en comptait que 251). Dans le même temps, les prix de vente moyens journaliers ont baissé de l'ordre de 2,5 %.

NEURONES communique sur l'évolution d'une année sur l'autre du taux d'activité et pas sur le taux d'activité lui même, qui n'est pas défini de façon homogène par toutes les SSII.

De plus, le couple taux d'activité et prix de vente moyen par jour (très différent selon les métiers de conseil, d'intégration, d'infogérance), métier par métier, est plus pertinent qu'un taux d'activité lui même.

Pour les activités d'Intégration, où la part des projets au forfait est importante, les prix de vente journaliers incluent des temps d'avant vente, des temps de veille technologique et de formation sur les logiciels et équipements. Compte tenu de la proportion de forfaits, le taux d'activité en

Intégration ne pourra atteindre les taux observés en Infogérance même si une partie des équipes Intégration est engagée sur des projets Infogérance.

Pour les activités d'Infogérance (hors help-desk), les journées non facturées correspondent à des journées d'"inter-contrat". Pour le help-desk, le taux d'activité est peu significatif. En effet, il doit être analysé en complément des indicateurs de productivité (nombre d'appels traités par technicien de support et par jour).

De même en formation, l'analyse des taux de remplissage (nombre de stagiaires par salle, nombre de salles occupées) est nécessaire en plus de celle du taux d'activité pour expliquer la bonne utilisation des ressources techniques.

1.3.6. Partenaires

Une politique de prescription impartiale

Depuis 20 ans, NEURONES est restée strictement indépendant de tout éditeur, société de services ou constructeur en assurant une impartialité complète, indispensable pour accompagner dans la durée les entreprises qui lui font confiance.

Les principaux partenaires et certifications

Cela n'empêche pas NEURONES d'être reconnu, parfois depuis de très nombreuses années, comme un partenaire technologique dans les différents métiers exercés par le groupe.

Intégration de systèmes et réseaux :
Microsoft Certified Partner – Lotus Business Partner Premium – Citrix Gold Partner – Novell Business Expert – Cisco Pro Premier Reseller – EMC Value Added System Integrator – HP Partenaire Commercial – IBM Partenaire Commercial – Oracle.

Groupware :
Lotus Notes – Microsoft Exchange.

ERP, CRM, Gestion de forces de vente :
SAP – Siebel – PeopleSoft/Vantive – Clarify – Cegedim-Dendrite.

Décisionnel :
Business Objects – Brio Technology – Cognos – Informatica.

Conseil & Développement Internet, I*net et e-Commerce :
IBM WebSphere, Site Server, Microsoft .Net, Visual Interdev.

Client / Serveur :
Oracle – Delphi – Microsoft Visual Basic.

Help-desk / Téléphonie / CTI :
Peregrine – Remedy – eGain – Omnicontact – Rialto – Nortel Networks – Alcatel – Genesys.

Formation :
Microsoft Gold Certified Partner for Learning Solutions – Lotus Authorized Education Center – Novell Authorized Education Center – NetG Authorised Channel Partner – Vue Authorized Testing Center – GTS Partner – Caldera Authorized Education Center – Caliber Global Learning Alliance – Igeneration.

1.3.7. Clients

La clientèle de NEURONES est constituée de grandes et moyennes organisations (en général à partir de 200 postes de travail). Le groupe réalise pour leur compte des projets de taille intermédiaire (jusqu'à 3 millions d'euros par an).

Proche de celle observée en 2003, la répartition sectorielle du chiffre d'affaires du groupe en 2004 est la suivante :

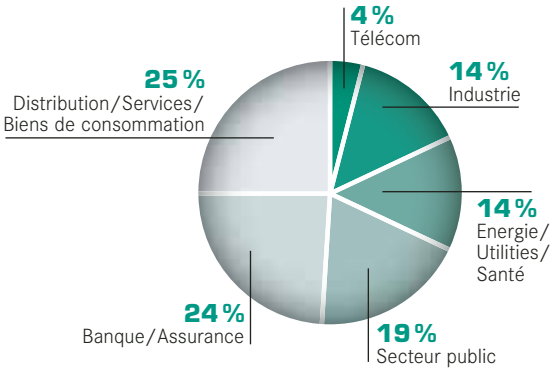

L'évolution sur 3 ans de la contribution des 20, 10 et 5 premiers clients au chiffre d'affaires du groupe s'établit ainsi :

(en millions d'euros)	2002	2003	2004
20 premiers clients			
En valeur	43,0	45,0	47,6
En % du CA consolidé	46,4 %	48,5 %	49,0 %
10 premiers clients			
En valeur	29,7	30,9	32,1
En % du CA consolidé	32,1 %	33,4 %	33,1%
5 premiers clients			
En valeur	17,0	18,6	20,7
En % du CA consolidé	18,4 %	20,1 %	21,3%
Poids du premier client			
En valeur	4,4	4,4	6,5
En % du CA consolidé	4,8 %	4,7 %	6,7 %

En 2004 comme les années précédentes, le premier client de NEURONES est un groupe majeur dont de multiples centres de décision sont clients indépendamment les uns des autres. Plus de 1 600 clients auront été facturés dans l'année.

NEURONES compte parmi ses clients 83 % (33/40) des groupes du CAC 40.

En 2004, les 20 premiers clients ont été par ordre alphabétique : Accor, Axa, BNP-Paribas, Caisse des Dépôts, Crédit Agricole/Crédit Lyonnais, Bouygues, CEA, France Telecom, HSBC, L'Oréal, LVMH, Ministère des Affaires Sociales, Saint-Gobain, Société Générale, Sanofi-Aventis, SNCF, Snecma, Thales, Total, Veolia Environnement.

Au 31 décembre 2004, les comptes clients représentent 74 jours de chiffre d'affaires, contre 73 jours au 31 décembre 2003. Le groupe n'a recours ni à l'affacturage, ni à la titrisation de créances.

1.3.8. Organisation

Organigramme opérationnel

Au siège à Nanterre (92) sont regroupés 6 950 m² sur le total des 8 100 m² qu'occupe le groupe. Les autres localisations sont :

- un centre de formation à la Défense,
- un centre de help-desk à Ivry,
- trois agences commerciales à Aix-en-Provence, Lille et Toulouse,
- le siège historique d'une des entités rue du Faubourg Saint Honoré à Paris.

Les fonctions suivantes sont centralisées :

- direction groupe,
- finances (finances, consolidation, contrôle de gestion, juridique),
- ressources humaines (coordination du recrutement, de la formation, des plans d'évolutions de carrières, des actions de communication RH),
- marketing et communication groupe,
- task-force Infogérance et grands projets,
- qualité (coordination).

Les filiales opérationnelles assurent les fonctions suivantes :

- direction,
- commercial,
- production des services (affectation des équipes, réalisation et suivi des contrats),
- marketing,
- gestion des ressources humaines et paie,
- qualité (certifications, suivi, plans d'amélioration),
- comptabilité et gestion,
- informatique et moyens généraux.

Au 31 décembre 2004, les effectifs facturables (ou "productifs") représentent 86,5 % de l'effectif total (contre 84 % un an plus tôt).

Le groupe est construit en centres de profit ayant une autonomie très large avec des fonctions centrales réduites à l'essentiel. Chaque filiale communique dans son métier sous son nom. La cohérence de l'ensemble est assurée par le système d'information : commercial, ressources humaines et contrôle de gestion.

L'activité commerciale (comptes, contacts, affaires en cours, actions) est suivie dans un système d'information commun "maison". Une task-force groupe organise les réponses pour les projets impliquant plusieurs entités (environ 20 % des projets) ainsi que la mise en route des prestations.

L'ensemble des relais RH et la DRH groupe disposent d'outils informatiques communs :

- "Cv-thèque" (outil maison en "workflow") gérant, pour l'ensemble des candidats rencontrés par le groupe, le processus des entretiens de recrutement.
- "Zadig" (progiciel standard) gérant l'ensemble des dossiers personnels des salariés du groupe.

Le comité de direction est composé de 14 cadres dirigeants, soit actionnaires de la société qu'ils dirigent ou qu'ils ont créée, soit bénéficiaires de plans de stock options, soit intéressés directement aux résultats des sociétés qu'ils dirigent.

Organisation technique

Les directions techniques sont réparties dans les filiales, métier par métier. Seule la "task-force" étudie les projets Infogérance au niveau du groupe. Chaque filiale gère ses connaissances techniques dans ses Intranets qui comprennent toujours une partie technique. Un portail groupe complète le dispositif.

Des réunions formelles ("le Collège Technologique") entre les directions techniques métier sont organisées pour traiter de thèmes transversaux.

Pour les projets impliquant plusieurs métiers, les chefs de projets techniques se rencontrent dans le cadre des procédures qualité : lors de la phase pré-contractuelle, lors de la revue d'offre et de la revue de contrat.

Organisation commerciale

L'organisation commerciale de NEURONES comporte deux niveaux :

- les forces commerciales métier réparties dans les entités, métier par métier. Les Ingénieurs Commerciaux sont spécialisés par type de prestation et par secteur d'activité client,
- pour les principaux grands comptes, et en complément, une équipe centrale intervient. Dans cette équipe, le responsable global de compte coordonne les actions des Ingénieurs Commerciaux des différentes entités. Il assure également le reporting de l'activité selon la périodicité souhaitée.

Si les effectifs des forces commerciales métier sont très majoritaires, l'équipe transversale se développe de façon pragmatique.

Pour des raisons d'indépendance, NEURONES n'a jamais souhaité se placer dans le sillage privilégié d'un grand fabricant de technologie (constructeur ou éditeur). Pour avoir toujours compté sur ses propres forces commerciales, le groupe a une culture forte dans ce domaine.

Organisation marketing et communication

La cellule marketing et communication dépend de la direction générale. Elle conçoit et met en œuvre un marketing opérationnel au service des forces commerciales et un marketing de notoriété et d'image du groupe pour le long terme. Cette équipe couvre à la fois la communication externe (clients, recrutement, actionnaires et investisseurs) et la communication interne.

Le budget marketing et communication (stable, à environ 1 % du chiffre d'affaires annuel) est réparti sur différentes actions et n'est pas engagé dans un projet de grande ampleur ni en sponsoring (événements sportifs, courses de voile...) ni en communication institutionnelle (presse, affichage, radio, télévision...).

Organisation administrative et financière

Les fonctions centralisées sont :

- le contrôle de gestion,
- le processus budgétaire,
- la consolidation effectuée mensuellement,
- l'étude des dossiers de croissance externe,
- la fonction juridique en liaison avec les conseils du groupe.

Chaque filiale traite sa comptabilité et gère sa trésorerie.

Contrôle interne

Le contrôle interne est axé autour de deux processus :

- le processus de prévision : budget annuel en novembre et décembre de l'année N-1, re-prévision en septembre de l'année N,
- le processus de suivi des réalisations : reporting financier mensuel (situation consolidée à fin du mois disponible le 20 du mois suivant) avec, chaque mois, application complète des règles de consolidation. De plus, l'activité opérationnelle est suivie par un tableau de bord d'évolution des effectifs et des indicateurs pertinents par métier (nombre de candidatures reçues, taux d'activité, prix moyens journaliers de vente...).

En outre, NEURONES dispose d'un manuel "règles de gestion groupe", régulièrement enrichi, recensant les procédures et les règles de gestion applicables par toutes ses filiales.

Organisation ressources humaines

Transversalement, la Direction des Ressources Humaines coordonne les fonctions clé suivantes pour l'ensemble de l'effectif :

- affectation des effectifs inter-départements (centralisation des demandes de ressources, affectation des ressources disponibles),

- gestion des plans de formation de la force technique (formations à 31 % dans nos propres centres et passage des certifications Unix, Cisco, Citrix, Nortel, Microsoft, Sun, Lotus, Novell...),
- gestion des évolutions moyen terme et passerelles inter-départements,
- marketing lié au recrutement (Internet, annonces presse, salons et campus des Grandes Ecoles d'ingénieurs...).

Démarche qualité

Après les activités d'assistance technique en 2003, le help-desk et l'infogérance de postes de travail ont été certifiés ISO 9001 version 2000 en décembre 2004. La démarche est en cours d'extension pour la sécurité. Une réflexion sur une certification CMM est menée par le pôle applications.

Pour chacun de ses autres métiers, NEURONES dispose aujourd'hui d'un manuel qualité et d'un ensemble de procédures formalisées.

Système d'information

Le système d'information repose sur les principaux outils logiciels suivants :

- gestion de la prospection groupe : "Prospector" sous Oracle (développement interne),
- planning : outils internes sous Domino Notes,
- saisie des temps/production du mois : outils internes sous Oracle et Notes ou progiciels spécialisés selon les entités,
- gestion commerciale et comptabilité : progiciels Sage,
- consolidation : Sage Concept,
- gestion des candidatures et du cycle de recrutement : "CV-thèque" (développement interne sous Domino Notes),
- gestion des ressources humaines : progiciel standard"Zadig" d'ADP GSI.

Relations société mère/filiales

Pour les fonctions centralisées qu'elle assure pour le compte de ses filiales, NEURONES a facturé à ces dernières des management fees à hauteur de 1,7 million d'euros en 2004.

1.3.9. Ressources humaines

Les effectifs sont à plus de 98,5 % en contrat à durée indéterminée (CDI), le solde étant constitué de contrats à durée déterminée (CDD), notamment de contrats de qualification.

Une politique active de recrutement

NEURONES, s'est, dès 1995, doté d'une DRH structurée sur le modèle des grands cabinets d'audit et de conseil. Les procédures de recrutement sous assurance qualité prévoient par exemple :

- des QCM (questions à choix multiples) techniques par spécialité,
- au moins un entretien technique,
- au moins un entretien de personnalité.

L'ensemble du processus de recrutement est suivi avec un outil de groupware. Ce système permet de suivre dans le temps le degré de sélectivité des recrutements du groupe (en moyenne une personne recrutée pour 25 dossiers candidats instruits).

NEURONES a recruté 400 personnes en 2004. Ce chiffre marque une nette reprise :

2000	2001	2002	2003	2004
450	550	200	200	400

Près de 20 % des effectifs bénéficiaires de stock options

Ces plans ont été accordés en novembre 1999, juillet 2000, juillet 2001, janvier 2003 et octobre 2004. Le fait d'assurer la liquidité des plans de stock options pour fidéliser les cadres du groupe a été, rappelons-le, un des objectifs principaux de l'introduction en Bourse.

Le plan d'évolution de carrière

Les mesures concrètes suivantes ont été mises en place pour favoriser la mobilité :

- les dossiers du personnel, et notamment les évaluations annuelles, sont enregistrés dans un système informatique (Zadig Hypervision) consultable sélectivement par les responsables RH et les managers autorisés,
- des objectifs de mobilité interne sont fixés aux patrons d'entités pour leurs effectifs.

Une formation interne soutenue et novatrice

La présence dans le groupe d'une activité de formation, acteur français significatif dans son domaine, est un atout important. Le plan de formation de NEURONES (1 600 jours en 2004) est réalisé à 31 % dans nos propres salles : procédures d'inscription/annulation simplifiées, tenue à disposition des supports de cours, certifications en interne (NEURONES est certifié pour faire passer examens et certifications techniques par les organismes tels que Drake). Le passage de ces examens et certifications validantes est encouragé. En 2004, l'effort de formation professionnelle continue (environ 1,5 % de la masse salariale) est resté supérieur aux obligations légales.

Une communication interne active

Chaque filiale métier dispose de son Intranet et de son journal interne. Le groupe s'est doté d'un site portail et d'un magazine. Les rendez-vous ludiques non techniques, nécessaires dans la vie de toute SSII mais non suffisants, ne sont pas oubliés et sont nombreux.

Un âge moyen favorable

Compte tenu de la naissance de NEURONES à l'occasion du développement de l'informatique répartie et des Nouvelles Technologies, et donc de son absence d'activité dans l'informatique des sites centraux et des systèmes propriétaires, l'âge moyen de ses collaborateurs (31,6 ans fin 2004) est peu élevé.

Évolution de l'effectif et turnover

	Effectif fin d'exercice	dont sous-traitants permanents
1996	200	-
1997	275	-
1998	506	-
1999	778	-
2000	993	-
2001	1 190	44
2002	1 206	37
2003	1 181	40
2004	1 343	59

En 2004, le turnover (nombre de départs à l'initiative des collaborateurs dans l'année rapporté à l'effectif moyen de l'année) s'est établi à 9,8 %, son plus bas niveau historique. Il convient de préciser que l'essentiel de l'activité est en région parisienne où le turn over est

traditionnellement beaucoup plus élevé que dans les autres régions françaises.

La répartition des départs est la suivante : 70 % des départs se font à destination de grands comptes utilisateurs, 10 % à destination de la province ou de l'étranger et 20 % vers des constructeurs, éditeurs et SSII confrères.

1.3.10. Marques et brevets - Propriété industrielle et intellectuelle

Logiciels

Le groupe est propriétaire :

- de l'ensemble des logiciels constitutifs de "e-paiement", offre de paiement sécurisé sur Internet intégrée à l'offre Payline commercialisée par Experian,
- des briques logicielles de commerce électronique "E-shop",
- du logiciel de gestion commerciale "Prospector",
- du logiciel de gestion de candidatures "CV-thèque".

Brevets

Conformément à la Loi, le logiciel n'est pas brevetable en tant que tel, il n'existe donc pas de contrats de licence de brevet.

Marques

Le groupe est propriétaire ou utilisateur à titre gracieux des marques utilisées pour les dénominations commerciales de ses entités.

1.3.11. Politique d'investissement

Le plan d'investissement (essentiellement des investissements de renouvellement) est de 0,8 à 1 million d'euros par an :

(en millions d'euros)	2002	2003	2004
Agencements	270	248	224
Matériel de transport	116	46	32
Mat. informatique, téléphonie	311	573	492
Logiciels	145	90	138
TOTAL	**842**	**957**	**886**

Le volume d'investissements est chaque année du même ordre de grandeur que la charge d'amortissement. En 2004, le plan d'investissements a été financé par la trésorerie disponible des différentes entités de NEURONES.

Le groupe loue l'ensemble des locaux utilisés (soit 8 100 m² au 1er janvier 2005) à des propriétaires extérieurs, n'ayant aucun lien avec les actionnaires de NEURONES ou de ses filiales.

Recherche et développement

Les investissements de R & D ne sont pas centralisés mais planifiés et réalisés dans chacune des sociétés du groupe. Les journées passées en veille technologique et R & D ne font pas l'objet d'immobilisation au bilan.

Investissements financiers

NEURONES ne détient aucune participation dans une entreprise non consolidée, à l'exception d'une participation de 4 %, détenue par l'entité qui a pour activité l'Intégration de systèmes et réseaux, dans Aredia, réseau de sociétés indépendantes couvrant l'ensemble du territoire national.

NEURONES a réalisé en cinq exercices (2000 à 2004) sept acquisitions pour un montant total décaissé au 31 décembre 2004 de 15,5 millions d'euros. Il n'y a plus de compléments de prix à verser. Ces investissements ont été financés par les cash flows libres dégagés par l'exploitation sur la même période (29,1 millions d'euros), comme le montre le tableau de financement simplifié des cinq derniers exercices :

(en millions d'euros)	2000	2001	2002	2003	2004
Résultat net	3,7	5,4	5,9	4,9	5,0
Amortissements, provisions, éléments non monétaires	1,1	1,3	1,9	1,9	1,6
CASH FLOW	**4,8**	**6,7**	**7,8**	**6,8**	**6,6**
Variation du BFR (augmentation) diminution	(1,4)	2,5	(1,7)	1,3	0,9
Investissements industriels nets	(1,0)	(1,2)	(0,9)	(1,1)	(1,0)
CASH FLOW LIBRE	**2,4**	**8,0**	**5,2**	**7,0**	**6,5**
Investissements financiers nets	(8,8)	-	(3,8)	(2,1)	(0,8)
Augmentation de capital	29,9	-	-	-	0,2
Autres éléments	(0,1)	(0,2)	-	-	-
VARIATION DE TRÉSORERIE	**+ 23,4**	**+ 7,8**	**+ 1,4**	**+ 4,9**	**+5,9**
Trésorerie de fin d'exercice	26,6	34,4	35,8	40,7	46,6

1.3.12. Assurances

Les principales polices d'assurance de NEURONES couvrent l'ensemble du groupe et apportent les garanties suivantes :

- responsabilité civile professionnelle : 3 millions d'euros (dommages matériels et immatériels non consécutifs),
- responsabilité civile d'exploitation : 7,5 millions d'euros,
- dommages (vol/incendie) avec perte d'exploitation : 60 millions d'euros de marge brute avec limite contractuelle d'indemnité de 2 millions d'euros et frais supplémentaires de 2 millions d'euros,
- assurance crédit clients (à l'exception des entités réalisant des prestations récurrentes pour lesquelles NEURONES estime que l'arrêt des prestations représente une couverture suffisante),
- assurance mandataires sociaux.

Le total des primes (hors assurances véhicules) s'établit à environ 0,15 % du chiffre d'affaires consolidé.

1.3.13. Sous-traitance

Sous-traitance amont

NEURONES réalise une part très faible de son chiffre d'affaires (de l'ordre de 3,3 % en 2004) en position de sous-traitant d'un constructeur, d'un éditeur ou d'un confrère.

Sous-traitance aval

Il est fait appel ponctuellement à des sous-traitants indépendants qui sont intégrés dans les équipes de NEURONES. Aucun projet n'est sous-traité, ni partiellement, ni complètement, à des confrères. L'appel à des indépendants est très concentré dans deux activités : la formation et l'ingénierie de production Unix et Sgbd. En 2004, le montant des achats de sous-traitance s'est élevé à 11,3 % du chiffre d'affaires du groupe (contre 12,5 % en 2003, 9 % en 2002 et 8,7 % en 2001). Un contrat de gestion de plans de formation, auquel il a été mis fin début 2004, représentait près de 3 millions d'euros de sous-traitance par an. Il a été presque compensé par environ 2,5 millions d'euros de nouvelles sous-traitances.

1.3.14. Concurrence

NEURONES est en concurrence sur ses marchés avec l'ensemble des SSII ayant des activités liées aux Nouvelles Technologies et aux environnements distribués. Ainsi, le groupe considère qu'il fait davantage face à des concurrents par métier qu'à des concurrents globaux.

Intégration de systèmes et réseaux : le marché est très éclaté entre des départements de grandes SSII, des divisions de constructeurs, des sociétés dédiées de taille variable (les intégrateurs strictement réseaux distants, par exemple) et des distributeurs.

Infogérance d'environnements distribués : compte tenu de la barrière à l'entrée dans ce métier, le groupe rencontre seulement une dizaine d'acteurs qui sont, soit des infogérants globaux comme IBM Global Services, EDS, Cap Gemini et Atos-Origin, soit des infogérants spécialisés en informatique distribuée comme Steria, CS-SI, Euriware ou Thalès-IS (ex-Syseca).

Help-desk : l'entité spécialisée du groupe, leader sur son marché, est principalement en concurrence avec les plateaux de support des infogérants ou avec des solutions internes aux entreprises.

Intégration et Infogérance ERP : en intégration, les concurrents sont essentiellement Accenture ou des départements spécialisés de grandes SSII (CapGemini, Unilog, CSC, IBM GlobalServices, Atos Origin...).

Développement applicatif : les concurrents spécialisés comme Micropole-Univers, Business et Décision ou les départements de grandes SSII telles Cap Gemini, Unilog, Sopra...

Sécurité informatique : dans ce métier récent, les acteurs sont de taille modeste et la concurrence encore très atomisée.

Formation : la filiale dédiée figure dans les cinq premiers acteurs spécialisés en formation informatique en France avec la Cegos, Azlan, GKN et Learning Tree (hors départements formation de constructeurs, éditeurs ou SSII).

1.3.15. Facteurs de risques

Risques liés au recrutement et à la fidélisation du personnel

Le groupe ne peut pas garantir qu'il aura la capacité de recruter et de conserver les ingénieurs et techniciens qui lui sont nécessaires pour réaliser ses objectifs, en particulier si la pénurie de cadres annoncée à partir de 2006 devait se confirmer. Malgré un turnover qui reste élevé en région parisienne, la capacité de NEURONES à recruter (sans assouplir les critères de recrutement) a été suffisante jusqu'à présent.

Risques liés à la concurrence

Le marché des technologies de l'information présente assez peu de barrières à l'entrée susceptibles de prévenir l'apparition de nouveaux concurrents, ce qui constitue une menace pour certaines activités du groupe.

Les activités les moins menacées sont :

- le help-desk : barrière par l'investissement à l'entrée,
- l'Infogérance : barrière par la taille nécessaire pour disposer de l'ensemble des compétences (maîtrise d'œuvre, help-desk, centre de management des équipements à distance, hébergement, expertise technique systèmes et réseaux, capacité à affecter des équipes importantes) et par le fait que le cycle de vente est long.

Risques technologiques

Les marchés sur lesquels NEURONES intervient se caractérisent par des évolutions technologiques rapides, une évolution des standards industriels, l'arrivée de nouveaux concurrents et une apparition fréquente de nouveaux services, logiciels et autres produits. Le succès futur du groupe dépendra en partie de sa capacité à adapter sans délai ses offres pour répondre aux besoins évolutifs de ses clients et ce, au meilleur prix.

Risques clients

Le premier client du groupe (issu de la fusion de deux grandes banques) a dépassé pour la première fois les 5 % du chiffre d'affaires. Il a ainsi représenté 6,7 % du total des ventes, en cumulant l'ensemble des commandes passées par des entités indépendantes de ce groupe. Ainsi, pour tous les clients importants, plusieurs entités de NEURONES contractent avec les nombreuses divisions ou sociétés différentes qui les composent.

Le risque, face au défaut de paiement, est assuré pour l'essentiel auprès d'Euler-Sfac.

Risques liés au non-respect d'une obligation de résultat

Depuis ses débuts, NEURONES exerce une partie de son activité sous forme de contrats au forfait, ce qui implique une obligation de résultat :

	Temps passé	Forfait
Intégration syst. & réseaux	30 %	70 %
Infogérance	70 %	30 %
Help-desk	100 %	0 %
Sécurité	90 %	10 %
Dév. applicatif	70 %	30 %
Intégration et Infogérance d'ERP	20 %	80 %
Formation	100 %	0 %

Le risque de non respect d'une obligation de résultat reste très limité car analysé en permanence :

a) pendant la phase avant vente :

Sur le plan technique, la réponse aux appels d'offres clients est validée par 2 ou 3 personnes (suivant la taille du projet) au cours de revues d'offres.

Sur le plan juridique, les contrats standard du groupe sont, dans la mesure du possible, utilisés. Si le client impose son modèle de contrat, celui-ci est discuté et validé par des conseils juridiques spécialisés.

Sur le plan économique, les engagements contractuels ne dépassent pas 0,8 million d'euros de services par projet ponctuel et 3 millions d'euros par annuité pour les contrats d'Infogérance.

B) PENDANT LE DÉROULEMENT DU PROJET :

L'équipe de projet suit les étapes de contrôle qualité de son entité. L'avancement est enregistré dans son système d'information tous les mois (avec saisie d'un "reste à passer" par tâche élémentaire). C'est à partir de ces données que le contrôle de gestion réalise chaque mois la comptabilisation à l'avancement du projet. Il est ainsi détecté chaque mois les écarts par rapport aux prévisions. En cas d'écart significatif, la direction générale de l'entité est prévenue et des actions correctives sont engagées.

Globalement, bien que ce risque de dérapage sur des projets au forfait ne puisse être écarté, l'expérience montre qu'il reste limité. Dans le cas d'un éventuel sinistre, des polices d'assurance de responsabilité civile et professionnelle ont été souscrites.

Risques liés aux opérations de croissance externe

Dans ses opérations futures de croissance externe, NEURONES choisira de façon sélective des entreprises de taille moyenne dont les équipes pourront être aisément intégrées. En tout état de cause, les dirigeants auront une culture proche de celle des dirigeants actuels, ce qui permettra à leur entreprise de rester autonome tout en mettant en œuvre les synergies avec les autres sociétés du groupe. Il sera veillé tout particulièrement à ce que les propriétaires et cadres dirigeants ou "clés", se rapprochant de NEURONES, trouvent une motivation capitaliste dans le prolongement de leur situation précédente.

Risques de change et de taux

Les opérations conclues en devises sont pour l'instant très rares et les filiales à l'étranger inexistantes. En conséquence le risque éventuel de change n'est pas significatif. Le groupe n'a pas d'endettement net et a vocation à employer ses excédents de trésorerie actuels pour des opérations de croissance externe. En conséquence, le risque de taux est actuellement relativement limité.

Risques liés aux placements et à l'endettement

La trésorerie excédentaire est placée sur des produits de trésorerie dont la rémunération est très proche du marché monétaire. Elle n'a jamais été placée sur des supports investis en actions.

Dans le passé, les crédits moyen terme mis en place ont toujours été à taux fixe. Compte tenu de la situation de trésorerie excédentaire de NEURONES, le suivi du coût moyen de l'endettement est sans objet.

Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan, non significatifs, sont les suivants :

- locations de bureaux : baux commerciaux classiques de 3,6,9 ans,
- locations et contrats de maintenance relatifs aux équipements de bureaux standard (entretiens photocopieurs sur 3 ans...).

Le groupe n'a pas d'autre engagement hors bilan (complément de prix d'acquisition ou "earn out", effets escomptés non échus, engagements conditionnels, garanties financières, portage...).

Faits exceptionnels, litiges et procédures en cours

À la connaissance de NEURONES, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir ou ayant eu une incidence significative négative sur l'activité, le patrimoine ou la situation financière du groupe.

1.4. Stratégie et développement

Stratégie de développement

Pour aller significativement plus vite que le marché dans son domaine, NEURONES met en œuvre une stratégie qui s'articule autour des points suivants :

- Profiter du mouvement de fond de l'externalisation des services liés à l'informatique distribuée (plus précisément aux infrastructures) et y acquérir une position de leader. Augmenter le niveau de récurrence des contrats : le groupe s'est doté des moyens nécessaires pour accompagner ses clients dans le cadre de formules contractuelles de plus en plus élaborées :
  - assistance technique simple,
  - puis contrats de service avec facturation à l'unité d'œuvre,
  - enfin contrats d'Infogérance pluriannuels avec facturation au poste de travail.
- Élargir ses relations avec les grands comptes. La taille des équipes centrales en charge des relations globales avec les grands clients augmente régulièrement.
- Accueillir au sein du groupe des SSII innovantes en terme de services ou complémentaires : une organisation en centres de profits autonomes, avec leurs propres comptes d'exploitation et moyens, a donné à NEURONES l'habitude de la relation avec des entrepreneurs associés. Le groupe met à disposition ses outils, sa structure, ses bases de données et sa capillarité commerciale. A condition de respecter la personnalité des patrons et les atouts distinctifs des SSII indépendantes qui rejoignent le groupe, le mariage des deux cultures est très prometteur.
- Participer à la restructuration du secteur des SSII : NEURONES est un candidat sérieux pour participer à la restructuration du secteur qui a commencé, mais nettement moins vite que certains ne l'imaginaient. Les critères de rapprochement sont les suivants :
  - sociétés (ou sous-ensembles de sociétés) rentables,
  - maintien du management,
  - opérations relutives pour le bénéfice par action.
- Se développer par augmentation de la couverture géographique : régions, international. NEURONES a jusqu'à présent canalisé ses énergies pour atteindre une taille significative dans ses métiers. Le groupe est resté concentré sur Paris et la région parisienne et ne s'est pas encore intéressé à d'autres zones géographiques qui représentent des réserves potentielles de croissance. Sur ses métiers, en fonction des demandes des clients et des opportunités, le groupe se développera à terme, de façon sélective, au-delà de sa zone d'influence actuelle.

Principes permanents

Dans le cadre de ces axes stratégiques de développement, NEURONES s'appuie sur des principes permanents qui correspondent, selon sa direction, à la demande profonde des clients grands comptes et assureront sa présence à moyen et long terme sur le marché :

- Recruter, former et faire évoluer les consultants de haut niveau avec un accent particulier mis sur les capacités à assurer la maîtrise d'œuvre de projets : le groupe s'attache à recruter ceux qui sont les plus qualifiés en leur offrant un environnement et une culture riche et dynamique, une rémunération et une évolution de carrière stimulantes. Il leur est offert l'opportunité d'accélérer leur développement professionnel en travaillant sur des projets complexes où ils assurent une maîtrise d'œuvre réelle.
- Maintenir des équipes forfait en nombre suffisant : la tendance naturelle conduit les SSII à privilégier les offres de service sous forme d'"assistance technique" (facturation au temps passé

d'ingénieurs sur site client, souvent pendant plusieurs trimestres) par rapport aux offres de service et des projets "clés en mains". Or, compte tenu de la complexité grandissante des environnements, NEURONES constate qu'il faut réunir de nombreux experts techniques complémentaires pour donner un avis autorisé sur un projet. Les dirigeants du groupe ont la conviction que, pour être présent à long terme sur le marché, il faut être en mesure de donner un avis technique pertinent et rapide à des problèmes de plus en plus complexes. Pour ce faire, il est nécessaire d'"entretenir" et de conserver un "noyau" technique fort d'ingénieurs experts ne travaillant que sur des projets au forfait, condition sine qua non pour pourvoir assurer une maîtrise d'œuvre réelle. Ce "creuset" permet également de faire un lien technique profond entre les équipes, en complément des nécessaires outils de gestion de la connaissance, Intranets et autres réunions techniques formelles et transversales.

- Maintenir sous assurance qualité les deux processus fondamentaux des métiers des SSII pour assurer sa croissance à moyen terme :
  - le recrutement : environ 17 000 candidatures reçues en 2004, Questionnaires à Choix Multiples (QCM) et entretien de personnalité obligatoires, gestion des candidatures dans un outil ("CV-thèque"),
  - la phase pré-contractuelle de réponse à une demande client : procédures de "go/no go" avec évaluation des risques, détail de prestations formalisé obligatoire, affectation systématique d'un responsable unique pour toute réponse à une demande client.

1.5. Évolution récente et perspectives

Croissance et résultats d'exploitation par trimestre

NEURONES a constaté une amélioration progressive tout au long de l'année 2004, avec notamment un fort 4e trimestre :

(en millions d'euros)	T1	T2	T3	T4	2004
Chiffre d'affaires 2004	22,3	23,8	23,3	27,7	97,1
Évolution par rapport à 2003	- 5,4 %	+ 2,4 %	+ 4,3 %	+ 17,5 %	+ 4,7 %
dont % organique (périmètre constant)	- 5,4 %	+ 2,4 %	+ 3,6 %	+ 15,0 %	+ 3,9 %

	T1	T2	T3	T4	2004
Résultat d'exploitation	4,6 %	7,9 %	10,4 %	10,0 %	8,4 %

Prévisions 2005

Lors de sa réunion avec les analystes financiers du 15 février 2005, NEURONES a constaté la maturité croissante du métier et des clients (services achats, industrialisation des services, renouvellement des offres...). Les conditions d'exploitation actuelles seront donc probablement durables (pression sur les prix, compétition...). Les perspectives pour 2005 sont les suivantes :

Facteurs favorables pour la croissance :

- une croissance embarquée et une meilleure visibilité début 2005 qu'un an auparavant,
- un marché de l'externalisation toujours porteur,
- le référencement grands comptes ne pose pas de difficulté à la taille de NEURONES,
- des probables effets positifs sur les prix liés à l'effet "papy boom" ?

Facteurs défavorables :

- une maturité plus grande des clients et des acteurs, un métier plus industriel,
- une continuité plus que des ruptures technologiques,
- plus d'aides Aubry à compter de début 2005,
- des liquidités abondantes qui ne favorisent pas la restructuration du secteur.

Le jeudi 28 avril 2005, NEURONES a communiqué son chiffre d'affaires du premier trimestre et ses premières prévisions chiffrées pour l'exercice 2005 :

(en millions d'euros)	T1 2004	T1 2005	%
Chiffre d'affaires	22,3	25,9	+ 16,5 %

Au cours de ces trois premiers mois, l'activité a été satisfaisante (croissance organique de +14,2 %) et les offres stratégiques de NEURONES ont progressé. Le résultat d'exploitation (non audité) s'est établi à fin mars 2005 à environ 5,0 % du chiffre d'affaires à comparer à 4,6 % sur le 1er trimestre 2004. Après un début d'année faible en rentabilité, le groupe a retrouvé, depuis mars, un niveau de marge opérationnelle conforme.

Pour 2005, NEURONES table sur un chiffre d'affaires supérieur à 104 millions d'euros et sur une performance en exploitation du même ordre que celle réalisée en 2004.

Calendrier prévisionnel des communications financières (publications avant Bourse)

Publications du chiffre d'affaires :

- jeudi 28 avril 2005 (1er trimestre 2005),
- jeudi 28 juillet 2005 (1er semestre 2005),
- jeudi 27 octobre 2005 (3e trimestre 2005).

Publication de résultats :

- jeudi 29 septembre 2005 (1er semestre 2005).

2. Performances financières

2.1. Rapport présenté par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2005

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte conformément aux dispositions légales et statutaires pour vous rendre compte de l'activité de notre groupe au cours de l'exercice écoulé, soumettre à votre approbation ses comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004 et vous informer de ses perspectives d'avenir.

Comptes consolidés

Commentaires sur l'activité du groupe au cours de l'année 2004

Après deux années de baisse (-3 % en 2002 puis -5 % en 2003), le marché français des services informatiques a renoué en 2004, selon les conjoncturistes, avec la croissance (de l'ordre de +4 %).

Dans ce contexte, NEURONES a réalisé un chiffre d'affaires consolidé en croissance de 4,7 %, dont 3,9 % à périmètre constant. L'activité prestations de services affiche une croissance supérieure qui s'élève à +6,6 %, dont +5,7 % à périmètre constant. Les ventes de licences et équipements ont, quant à elles, poursuivi leur décroissance (-13 %).

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 97,1 millions d'euros, dont 89,2 millions d'euros pour les prestations de services et 7,9 millions d'euros pour les ventes de licences et équipements, contre 92,7 millions d'euros en 2003 (dont 83,7 millions d'euros pour les prestations de services et 9 millions d'euros pour les ventes de licences et équipements).

Le résultat d'exploitation s'établit à 8,1 millions d'euros en 2004, contre 7,6 millions d'euros en 2003 et représente 8,4 % du chiffre d'affaires, contre 8,2 % en 2003. Dans un contexte toujours tendu de pression sur les prix, le groupe a réussi à améliorer son résultat d'exploitation, en volume et en taux, grâce à une amélioration du taux d'activité et du taux d'effectifs facturables. Le volume d'activité du quatrième trimestre a été très satisfaisant.

Il est à préciser qu'aucun coût non récurrent n'est comptabilisé en exceptionnel, et que cette performance d'un résultat d'exploitation de 8,4 % du chiffre d'affaires situe, une fois de plus, NEURONES dans le peloton des meilleures SSII Françaises en terme de rentabilité opérationnelle.

Le résultat financier est stable à 0,8 million d'euros. La baisse des taux de rémunération sur le premier semestre (2004 contre 2003) a été compensée par l'augmentation de l'encours de trésorerie, lié à une bonne génération de trésorerie par l'exploitation. Depuis le second semestre 2003, les taux de rémunération sont stabilisés.

La charge d'impôt sur les sociétés augmente mécaniquement à 3,1 millions d'euros, contre 2,8 millions d'euros au cours de l'année précédente. Le taux moyen d'impôt sur les sociétés ressort à 34,9 %.

L'amortissement des écarts d'acquisition augmente légèrement à 0,8 million contre 0,7 million d'euros en 2003. Des procédures de test de valorisation ("impairment test") ont été effectuées. Aucun amortissement complémentaire n'a été constaté en 2004, l'ensemble des tests de valorisation s'étant révélés négatifs.

Le résultat net part du groupe après amortissement des écarts d'acquisition s'établit à 4,7 millions d'euros, contre 4,5 millions d'euros pour l'année précédente, et représente, tout comme l'année précédente, 4,9 % du chiffre d'affaires consolidé.

Commentaires sur la situation financière consolidée

Actif

L'actif immobilisé (écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles, corporelles et financières) reste globalement stable, les investissements réalisés étant équivalents aux amortissements.

Les investissements de l'exercice en immobilisations corporelles s'élèvent à 0,8 million d'euros et correspondent pour l'essentiel à des investissements de renouvellement (agencements, matériels et logiciels informatiques à usage interne, véhicules de service).

Le besoin en fonds de roulement a été réduit de 0,9 million d'euros, lié notamment au poste impôt sur les sociétés. Le poste client est resté stable et se situe à un niveau satisfaisant (74 jours). Les impôts différés actif correspondent pour l'essentiel à l'activation de l'impôt sur la participation des salariés.

La trésorerie générée par l'exploitation au titre de l'exercice 2004 est supérieure au résultat net, puisqu'elle s'élève à 7,5 millions d'euros. Cette performance, réalisée pour la quatrième année consécutive, est le fruit de la gestion rigoureuse du besoin en fonds de roulement. La trésorerie nette au 31 décembre 2004 s'élève ainsi à 46,6 millions d'euros.

Passif

Les provisions pour risques correspondent essentiellement à des provisions pour risques d'exploitation. Les dettes sociales et fiscales augmentent, conséquence de la croissance des effectifs.

Note sur la situation d'endettement de la société et du groupe

La groupe disposant d'une trésorerie positive de 46,6 millions d'euros, sans endettement financier à moyen terme, la situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires, ne fait pas porter de risque particulier sur la société.

Perspectives d'avenir

Grâce à la reprise des volumes observée lors du quatrième trimestre 2004, NEURONES dispose d'une croissance embarquée certaine et d'une meilleure visibilité début 2005. Néanmoins, les conditions d'exploitation actuelles (pression prix, industrialisation, rôle accru des directions achats ...) semblent durables. Toute médaille ayant son revers, il est à noter que la maturité croissance du métier décrite ci-dessus crée néanmoins des barrières à l'entrée plus élevées, favorables pour notre groupe.

Le marché toujours très porteur de l'externalisation et la progression de nos offres de services de supervision/administration à distance sont les atouts pour 2005. L'arrêt des aides Aubry début 2005 représentera, en année pleine, un impact négatif d'environ 700 milliers d'euros sur le résultat d'exploitation. Enfin, les premiers effets du "papy boom" devraient être positifs pour nos métiers bien qu'ils soient encore difficiles à quantifier.

Prises de participation

Au cours de l'année 2004, NEURONES, via sa filiale Help-Line, a pris le contrôle de 100 % de la société IMS, spécialisée dans l'intégration de progiciels de help-desk et de gestion de parc informatique.

Par ailleurs, les variations de périmètre en 2004 ont été les suivantes :

- rachat de 6 % des titres de Help-Line à un dirigeant de la société,
- cession de 4,95 % des titres de Neurones Solutions, à un dirigeant de la société,
- cession de 0,77 % des titres de Brainsoft à un dirigeant de la société,
- cession de 5 % des titres de Intrinsec à deux dirigeants de la société,
- rachat de 0,2 % des titres de Brainsoft à un salarié de la société.

Activités des filiales

Pour être plus en phase avec les décompositions habituellement utilisées par ses clients, le groupe a modifié la présentation de ses activités par pôle. Afin de ne pas alourdir la rédaction, la présentation est proposée selon la nouvelle ventilation par pôle d'activité, l'annexe des comptes consolidés reprenant, à titre comparatif et sur deux ans, l'ancienne ventilation et la nouvelle.

Les activités du groupe NEURONES sont réparties en trois pôles d'activité :

- pôle "Infrastructures - Intégration",
- pôle "Infrastructures - Infogérance",
- pôle "Applications".

Les sociétés filiales de NEURONES, leur appartenance aux différents pôles, ainsi que les contributions aux principaux agrégats consolidés relatives à l'exercice 2004 sont résumées ci-après :

(en milliers d'euros)

Pôle	Société	Chiffre d'affaires 2004	Résultat d'exploitation 2004	Résultat net 2004
Société mère	NEURONES SA	11	(292)	(717)
Infrastructures Intégration	Neurones Solutions	13.817	352	237
	Intrinsec	3.538	481	271
Infrastructures Infogérance	Skills Consulting	18.885	2.549	1.753
	sous-groupe AS International	13.499	1.500	1.041
	Help-Line	27.762	2.172	1.368
	IMS	268	23	14
Applications	Brainsoft	6.374	110	63
	Upgrade	5.197	211	147
	Codilog-Knowledge	2.986	668	329
	Inexware Services	4.761	339	233
TOTAL		**97 098**	**8 113**	**4 739**

Les données présentées sont calculées sur la base des contributions aux agrégats consolidés, intégrant les opérations d'élimination interne (chiffre d'affaires, retraitements consolidés, etc....).

Pôle "Infrastructures – Intégration"

La filiale dédiée à l'intégration de systèmes et réseaux a vécu une année de transition en 2004, suite à l'arrivée d'un nouveau dirigeant en début d'année. Les ventes de licences et équipements ont poursuivi leur érosion (baisse de 21 %), alors que l'activité « prestation de services » affiche une croissance de 13 %. Au global, le résultat d'exploitation accuse une baisse de 13 %.

La filiale dédiée à la sécurité développe l'offre groupe de supervision et d'administration de serveurs à distance ainsi que d'hébergement, cette fonctionnalité étant utilisée pour de nombreux clients infogérés. La croissance du chiffre d'affaires services s'est élevée à +46 %. Le résultat d'exploitation a été concomitamment augmenté de 95 %. Cette société va poursuivre en 2005 ses investissements dans la supervision et l'hébergement, et devrait poursuivre son développement à un rythme élevé.

Pôle "Infrastructures – Infogérance"

La filiale dédiée à l'infogérance de serveurs de proximité et de postes de travail a renoué en 2004 avec la croissance (+6 %), après deux années de décroissance. Le résultat d'exploitation est en revanche en baisse de 10 %, témoignant ainsi de l'effet persistant de pression sur les prix en assistance technique simple (référencements) ainsi qu'en infogérance (compétition accrue) alors que les taux d'activité ont été à leur plus haut historique.

La filiale dédiée à l'infogérance de serveurs d'entreprise (production informatique) a également renoué avec la croissance en 2004 (+9 %), tout en maintenant son niveau de résultat d'exploitation à 1,5 millions d'euros. Dans cette activité, les phénomènes de pression sur les prix ont encore pesé sur la rentabilité.

La filiale dédiée au help-desk a une fois encore tenu toutes ses promesses au niveau de la croissance de son chiffre d'affaires, affichant une progression de +13 %. Le résultat d'exploitation est resté stable, la hausse des frais généraux et de structure ayant été aussi rapide que la croissance du chiffre d'affaires.

La société, rachetée en octobre 2004, dédiée à l'intégration de progiciels de help-desk et de gestion de parcs informatiques rejoint le département de notre filiale qui a les mêmes activités, pour constituer une équipe d'une trentaine de personnes. Du fait de sa taille, cette société contribue de manière symbolique aux données consolidées en 2004.

Pôle "Applications"

Les deux sociétés dédiées au développement applicatif sur mesure (Java, .net, et décisionnel) ont vu leur chiffre d'affaires croître de 10 % en 2004. Ce sont ces activités qui ont connu la baisse des prix de vente moyens la plus sévère (notamment par l'effet des prestations réalisées dans le cadre de référencements), d'où une rentabilité peu satisfaisante.

La filiale dédiée à l'intégration, au support et à la tierce maintenance applicative SAP a connu une année 2004 tout à fait satisfaisante. Le chiffre d'affaires est en croissance de 22 %, le résultat d'exploitation bondissant de 85 %.

Enfin, la filiale dédiée à la formation a renoué avec la profitabilité en 2004, après deux années de pertes. La réduction significative du chiffre d'affaires (-47 %) traduit l'abandon en début d'année d'un contrat de gestion du plan de formation pour un grand compte, à hauteur de 2,7 millions d'euros. Retraité de cet effet, le chiffre d'affaires est en diminution de 10 %, dans un marché de la formation particulièrement sinistré depuis deux ans. La société a mené parallèlement des actions d'amélioration de la rentabilité en mutualisant avec un confrère ses moyens de production des cours « interentreprises » (salles de formation, etc...) et pris des mesures d'abaissement de son point mort. L'ensemble de ces mesures lui a permis de retrouver un taux de résultat d'exploitation de 4 % en 2004.

Comptes annuels – NEURONES S.A.

Commentaires sur l'activité de NEURONES S.A. au cours de l'année 2004

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 11 millions d'euros, contre 8,3 millions d'euros pour l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires est constitué de redevances de services aux filiales du groupe, ainsi que de refacturations de ventes réalisées par des sociétés du groupe auprès de grands clients ayant référencé la société mère comme fournisseur qui joue ainsi le rôle de point de facturation unique. L'augmentation du chiffre d'affaires est liée exclusivement à l'augmentation du volume refacturé dans ce mode par NEURONES SA pour le compte de ses filiales.

Le résultat d'exploitation est négatif à hauteur de 247 milliers d'euros. Le résultat net s'élève à -69 milliers d'euros, lié notamment aux moins values sociales de cessions sur titres réalisées au cours de l'exercice, les produits financiers n'étant pas suffisants pour équilibrer le résultat.

Perspectives d'avenir

La société NEURONES SA est depuis le 1er janvier 2000 une société holding qui concentre les fonctions : direction groupe, finances, ressources humaines, marketing et communication groupe, task-force grands projets, qualité. La société équilibre ses dépenses courantes d'exploitation, à l'exception des frais liés à la présence en Bourse, en refacturant ses services aux différentes filiales du groupe.

Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice, soit une perte de (68 540,17) euros de la manière suivante :

- Affectation au report à nouveau (68 540,17) Euros

qui passe ainsi de 30 470 852,68 euros à 30 402 312,51 euros.

Par ailleurs, la société va proposer un versement de dividendes par prélèvement sur le report à nouveau, à hauteur de 0,05 euro par action. Au 31 mars 2005, le nombre total d'actions ayant droit au dividende s'élève à 22 877 045. Le montant total du dividende versé s'élèverait ainsi à 1 143 852,25 euros. Le report à nouveau passerait ainsi de 30 470 852,68 euros à 29 258 460,26 euros. Il est convenu que les actions nouvelles souscrites au moyen de l'exercice des options de souscription entre le 1er avril 2005 et le 21 juin 2005 bénéficieront également de ce dividende.

La somme ainsi répartie entre les actionnaires est intégralement éligible à la réfaction de 50 % prévue à l'article 158-3 – 2° du code général des impôts.

Conformément aux dispositions légales, nous vous rappelons qu'il n'y a eu aucune distribution au titre des trois derniers exercices.

Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant

Le mandat d'un des deux commissaires aux comptes et de son suppléant arrivant à échéance à l'issue de cette Assemblée Générale, nous vous proposons de reconduire, et ce, pour une durée de six années, KPMG Audit en tant que commissaire aux comptes titulaire et Monsieur Christian Liberos en tant que commissaire aux comptes suppléant. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2010.

Remplacement d'un commissaire aux comptes suppléant

Monsieur André Cresteil, commissaire aux comptes suppléant de Bellot Mullenbach & Associés, étant parti à la retraite et n'étant plus inscrit à la compagnie des commissaires aux comptes, nous vous proposons de nommer pour la durée restante du mandat, en tant que commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Eric Blache, demeurant 14 rue Clapeyron 75008 Paris. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2008.

Autres informations financières

Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif, de nature à remettre en cause les comptes qui vous sont présentés, n'a eu lieu entre la date d'arrêté des comptes et la date d'émission de ce rapport.

Activité en matière de recherche et développement

Les investissements de recherche et développement sont réalisés dans chacune des sociétés du groupe. Les coûts, correspondant essentiellement à des temps passés, sont constatés en charge l'année de leur survenance et ne sont pas immobilisés.

Risques environnementaux

De par ses activités de prestations de services informatiques et de conseil, NEURONES ainsi que l'ensemble de ses filiales ne font pas porter sur l'environnement de risques particuliers.

Autres risques (pays, marché, taux...)

Risques Pays

NEURONES, de par sa présence en France uniquement, ne supporte pas de risque pays particulier.

Risques de marché, taux de change

NEURONES, ainsi que l'ensemble de ses filiales, n'est pas exposé significativement aux risques de marché et de taux de change :

- la trésorerie excédentaire n'est investie que sur des supports monétaires auprès d'établissement bancaires notoirement solvables,
- il n'y a pas d'endettement financier et donc pas d'exposition aux risques de variation de taux d'intérêts.

Conséquences sociales de l'activité

Les effectifs moyens sur l'exercice 2004 s'élèvent à 1 233 personnes, contre 1 156 personnes en moyenne au cours de l'année 2003, soit une augmentation de 6,6 %, en phase avec l'augmentation du chiffre d'affaires services. Au 31 décembre 2004, l'âge moyen s'établit à 31,6 ans. La masse salariale globale a augmenté de 6,4 %, pour une augmentation des effectifs moyens de 6,6 %. L'écart de - 0,2 % est dû aux effets conjugués des augmentations individuelles, de l'évolution du mix et du turn over. Celui-ci est en baisse constante depuis 5 ans et s'établit à 10 % en 2004, contre 11 % en 2003, 15 % en 2002, 19 % en 2001 et 24 % en 2000.

L'effort de formation a représenté 1 600 jours en 2004 contre 1 700 jours l'année précédente. Cet effort est supérieur aux obligations légales.

Les sociétés du groupe versent la participation légale lorsque les conditions réglementaires sont remplies. La gestion de la participation est confiée à un organisme bancaire extérieur au groupe.

Par ailleurs, les plans de stocks options, détaillés dans le paragraphe suivant, ont été volontairement attribués à un nombre important de salariés du groupe (près de 20 % d'attributaires).

Enfin, une contribution de 0,2 % de la masse salariale ou plus, est versée aux comités d'entreprise des sociétés remplissant les conditions réglementaires.

Opérations réalisées au titre d'options de souscription d'actions par les salariés

Attribution d'options

L'Assemblée Générale a autorisé les plans suivants :

- le 29 novembre 1999, attribution par l'Assemblée Générale, de Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (donnant droit à souscrire 476 385 actions),
- le 29 novembre 1999, autorisation donnée au Conseil d'Administration d'attribuer en une ou plusieurs fois pendant une durée de cinq années, 964 875 options de souscription d'actions,
- le 25 juin 2003, autorisation donnée au Conseil d'Administration d'attribuer en une ou plusieurs fois, pendant une durée de trente huit mois, 250 000 options de souscription d'actions,
- le 25 juin 2004, autorisation donnée au Conseil d'Administration d'attribuer en une ou plusieurs fois, pendant une durée de trente huit mois, 100 000 options de souscription d'actions.

Le Conseil d'Administration a ensuite fait usage de ces autorisations et attribué les plans d'option, dont les règlements sont les suivants :

	BSPCE	Plan Stock Option n°1	Plan Stock Option n°2	Plan Stock Option n°3	Plan Stock Option n°4	Plan Stock Option n°5
Date de l'Assemblée Générale	29/11/1999	29/11/1999	29/11/1999	29/11/1999	29/11/1999	25/06/2003 et 25/06/2004
Date du Conseil d'Administration	-	29/11/1999	27/07/2000	11/07/2001	23/01/2003	15/10/2004
Date d'échéance des plans	29/11/2004	29/11/2004	27/07/2005	11/07/2006	01/03/2007	15/10/2008
Date d'expiration des plans	28/11/2005	28/11/2014	26/07/2010	11/07/2011	28/02/2011	14/10/2012
Nombre de bénéficiaires	49	19	171	238	60	60
- dont dirigeants	2	-	-	-	-	-
Nombre d'options consenties	476 385	165 550	304 363	320 210	174 000	257 000
Nombre d'options caduques au 31/12/2004	(55 975)	(72 650)	(169 093)	(93 801)	(21 000)	(2 000)
Nombre d'actions souscrites à ce jour	(76 220)	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
- dont dirigeants	(71 460)					
Prix de souscription (en euros)	3,20	3,20	7,50	3,80	3,20	4,20
Nombre d'options maximum restant exerçables	344 190	92 900	135 270	226 409	153 000	255 000
Dilution potentielle (caduques déduites en % du capital au 31/12/2004)	1,50 %	0,41 %	0,59 %	0,99 %	0,67 %	1,12 %
DILUTION POTENTIELLE TOTALE						**5,28 %**

L'autorisation donnée au Conseil d'Administration le 29 novembre 1999 a été soldée en juin 2003, le reliquat de 752 options non attribuées dans le cadre de cette autorisation ayant été annulé par l'Assemblée Générale du 25 juin 2003.

Souscription d'actions au titre des plans de BSPCE - Stock Options

Au cours de l'exercice 2004, 76 220 actions ont été souscrites au prix de 3,20 euros, dont 0,4 euro de valeur nominale et 2,80 euros de prime d'émission.

Cette souscription d'actions a conduit à constater une augmentation de capital de 243 904 euros, dont 30 488 euros au titre d'augmentation du capital social et 213 416 euros au titre d'augmentation de la prime d'émission.

Actions propres - Auto détention

Nous vous précisons que la société ne détenait pas d'actions en autocontrôle au 31 décembre 2004 et a racheté le 23 février 2005 un bloc de 98 000 actions nouvelles.

Autorisation d'attribuer des actions gratuites aux salariés dans le cadre des articles L.255-197-1 et suivants du Code de Commerce à hauteur de 1 % du capital

Conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce, nous vous demandons d'autoriser le Conseil d'Administration à attribuer en une ou plusieurs fois, pour une durée de 38 mois à compter de la présente assemblée, des actions gratuites existantes ou à émettre, au profit des salariés de la société ou des sociétés liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de Commerce, ainsi que des mandataires sociaux définis par la Loi.

Pour les actions à émettre, l'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration l'ensemble des compétences nécessaires à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations de capital de la société (par incorporation au capital de primes d'émission, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible) résultant des attributions gratuites d'actions ordinaires nouvelles émises par la société.

Le nombre total des actions ordinaires attribuées gratuitement au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 0,4 % du capital de la société, soit 230 000 actions ordinaires de la société à la date de la présente assemblée.

La durée minimale de la période d'acquisition est fixée à deux ans. Le Conseil d'Administration fixera, lors de chaque attribution, la période d'acquisition à l'issue de laquelle l'attribution des actions ordinaires deviendra définitive, cette période ne pouvant pas être inférieure à la période minimale de deux ans fixée dans la présente autorisation. La durée minimale de la période d'obligation de conservation est fixée à deux ans. Le Conseil d'Administration fixera, lors de chaque attribution, la période d'obligation de conservation qui court à compter de l'attribution définitive des actions ordinaires, cette période ne pouvant pas être inférieure à la période minimale de deux ans fixée dans la présente autorisation.

Cette autorisation emportera, au profit des bénéficiaires des attributions d'actions ordinaires à émettre, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription et d'attribution aux actions ordinaires qui seront émises au fur et à mesure de l'attribution définitive des actions et, plus généralement, à tout droit sur les actions ordinaires attribuées gratuitement ou sur partie des réserves, bénéfice ou prime d'émission qui servira, le cas échéant, en cas d'émission d'actions nouvelles, sur le fondement de cette autorisation.

Le Conseil d'Administration informera chaque année l'Assemblée Générale des attributions réalisées dans le cadre de la présente résolution conformément à l'article L.225-197-4 du Code de Commerce.

Etat de la participation des salariés

Conformément à la Loi du 25 juillet 1994, nous vous informons que les salariés ne détiennent aucune action de la société au titre d'un PEE, d'un fonds commun de placement d'entreprise ou au titre de la période d'indisponibilité prévue au titre des articles L.225-194 et L.225-197 du Code de Commerce et à l'article L.442-7 du Code du Travail.

Autorisation pour la société d'acquérir ses propres actions

La société souhaite se donner l'opportunité de procéder à l'achat de ses propres actions, notamment pour :

- l'annulation ultérieure des actions à des fins d'optimisation du résultat net par action,
- l'attribution d'actions gratuites à des salariés et mandataires sociaux du groupe dans le cadre des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce,
- l'attribution d'options d'achat d'actions à des salariés et mandataires sociaux du groupe,
- l'animation du marché secondaire des titres de la société par un prestataire de services au travers d'un contrat de liquidités conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- la remise d'actions en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Nous vous demandons d'autoriser le Conseil d'Administration et de lui déléguer la faculté de mettre en œuvre des programmes de rachat d'actions dans le cadre défini ci-après :

- la délégation est valable pour une durée de 18 mois, à compter de cette Assemblée,
- les rachats d'actions pourront être réalisés par intervention sur le marché ou par des achats de blocs, sans limitation particulière pour ces acquisitions de blocs,
- le prix maximum d'achat est fixé à 12 euros, le prix minimum de vente est fixé à 4 euros,
- le nombre maximum d'actions susceptibles d'être rachetées par la société est limité à 10 % du nombre total d'actions composant le capital social, soit 2.284.727 actions, représentant un montant maximum d'achat de 27.416.724 euros,
- ce nombre d'actions et les limites d'achat et de vente seront le cas échéant ajustés lors d'éventuelles opérations financières de la société ou décisions touchant le capital social.

Le Conseil d'Administration donnera aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée Générale Annuelle, toutes les informations relatives à ces achats d'actions et cessions réalisées. Cette autorisation remplace celle donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2004.

Etat de la dilution cumulée au titre des différentes opérations sur le capital

	Situation actuelle 31/12/2004	Exercice des BSPCE, stocks options (plans attribués et restant à attribuer)	Attribution d'actions gratuites	Augmentation de capital par émission de valeurs mobilières*	Total après toutes opérations
Nombre d'actions	22 847 270	1 299 769	230 000	10 000 000	11 529 769
% dilution	-	5,69 %	1,00 %	43,77 %	50,46 %

* Autorisation donnée à l'AGE de juin 2004, encore en cours de validité

Synthèse des délégations de compétences et de pouvoirs en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration et utilisation faite de ces délégations

Délégations de compétences accordées par les AGE au CA en cours de validité	Durée de validité / Date limite de validité	Plafond maximum	Usage au cours de l'exercice
AGE 25/06/2003 Attribution options de souscription d'actions	38 mois / août 2006 / Autorisation soldée	250 000 options	250 000 options (CA du 15/10/2004)
AGE 25/06/2004 Attribution options de souscription d'actions	38 mois / août 2007	100 000 options	7 000 options (CA du 15/10/2004)
AGE 25/06/2004 Acquisition par la société de ses propres actions	18 mois / décembre 2005	10 % du nombre total d'actions, prix achat maximum 12 euros, prix de vente minimum 4 euros	Non utilisée
AGE 25/06/2004 Réduction du capital	5 ans / juin 2009	10 % du capital par période de 24 mois	Non utilisée
AGE 25/06/2004 Emissions de valeurs mobilières de ses propres actions	26 mois / août 2006	Maximum de 4 Meur d'augmentation de capital en nominal (10 millions de titres)	Non utilisée

Ratification de la cooptation d'un administrateur

Suite au décès brutal de Monsieur de Catuelan en octobre 2004, le Conseil d'Administration de NEURONES a coopté en sa séance du 15 octobre 2004, Monsieur Hervé Pichard. Nous vous demandons de bien vouloir ratifier cette cooptation.

Renouvellement du mandat des administrateurs

Le mandat des administrateurs venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes clos au 31 décembre 2004, nous vous proposons de soumettre à l'Assemblée Générale le renouvellement de leurs mandats pour une année, conformément aux statuts.

Rémunération des administrateurs et liste des mandats exercés

Monsieur Luc de Chammard est Président-directeur général de la société NEURONES. Il est également président de la société Axones, filiale à 100 % de NEURONES.

Monsieur Bertrand Ducurtil est directeur général délégué, administrateur de la société NEURONES. Il est également président de Skills Consulting, de Inexware Services, gérant des sociétés AS Technologies et AS Télécom & Réseaux, toutes ces sociétés étant des filiales directes et indirectes du groupe. Monsieur Ducurtil est également gérant de la Sarl. Host, société ne faisant pas partie du groupe NEURONES.

Monsieur Pichard est administrateur de la société NEURONES. Il exerce par ailleurs d'autres mandats (hors du groupe NEURONES). Il est président du cabinet Pichard & Associés, administrateur de SECO ressources et finances, administrateur des Etablissements Planche et administrateur de UPM Kymmene Groupe.

Monsieur Pacquement est administrateur de la société NEURONES et n'exerce pas d'autres mandats.

Au cours de l'année 2004, Monsieur de Chammard a perçu une rémunération de 157 421 euros, dont 6 220 euros d'avantages en nature.

Monsieur Ducurtil a perçu une rémunération de 121 714 euros, dont une part variable de 15 000 euros. Au cours de l'année 2004, Monsieur Ducurtil a exercé 14 292 BSPCE, ayant donné lieu à souscription de 71 460 actions NEURONES au prix de 3,20 euros. Les 71 460 actions ont été vendues sur le marché entre le 15 décembre 2004 et le 25 janvier 2005 au prix moyen de 5,01 euros.

Messieurs de Catuelan, Pacquement et Pichard n'ont pas perçu de rémunération au titre de leur fonction d'administrateur.

Identité des actionnaires

Nous vous informons que Monsieur Luc de Chammard détient directement et indirectement plus des 2/3 du capital et des droits de vote de la société. Aucun franchissement de seuil n'a été déclaré auprès de la société.

Conclusion

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2004, le rapport de gestion établi par votre Conseil d'Administration et en conséquence de donner quitus à celui-ci pour sa gestion au cours dudit exercice et d'adopter les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

Le Conseil d'Administration

2.2. Rapport spécial du Président à l'Assemblée Générale sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, et sur le contrôle interne (Article L.225-37 du Code du Commerce)

Nous vous rendons compte, conformément à l'article L.225-37 du Code de Commerce, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, et vous présentons notre rapport sur le contrôle interne.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de NEURONES est composé de quatre membres :

- deux membres, le président-directeur général et le directeur général délégué, qui ont un rôle opérationnel dans la société et le groupe et s'y consacrent à plein temps,
- deux administrateurs externes, sans rôle opérationnel dans le groupe.

Pouvoirs du Président et du Directeur général délégué de la société mère

Les pouvoirs du président et du directeur général délégué sont ceux prévus par la Loi. Les statuts prévoient cependant que le Conseil d'Administration peut les limiter à titre de mesure interne, non opposable aux tiers. Le Conseil d'Administration n'a apporté aucune limitation supplémentaire aux pouvoirs du président et du directeur général délégué.

Fréquence des Conseils et fonctionnement

Le Conseil d'Administration de NEURONES se réunit au moins quatre fois dans l'année :

Date	Ordre du jour
début janvier	Approbation des conventions réglementées et détermination des rémunérations des mandataires sociaux pour l'année à venir.
février	Arrêté des comptes annuels et des comptes consolidés.
fin juin (à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire)	Suite à la désignation des administrateurs pour l'année à venir par l'Assemblée Générale tenue le même jour, élection du président du Conseil d'Administration.
septembre	Arrêté des comptes consolidés semestriels.

Les commissaires aux comptes sont convoqués et sont présents aux deux conseils d'arrêté des comptes (février et septembre).

Compte tenu de sa taille, de la proximité géographique immédiate des filiales, de l'association au capital des dirigeants dans la majorité des entités qui composent le groupe, du rôle opérationnel de deux des quatre membres du Conseil et de leur taux de détention important du capital, NEURONES estime, pour le moment, que la mise en place de comités reportant au Conseil d'Administration (comité d'audit, comité des rémunérations, etc...) apporterait plus d'inconvénients que d'avantages.

Au-delà de ces quatre réunions annuelles, le Conseil se réunit chaque fois que la situation l'exige (avis sur les projets d'opérations de croissance externe, convocation d'Assemblée Générale Extraordinaire, apports d'actifs, fusion, etc...).

Travaux du Conseil (arrêté des comptes)

Les comptes (bilan, compte de résultat et annexe en mode projet) sont terminés en général deux semaines avant la date du Conseil (fin janvier pour les comptes annuels, fin août pour les comptes semestriels). Ces comptes sont préparés par la direction financière du groupe et font l'objet d'une première validation par les deux administrateurs ayant un rôle opérationnel au niveau du groupe.

Ces comptes sont ensuite remis :

- d'une part aux administrateurs externes, en même temps que la convocation pour le Conseil d'arrêté des comptes à laquelle ils sont joints. Les administrateurs externes disposent d'un délai d'environ 15 jours pour poser les questions nécessaires aux deux autres administrateurs ou à la direction financière, à leur choix,
- d'autre part aux commissaires aux comptes, qui démarrent sitôt leurs travaux de contrôle.

A l'issue des travaux de vérification des commissaires aux comptes et au plus tard la veille du conseil d'arrêté des comptes, une réunion de synthèse est organisée avec un administrateur au moins (le directeur général délégué, la plupart du temps), le directeur financier du groupe et les commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes font part de leurs observations et des éventuels ajustements demandés sur les comptes, le cas échéant. Ces points font l'objet d'une discussion, et en accord avec les commissaires aux comptes, les comptes sont présentés au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration arrête ensuite les comptes sous cette forme. Les comptes consolidés semestriels sont arrêtés, les comptes annuels et les comptes annuels consolidés sont arrêtés pour être ensuite présentés pour approbation à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Rapport sur le contrôle interne

Introduction - Rappel des objectifs en matière de contrôle interne

La prise de risques calculés est un acte volontaire et nécessaire, intrinsèque à toute entreprise. Pour être en mesure de croître avec une assurance raisonnable de sécurité opérationnelle, juridique, financière et comptable, NEURONES a mis en place une gestion des risques s'appuyant sur des procédures, des méthodes et des outils.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Les procédures de gestion des risques, ou de contrôle interne, ont notamment pour objectifs de :

- recenser les risques potentiels et les évaluer (probabilité d'occurrence, impact), qu'ils soient comptables et financiers ou opérationnels,

- définir et mettre en œuvre des actions de maîtrise et de contrôle de ces risques.

Dans le domaine comptable et financier, les procédures de contrôle les plus importantes (susceptibles d'avoir un impact sur les comptes) visent à maîtriser les processus suivants :

- reconnaissance du chiffre d'affaires (avancement des projets, dépassement, risques de facturation sans commande, ...),
- engagements hors bilan (contrats de location notamment),
- trésorerie.

Au niveau opérationnel, les risques potentiels principaux identifiés par NEURONES (processus de vente et de réalisation des services) sont les suivants :

- non respect de la procédure de "go/no go" et revue d'offre insuffisamment réalisée (nécessité d'un responsable technique unique de l'offre, revue des conditions commerciales, ...),
- incompatibilité entre des éléments standard de constructeurs et éditeurs sur des forfaits d'intégration d'infrastructures (risque de procédures mettant dans la cause les constructeurs et éditeurs),
- dépassement sur des forfaits en développement applicatif (et donc risque de perte financière),
- détection trop tardive d'une non satisfaction client dans le cadre d'un projet ou d'un contrat d'exploitation,
- respect incomplet des processus de recrutement,
- processus d'évaluation des dossiers de croissance externe non respecté.

Les risques opérationnels sont limités de fait par la répartition du chiffre d'affaires (1er client < 7 % du chiffre d'affaires, plus important forfait < 1 % du chiffre d'affaires).

La présente analyse a été réalisée par la direction générale du groupe après élaboration de la cartographie des risques Elle a été soumise aux commissaires aux comptes du groupe ainsi que les documents suivants :

- "règles de gestion groupe" (1999 – mise à jour 2005),
- "manuel des procédures comptables et financières du groupe" (2000),
- "cartographie des risques" (2004).

Organisation juridique et pouvoirs

NEURONES est un groupe constitué d'une holding (NEURONES SA) et de quatorze filiales, toutes contrôlées majoritairement (taux de détention supérieur à 70 %). Ces filiales sont toutes françaises et regroupées en région parisienne : Nanterre (Hauts de Seine), et Paris. Quelques bureaux ouverts en région, sont directement rattachés au siège des sociétés à Nanterre et n'ont pas d'autonomie de gestion.

NEURONES SA est une société à Conseil d'Administration. Il n'a pas paru nécessaire de mettre en place de comité d'audit, ni de "disclosure comitee" chargé de contrôler l'information financière relative aux risques.

Les formes juridiques des filiales sont des Sociétés par Actions Simplifiées (11 d'entres elles), ou avec Président (pas de Conseil d'Administration, ni de conseil de surveillance), ou des Sarl (3 d'entre elles). Les Présidents de filiales sont souvent détenteurs d'une part minoritaire (de 5 % à 15 %) du capital de l'entreprise qu'ils dirigent. Bien que les Présidents aient les pouvoirs les plus étendus vis-à-vis des tiers, comme le prévoit la Loi, leurs pouvoirs sont limités à titre de mesure d'ordre interne et les différents mandataires doivent préalablement demander l'autorisation à l'Assemblée Générale des associés pour toute décision excédant la gestion courante.

Les dirigeants de filiales gèrent leurs investissements (limités à des investissements de renouvellement dont ils font chaque année une prévision globale lors du budget. Les investissements industriels annuels sont de l'ordre de 1% du chiffre d'affaires) et leurs frais généraux courants. Compte tenu de la position d'associés des dirigeants de filiales, les risques pris par le groupe dans ces deux domaines sont considérés comme maîtrisés.

Organisation du système comptable - Système d'information

En central, la Direction Administrative et Financière du groupe regroupe les fonctions juridiques (qui s'appuient sur différents conseil extérieurs, selon les domaines), ainsi que les fonctions comptables (comptabilité, reporting, consolidation, fiscalité, finance) et contrôle de gestion. L'organisation actuelle peut être schématisée en trois sous-ensembles "administratifs" distincts, qui sont rattachés et reportent directement à la Direction Administrative et Financière du groupe :

Sous-ensemble n°1

8 structures juridiques localisées à Nanterre (dans un même immeuble), 60 % du chiffre d'affaires du groupe, 50 % des effectifs du groupe.

La direction financière du groupe, assistée d'une équipe de gestion mutualisée, est directement opérationnelle sur ce sous-ensemble. Le système d'information est articulé autour de progiciels standard du marché (Sage ligne 500 Intégrale et ADP-Zadig pour les principaux), dont les principaux processus sont interfacés (chaîne vente, chaîne achat, gestion de la paie). Ce sous-ensemble est directement sous le contrôle de la direction financière du groupe.

Sous-ensemble n°2

2 structures juridiques localisées à Nanterre, 25 % du chiffre d'affaires du groupe, 34 % des effectifs du groupe.

Cette structure dispose d'une équipe de gestion autonome, assistée par un expert comptable extérieur. Le système d'information est articulé autour de progiciels standard du marché (Sage ligne 100 et Zadig pour les principaux), dont les principaux processus sont interfacés (chaîne vente, gestion de la paie).

Sous-ensemble n°3

Un holding et 3 structures juridiques localisées à Paris, 15 % du chiffre d'affaires du groupe, 16 % des effectifs du groupe. Le sous-ensemble 3 réalise de l'assistance technique et de l'infogérance. Il n'est pas engagé sur des projets et ne vend pas de licences et équipements.

Cet ensemble dispose d'une équipe de gestion autonome, assistée par un expert comptable extérieur. Le système d'information est articulé autour de progiciels standard du marché (Sage Coala principalement), dont les principaux processus sont interfacés (chaîne vente, gestion de la paie).

Les responsables de comptabilité entité des sous ensemble 2 et 3 reportent hiérarchiquement aux dirigeants associés de ces entités et fonctionnellement à la Direction Financière groupe.

Rôle de la Direction Administrative et Financière du groupe

Dans son rôle de fonction centrale, la direction financière du groupe diffuse le "manuel des procédures comptables et financières du groupe" (première version en 2000) auprès des filiales du groupe, s'assure du respect de celles-ci et en est garante vis-à-vis de la direction générale et du Conseil d'Administration du groupe. Elle coordonne et anime les processus budgétaires et de reporting. Elle rend compte à la direction générale du groupe et assure la production de la consolidation.

Rôles des acteurs exerçant des activités de contrôle interne

Le Contrôle de gestion groupe est en charge du contrôle interne.

Guide procédures - Audit de la gestion des risques

Chaque début d'année depuis 1999, la version à jour des "règles de gestion groupe" contenant les procédures et les règles de comportements préconisées est diffusée aux différents responsables des entités du groupe.

Une première version de la « cartographie des risques » a été établie en 2004.

Le contrôle de gestion groupe est en charge de garantir que les principes et méthodes de gestion des risques sont bien appliqués par les collaborateurs impliqués. A ce jour, étant donné la taille encore modeste de la plupart des entités concernées, il n'a pas été réalisé d'audit formalisé de la gestion des risques, ni interne, ni externe. A fortiori, il n'a pas été formalisé de plan d'amélioration.

Contrôle interne - Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Procédures budget / reporting mensuel

Les procédures générales de contrôle sont centralisées et articulées autour de deux processus principaux :

- le processus annuel "prévisionnel/budget". Un budget annuel, mensualisé est établi en début d'année par chaque entité juridique (et opérationnelle). Une révision budgétaire est établie en septembre, à l'issue de la publication des comptes semestriels,
- le processus mensuel "reporting". L'échéance de ce processus est mensuelle (J+15). Celui-ci consiste en la transmission chaque mois d'un bilan (avec les principaux ratios significatifs), d'un compte de résultat (intégral, jusqu'à la ligne impôt sur les sociétés), et d'un tableau de flux de trésorerie. Le groupe a volontairement opté pour un système de reporting léger par la quantité d'informations à transmettre, mais fidèle par le caractère essentiel des données produites. L'analyse des différents indicateurs significatifs du reporting, sur une périodicité courte (un mois), permet à la direction financière du groupe d'analyser les écarts de réalisation par rapport aux prévisions initiales, et détecter le cas échéant les erreurs significatives dans les comptes par croisement des indicateurs clés (chiffre d'affaires, résultat, génération de trésorerie...). Une consolidation mensuelle complète est effectuée sur la base des comptes mensuels transmis par les différentes filiales.

Pour ce faire, les sociétés du groupe s'appuient sur le "manuel de procédures comptables et financières du groupe" qui leur a été remis. Aucune filiale n'est exclue du processus.

Ces procédures sont directement suivies et contrôlées par la direction financière du groupe.

Chaque société dispose ensuite à son niveau de procédures de contrôle interne locales (délégation de signatures bancaires, contrôle des opérations courantes, etc...).

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les principales filiales concernées par la reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement (forfaits) sont équipées d'outils de gestion analytique par affaire, permettant notamment de suivre les marges par projet ainsi que l'avancement comptable à chaque arrêté mensuel.

Le risque d'erreur, voire de fraude, concernant la facturation est considéré comme limité par le système de reporting mensuel complet (compte de résultat/bilan/tableaux de financement) qui alerterait dans un délai court (de l'ordre de 2 à 3 mois), si un gonflement anormal et injustifié du poste clients survenait dans une filiale.

Engagements hors bilan

Les "earn out" sont traités dans le processus de croissance externe. Il n'y a pas d'autres engagements hors bilan à l'exception d'engagements de rachat de matériels d'occasion (en faible nombre et non significatifs) qui ne dépassent pas 1 % de leur valeur à neuf pour des matériels de 36 mois d'âge et 25 % pour des matériels de marque de 2 ans d'âge ("règles de gestion groupe").

Cycle trésorerie

Traditionnellement considéré comme un processus sensible, une organisation avec séparation des tâches a été mise en place (sous-ensemble de gestion n°1) et imposée (sous-ensembles n° 2 et 3).

- Pour le cycle décaissements : personnes différentes pour les tâches suivantes : délivrance d'un bon à payer / émission du titre de paiement / signature du titre de paiement (chèque, virement) / comptabilisation / rapprochement bancaire / contrôle rapprochement bancaire.
- De la même manière, pour le cycle encaissements : personnes différentes pour les tâches suivantes : relance clients / réception des titres de paiement client / remise à l'encaissement / comptabilisation / rapprochement bancaire / contrôle rapprochement bancaire.

Contrôle interne - Procédures opérationnelles métiers

Avant vente et contrats clients

Chaque entité dispose d'une procédure de "go/no go" adaptée à son métier et d'une procédure de revue d'offre notamment concernant les conditions commerciales ("règles de gestion groupe"). Elle prend la décision de vendre ou de réaliser un projet au regard des risques encourus.

Les référencements sont limités à 12 mois au maximum et transmis à la Direction Financière du groupe lorsqu'ils concernent une seule filiale. Les conditions commerciales des référencements concernant l'ensemble du groupe NEURONES sont validées par la direction du groupe.

Les contrats complexes avec engagements de résultats sont élaborés par une équipe centrale et directement validés par le contrôle de gestion du groupe. Ces offres concernent le plus souvent plusieurs métiers du groupe, intéressant des entités différentes. Les engagements sont ainsi connus, mesurés et centralisés. Les aspects juridiques sont également revus et traités en central par le contrôle de gestion.

Le risque d'impayé est globalement couvert par une assurance crédit Euler Sfac.

Seuls les sous-traitants agréés sont autorisés. Tous les indépendants, contrats à durée déterminée et intérimaires ont des dossiers personnels comparables à ceux des salariés en contrat à durée indéterminée.

Réalisation du service

Les motifs d'insatisfaction des clients doivent remonter à temps afin que de plans d'actions correctifs puissent être engagés, au risque de subir des dépassements, des pénalités voire de perdre des clients.

Projets : le dispositif de contrôle s'appuie sur les systèmes de saisie de l'avancement qui anticipe et ré estime chaque fin de mois la meilleure prévision du dépassement prévisible.

Contrats récurrents d'assistance technique simple : les Responsables Techniques d'Agence ont des quotas de visites sur site et remontent formellement les réclamations clients dans le système qualité. Ces réclamations sont traitées lors du point qualité mensuel.

Contrats récurrents avec maîtrise d'œuvre NEURONES : les Responsables Opérationnels de Comptes ont des réunions mensuelles avec compte rendu formalisé. Pour les contrats de help-desk, le dispositif est complété par les audits d'une équipe volante qualité de quatre personnes (coaching individuel des comportements, documentation des bases de connaissances et conformité au Plan d'Assurance Qualité).

Stocks d'équipements

Les équipements informatiques perdent de la valeur très rapidement. Néanmoins, le groupe n'achète que des équipements pour lesquels il a déjà en main une commande client. Il ne prend donc pas de risque de stockage. De plus, les ventes de licences et équipements sont inférieures à 10 % du chiffre d'affaires du groupe et le total des stocks est de l'ordre de 0,3 % du chiffre d'affaires (affaires en cours de livraison à la clôture). Le risque de perte financière sur stocks est considéré comme devenu non significatif.

Ressources humaines, recrutement, gestion de la masse salariale

Bien que coordonné par la Direction des Ressources Humaines du groupe, le processus clé du recrutement est décentralisé au niveau des filiales opérationnelles. Les candidats techniques ont au moins deux entretiens (personnalité et technique) et un questionnaire technique dans leur spécialité. Pour les candidats briguant des postes commerciaux ou d'encadrement, les processus de recrutement sont également définis.

Les décisions d'évolution de la masse salariale font l'objet d'une note d'orientation émanant de la direction générale / DRH à chaque processus budgétaire. Ces engagements sont discutés avec chaque filiale une fois l'an, lors de la présentation budgétaire, et sont définis pour l'année à venir. Le contrôle de la masse salariale s'appuie sur l'utilisation d'une base de données unique (sauf sous ensemble n°3) qui apporte une vision en temps réel de l'ensemble des données concernant les rémunérations et qui fournit toutes simulations à la demande.

Opérations de croissance externe

Ce processus est directement traité par la direction générale du groupe et sous son contrôle. Pour parer le risque de « perte de rationnel » sur telle ou telle opération, les procédures prévoient que l'évaluation de chaque dossier est formalisée et discutée dans une réunion d'au moins trois personnes.

Evolution du contrôle interne

NEURONES se place dans une logique d'amélioration permanente de son dispositif de contrôle interne.

Le système de contrôle financier (budget/reporting) est opérationnel depuis 1999. Les outils sur lesquels il s'appuie nous semblent performants à notre taille mais devront être adaptés en cas de croissance significative du groupe.

Les documents de procédures, existant depuis 1999, ont connu plusieurs mises à jour et sont stabilisés :

- "règles de gestion groupe" (1999),
- "manuel des procédures comptables et financières du groupe" (2000),
- "cartographie des risques" (2004).

La fonction de contrôle de la bonne application des règles est assurée par l'encadrement et le contrôle de gestion groupe. Selon l'évolution de sa taille, NEURONES renforcera pragmatiquement cette fonction (renforcement du contrôle de gestion, perfectionnement de l'organisation et des systèmes, nomination d'un risk manager à plein temps, etc...)

NEURONES sera amené à auditer périodiquement sa gestion des risques, soit en interne soit en externe et à formaliser des plans d'action d'amélioration réguliers.

2.3. Projet de résolutions pour l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2005

Les résolutions présentées ci-après ont été arrêtées par le Conseil d'Administration. Les résolutions qui seront soumises à l'Assemblée Générale sont susceptibles d'être complétées par les actionnaires qui en ont le pouvoir dans les délais fixés par les textes.

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :
- du rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- du rapport du président prévu à l'article L.225-37 du Code de Commerce,
- du rapport général des commissaires aux comptes,
- du rapport spécial des commissaires aux comptes sur le rapport établi par le président du Conseil d'Administration.

- approuve les comptes de l'exercice, faisant ressortir une perte nette comptable de 68 540 euros,
- approuve, en outre, toutes les opérations et mesures traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :
- du rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- du rapport du président prévu à l'article L.225-37 du Code de Commerce,
- du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,
- du rapport spécial des commissaires aux comptes sur le rapport établi par le président du Conseil d'Administration.

- approuve les comptes consolidés,
- approuve, en outre, toutes les opérations et mesures traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice, soit 68 540,17 euros de la manière suivante :

- Au compte Report à nouveau, la somme de 68 540,17 euros

Le compte Report à nouveau passera ainsi d'un solde de 30 470 852,68 euros à 30 402 312,51 euros.

Par ailleurs, l'Assemblée décide de procéder à la distribution d'un dividende de 0,05 euro par action à chacune des 22 847 270 actions composant le capital social, soit une somme de 1 142 363,50 euros. Les dividendes non versés en raison des actions propres détenues par la société au moment de leur mise en paiement seront affectés en report à nouveau.

Les actions nouvelles souscrites au moyen de l'exercice des options de souscription avant le 21 juin 2005, bénéficieront également de ce dividende de 0,05 euro par action qui sera prélevé sur le report à nouveau.

La somme ainsi répartie entre les actionnaires est intégralement éligible à la réfaction de 50 % prévue à l'article 158-3 – 2° du code général des impôts. Le dividende sera mis en paiement à compter de la date fixée par le Conseil d'Administration, soit le 30 juin 2005.

Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée Générale prend acte qu'il n'y a au aucune distribution au titre des trois derniers exercices.

Quatrième résolution

L'Assemblée approuve et ratifie en tant que de besoin les conventions dont les Commissaires aux Comptes lui ont rendu compte dans leur rapport spécial établi en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de Commerce.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Monsieur Luc de Chammard, pour une durée d'un exercice, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005, lequel a déclaré accepter le renouvellement de ses fonctions.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Monsieur Bertrand Ducurtil, pour une durée d'un exercice, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005, lequel a déclaré accepter le renouvellement de ses fonctions.

Septième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Hervé Pichard décidée par le Conseil d'Administration en date du 15 octobre 2004 et décide de renouveler le mandat de Monsieur Hervé Pichard, pour une durée d'un exercice, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005, lequel a déclaré accepter le renouvellement de ses fonctions.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Monsieur Jean-Louis Pacquement, pour une durée d'un exercice, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005, lequel a déclaré accepter le renouvellement de ses fonctions.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale donne au Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserve de sa gestion au 31 décembre 2004.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale, décide de renouveler le mandat d'un des deux commissaires aux comptes et son suppléant, venant à échéance à l'issue de cette assemblée.

Les mandats de KPMG Audit, commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Christian Liberos, commissaire aux comptes suppléant, sont renouvelés pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à approuver les comptes clos au 31 décembre 2010.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale prend acte du fait que Monsieur André Cresteil, commissaire aux comptes suppléant, a fait valoir ses droits à la retraite, et n'est plus inscrit à la compagnie des commissaires aux comptes, et décide de nommer pour la durée restante du mandat, Monsieur Eric Blache. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à approuver les comptes clos au 31 décembre 2008.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Douzième résolution
Autorisation de rachat par la société des ses propres actions

L'Assemblée Générale, statuant en application des dispositions de l'article L.225-209 du Nouveau Code de Commerce, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise pour une durée qui ne pourra excéder 18 mois à compter de cette Assemblée, le Conseil d'Administration à procéder à l'achat des propres actions de la société en vue de :

- l'annulation ultérieure des actions à des fins d'optimisation du résultat net par action,
- l'attribution d'actions gratuites à des salariés et mandataires sociaux du groupe dans le cadre des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce,
- l'attribution d'options d'achat d'actions à des salariés et mandataires sociaux du groupe,
- l'animation du marché secondaire des titres de la société par un prestataire de services au travers d'un contrat de liquidités conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- la remise d'actions en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Les rachats d'actions pourront être réalisés par interventions sur le marché ou par des achats de blocs, sans limitation particulière pour ces acquisitions de blocs.

Le prix maximum auquel les actions peuvent être acquises est fixé à 12 euros par action, et le prix minimum auquel les actions peuvent être vendues est fixé à 4 euros par actions.

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être achetées par la société dans ces conditions, ne pourra excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social, soit un nombre maximum de 2 284 727 actions, représentant un montant maximum de 27 416 724 euros.

Ce nombre d'actions et les limites de prix d'achat et de vente seront le cas échéant, ajustés lors d'éventuelles opérations financières de la société ou décisions touchant le capital social.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, lequel pourra déléguer, à l'effet de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et toutes formalités auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration donnera aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée Générale Annuelle, toutes les informations relatives à ces achats d'actions et cessions réalisés.

La présente autorisation remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2004.

Treizième résolution
Autorisation d'attribution d'actions gratuites

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce :

Autorise le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit de membres du personnel salarié de la société ou des sociétés liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de Commerce, ainsi que des mandataires sociaux définis par la Loi, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société.

Pour les actions à émettre, l'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration l'ensemble des compétences nécessaires à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations de capital de la société (par incorporation au capital de primes d'émission, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible) résultant des attributions gratuites d'actions ordinaires nouvelles émises par la société.

Le nombre total des actions ordinaires attribuées gratuitement au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 1 % du capital de la société, soit 230 000 actions ordinaires de la société à la date de la présente assemblée.

La durée minimale de la période d'acquisition est fixée à deux ans. Le Conseil d'Administration fixera, lors de chaque attribution, la période d'acquisition à l'issue de laquelle l'attribution des actions ordinaires deviendra définitive, cette période ne pouvant pas être inférieure à la période minimale de deux ans fixée dans la présente autorisation. La durée minimale de la période d'obligation de conservation est fixée à deux ans. Le Conseil d'Administration fixera, lors de chaque attribution, la période d'obligation de conservation qui court à compter de l'attribution définitive des actions ordinaires, cette période ne pouvant pas être inférieure à la période minimale de deux ans fixée dans la présente autorisation.

L'Assemblée Générale prend acte et décide, en tant que de besoin, que la présente autorisation emporte, au profit des bénéficiaires des attributions d'actions ordinaires à émettre, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription et d'attribution aux actions ordinaires qui seront émises au fur et à mesure de l'attribution définitive des actions et, plus généralement, à tout droit sur les actions ordinaires attribuées gratuitement ou sur partie des réserves, bénéfice ou prime d'émission qui servira, le cas échéant, en cas d'émission d'actions nouvelles, sur le fondement de la présente autorisation.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, dans les limites fixées ci-dessus, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et notamment :

- procéder aux attributions gratuites,
- fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ordinaires ainsi que dans le respect des dispositions légales, les dates auxquelles il sera procédé aux attributions gratuites,
- déterminer l'identité des bénéficiaires, le nombre d'actions ordinaires attribuées gratuitement à chacun d'eux, les modalités d'attribution des actions ordinaires, et en particulier la période d'acquisition et la période de conservation des actions ordinaires ainsi attribuées,
- décider de procéder selon des modalités qu'il déterminera, pendant la période d'acquisition des actions attribuées gratuitement, à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société et, en particulier, déterminer les conditions dans lesquelles le nombre des actions ordinaires attribuées sera ajusté,
- déterminer les modalités et conditions des émissions qui seraient réalisées en vertu de la présente autorisation, en particulier, la date de jouissance des actions nouvelles,
- et, plus généralement, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, conclure tous accords, établir tous documents, constater les augmentations de capital à la suite des attributions définitives, modifier le cas échéant les statuts en conséquence, demander l'admission des actions nouvelles à la cotation, effectuer toutes formalités et, plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration informera chaque année l'Assemblée Générale des attributions réalisées dans le cadre de la présente résolution conformément à l'article L.225-197-4 du Code de Commerce.

Le délai pendant lequel le Conseil d'Administration pourra faire usage, en une ou plusieurs fois, de la présente autorisation est fixé à 38 mois à compter du jour de la présente assemblée.

Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour remplir toutes les formalités de dépôt et de publication légales.

2.4. Comptes consolidés

Bilan consolidé au 31 décembre 2004

ACTIF (en milliers d'euros)	*Notes*	31 décembre 2004	2003
Actif immobilisé			
Ecarts d'acquisition	*Note 1*	10 895	11 112
Immobilisations incorporelles	*Note 2*	1 965	1 743
Immobilisations corporelles	*Note 3*	1 477	1 573
Immobilisations financières	*Note 4*	975	806
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		**15 311**	**15 234**
Actif circulant			
Stocks	*Notes 5/14*	266	139
Clients et comptes rattachés	*Notes 6/14*	26 800	22 270
Autres créances et comptes de régularisation	*Notes 7/9*	3 501	3 387
Valeurs mobilières de placement	*Note 8*	37 648	35 278
Disponibilités		8 986	5 970
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		**77 202**	**67 044**
TOTAL DE L'ACTIF		**92 513**	**82 278**

PASSIF (en milliers d'euros)	*Notes*	31 décembre 2004	2003
Capitaux propres (part du groupe)			
Capital		9 139	9 108
Primes		28 723	28 509
Réserves et résultats consolidés		24 519	19 780
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)	*Note 10*	**62 381**	**57 398**
Intérêts minoritaires		1 765	1 562
Provisions pour risques et charges	*Notes 9/11*	408	448
Dettes			
Emprunts et dettes financières	*Note 12*	29	515
Fournisseurs et comptes rattachés	*Note 13*	6 520	5 626
Autres dettes et comptes de régularisation	*Note 13*	21 411	16 730
TOTAL DETTES		**27 960**	**22 871**
TOTAL DU PASSIF		**92 513**	**82 278**

Compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2004

(en milliers d'euros)	*Notes*	2004	2003
Chiffre d'affaires	*Note 15*	**97 098**	**92 732**
Activité vente d'équipements			
Chiffre d'affaires		7 853	8 981
Coût des marchandises vendues		(6 662)	(7 739)
Marge brute		1 191	1 242
% Marge brute		*15,2 %*	*13,8 %*
Prestations de services			
Chiffre d'affaires		89 245	83 751
Autres produits d'exploitation, reprises de provisions et transfert de charges	*Note 17*	521	1 023
Charges de personnel	*Note 18*	(60 170)	(55 841)
Autres charges d'exploitation	*Note 19*	(18 923)	(19 420)
Impôts et taxes		(2 049)	(1 880)
Dotations aux amortissements et provisions		(1 701)	(1 286)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	*Note 16*	**8 113**	**7 588**
% CA		*8,4 %*	*8,2 %*
Résultat Financier	*Note 20*	778	780
RÉSULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTÉGRÉES		**8 890**	**8 368**
% CA		9,2 %	9,0 %
Résultat exceptionnel	*Note 21*	69	(5)
Impôts sur les résultats	*Notes 22/23*	(3 128)	(2 846)
RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES		**5 831**	**5 517**
% CA		6,0 %	5,9 %
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		(785)	(659)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		**5 046**	**4 858**
- dont part du groupe		*4 739*	*4 538*
- dont Intérêts minoritaires		*307*	*320*
Résultat net (part du groupe) par action (*) - en euro		0,21	0,20
Résultat net dilué (part du groupe) par action - en euro		0,20	0,19
(*) Nombre d'actions moyen sur l'exercice			

Tableau consolidé des flux de trésorerie au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004

(en milliers d'euros)	2004	2003
Résultat net de l'ensemble consolidé	**5 046**	**4 858**
Elimination des éléments non monétaires :		
- Amortissements et provisions	1 853	1 703
- Variation des impôts différés	(233)	262
- Moins values / (Plus-values) de cession, nettes d'impôt	(2)	(1)
- Moins values / (Plus-values) de cession sur titres consolidés, nettes d'impôt	(41)	
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	**6 624**	**6 823**
Variation de la trésorerie sur :		
- Besoin en fonds de roulement d'exploitation	(364)	1 966
- Impôts sur les résultats	1 255	(595)
TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ	**7 514**	**8 193**
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(885)	(1 011)
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	2	3
Variation des immobilisations financières	(161)	(128)
Règlement sur prix d'acquisition des sociétés acquises	(92)	(1 984)
Trésorerie disponible des filiales acquises au cours de l'exercice	109	
Règlement sur acquisition de fonds de commerce	(257)	(105)
Titres rachetés à des actionnaires minoritaires de filiales	(874)	(18)
Cession de titres consolidés, net d'impôts	265	
TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	**(1 892)**	**(3 244)**
Augmentation de capital en numéraire	244	
Remboursement d'emprunt		
TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	**244**	**-**
VARIATION DE TRÉSORERIE	**5 866**	**4 949**
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	**40 742**	**35 793**
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	**46 608**	**40 742**

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

CAPITAUX PROPRES, PART DU GROUPE (en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2002	9 108	28 509	9 650	5 625	52 893
Mouvements de l'exercice 2003					
- Affectation du résultat 2002			5 625	(5 625)	-
- Résultat consolidé de l'exercice				4 538	4 538
- Variation du % d'intérêt suite à fusion interne			(33)		(33)
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2003	9 108	28 509	15 242	4 538	57 398
Mouvements de l'exercice 2004					
- Augmentation de capital (Exercice de BSPCE & Stocks Options)	30	213			244
- Affectation du résultat 2003			4 538	(4 538)	-
- Résultat consolidé de l'exercice				4 739	4 739
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2004	**9 139**	**28 723**	**19 780**	**4 739**	**62 381**

INTÉRÊTS MINORITAIRES (en milliers d'euros)	Intérêts minoritaires
INTÉRÊTS MINORITAIRES AU 31/12/2002	1 221
Mouvements de l'exercice 2003	
- Résultat de l'exercice - Part des minoritaires	320
- Variation de périmètre	21
INTÉRÊTS MINORITAIRES AU 31/12/2003	1 562
Mouvements de l'exercice 2004	
- Résultat de l'exercice - Part des minoritaires	307
- Variation de périmètre	(104)
INTÉRÊTS MINORITAIRES AU 31/12/2004	**1 765**

Les intérêts minoritaires correspondent exclusivement aux parts détenues par les dirigeants des filiales.

Annexe aux comptes consolidés

Principes comptables

Comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec le règlement du CRC n° 99-02. Ils sont présentés dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices, de permanence des méthodes et dans le cadre de la continuité d'exploitation.

Principe et périmètre de consolidation

Les sociétés sur lesquelles NEURONES exerce un contrôle exclusif sont intégrées selon la méthode de l'intégration globale.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux, mis en harmonie avec les principes comptables retenus par le groupe. Les sociétés clôturent toutes leur exercice social au 31 décembre. Aucune société n'a été exclue du périmètre.

Les transactions, flux, résultats et plus values intra-groupe sont éliminés.

Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

Ecarts d'acquisition

Lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, ses actifs et passifs identifiables sont inscrits au bilan consolidé à leur juste valeur et valorisés selon les principes comptables du groupe.

La différence entre le coût d'acquisition des titres d'une entreprise et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans les actifs et passifs évalués à leur juste valeur, identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition, inscrit sous la rubrique "écart d'acquisition" à l'actif du bilan.

Ces écarts d'acquisition sont amortis, au cas par cas, selon le mode linéaire sur une durée n'excédant pas 20 ans. Des changements significatifs défavorables intervenus dans les éléments qui ont servi à déterminer le plan d'amortissement conduisent à la constatation d'un amortissement exceptionnel ou à la modification du plan d'amortissement, pour ramener la valeur des écarts d'acquisition à leur valeur d'usage telle que définie ci-après. Si des changements significatifs favorables interviennent, ceux-ci conduisent à une modification du plan d'amortissement futur à l'exclusion de toute reprise d'amortissement.

Fonds de commerce

Les fonds de commerce ne sont pas amortis. Les fonds de commerce figurant à l'actif du bilan consolidé correspondent à des rachats d'activité, payés en numéraire.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur du fonds devient inférieure à la valeur d'usage, telle que définie ci-après. La valeur d'usage correspond à la valeur des avantages futurs attendus de l'activité, tels qu'ils ont été estimés lors de son acquisition.

Autres immobilisations incorporelles

- Les frais de développement ne sont pas capitalisés au niveau des comptes consolidés. Les frais activés dans les comptes sociaux des filiales font l'objet d'un retraitement au niveau consolidé. Le montant des frais de recherche et développement est peu significatif et est comptabilisé en charge.
- Les autres immobilisations incorporelles, notamment les logiciels acquis pour usage interne, sont amorties sur une durée allant de un à trois ans.
- Les frais d'établissement sont amortis sur une durée n'excédant pas cinq ans.

Suivi de la valeur d'usage des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles

La méthode de suivi mise en place pour l'évaluation des actifs incorporels est la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF).

Principaux critères retenus pour l'application de la méthode d'évaluation selon les DCF

- Le taux d'actualisation retenu est de 10,7%, compte tenu du taux sans risque, de la prime de risque et du ß.
- La durée de la période explicite est de 5 ans. Les hypothèses prévisionnelles de chiffre d'affaires, de résultat d'exploitation, de variation du besoin en fonds de roulement, d'investissements, retenues sont spécifiques à chaque société, prenant notamment en compte leur taille, leur secteur d'activité propre.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon les méthodes suivantes :

Agencements et installations	Linéaire 5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire 2 à 4 ans
Matériel informatique	Dégressif et Linéaire 3 ans
Matériel de bureau	Linéaire 5 à 10 ans

Cas du Crédit-Bail

Les immobilisations acquises sous forme de crédit-bail sont retraitées. La valeur d'origine est inscrite à l'actif du bilan et amortie selon les méthodes décrites ci-dessus. La dette financière correspondante est inscrite au passif. Au niveau du compte de résultat, la charge de crédit-bail est neutralisée et remplacée par une charge de dotation aux amortissements et une charge financière.

Immobilisations financières

Les titres non consolidés sont représentatifs de titres de sociétés non contrôlées par NEURONES. Ils figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité de la participation devient inférieure à son coût d'acquisition. La valeur d'utilité est appréciée notamment en fonction des perspectives de rentabilité.

Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition, selon la méthode du prix moyen pondéré. Une provision pour dépréciation est constatée au cas par cas lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur d'inventaire.

Constatation du chiffre d'affaires "prestations de services"

Projets au forfait

Le chiffre d'affaires réalisé sur les projets au forfait est comptabilisé au fur et à mesure de l'avancement technique du projet. L'écart entre la facturation et le chiffre d'affaires calculé à l'avancement est constaté en factures à établir ou en produits constatés d'avance, selon le cas. Dès qu'un risque de perte potentielle est anticipé, l'intégralité de la perte est provisionnée.

Contrats annuels

Le chiffre d'affaires de contrats annuels ou pluriannuels est comptabilisé prorata temporis.

Prestations vendues sous forme de chèques à consommer

Certaines sociétés du groupe vendent par avance des chèques de prestations, représentatifs de journée d'intervention d'ingénieurs, de développeurs, de techniciens ou de formation.

Le chiffre d'affaires réalisé sous forme de ventes de chèques à consommer est comptabilisé au fur et à mesure des prestations effectuées, et donc de la consommation des chèques.

Contrats d'infogérance à long terme pluriannuels

Les contrats d'infogérance à long terme comprennent le plus souvent deux types principaux de prestations :

- l'ingénierie initiale, constituée par un projet autonome préalable au démarrage du contrat en exploitation courante. Ce projet peut être facturé en une fois à l'issue de la phase de l'ingénierie initiale et au moment du démarrage de l'exploitation, ou financé sur la durée du contrat, moyennant intérêts financiers. Dans le cas du financement, la reconnaissance du chiffre d'affaires peut-être effectuée de deux manières distinctes selon la nature juridique du contrat :
  - lorsque les conditions contractuelles sont de nature à fournir une assurance raisonnable que les coûts de démarrage seront in fine intégralement facturés et recouvrés (contrat signé ferme sur la durée intégrale, clause de remboursement des coûts de démarrage restant dus en cas de sortie anticipé du contrat...), le montant de l'ingénierie initiale est comptabilisé en facture à établir et en chiffre d'affaires dès la réalisation de la prestation, au début du contrat. Le montant est ensuite repris au fur et à mesure de l'émission des factures.
  - lorsque les conditions contractuelles font qu'il existe un risque faible de non recouvrement in fine de l'ensemble des coûts de démarrage (contrat conclu sur une durée pluriannuelle, mais renouvelable expressément chaque année, sans clause de remboursement des coûts de démarrage en cas de sortie anticipée, ...), le montant des coûts de démarrage financé est inscrit en travaux en cours, à l'actif du bilan. Le chiffre d'affaires est alors reconnu à l'émission effective des factures tout au long de la durée du contrat. La reprise en charge des travaux en cours est comptabilisée concomitamment à la reconnaissance du chiffre d'affaires.
- l'exploitation courante : les modalités de facturation consistent le plus généralement en une facturation d'une redevance d'un montant fixe et identique chaque mois de l'année. Le chiffre d'affaires est reconnu prorata temporis.

Ces modalités de comptabilisation, qui couvrent la quasi-totalité des contrats, peuvent le cas échéant être ajustées pour tenir compte des clauses spécifiques de certains contrats.

Actualisation de la partie de la créance à plus d'un an

Le plus généralement, les sommes sont productives d'intérêt. L'actif (sous forme de travaux en cours ou sous forme de facture à établir) étant reconnu pour le montant du capital financé sans intérêts futurs, aucune actualisation des créances à plus d'un an n'est effectuée.

Impôts différés

Les impôts différés, actif ou passif, sont calculés selon la méthode du report variable, sur toutes les différences existant de façon temporaire entre les résultats comptables et les résultas fiscaux de chaque entité fiscale consolidée, ainsi que sur les retraitements propres à la consolidation. Le taux d'impôt retenu pour la constatation des impôts différés à la clôture de l'exercice est le taux prévisionnel d'imposition de l'année suivante. Les déficits reportables et amortissements réputés différés sont activés lorsqu'un retour à la profitabilité à court terme est probable.

Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Cas des créances en devises étrangères

Les écarts de conversion actifs ou passifs constatés dans les comptes sociaux sont inscrits en pertes ou en profits de change, selon le cas. Les provisions pour pertes de change inscrites dans les comptes sociaux sont neutralisées.

Valeurs mobilières de placement et trésorerie

Les valeurs inscrites à l'actif correspondent au cours historique d'acquisition. Les intérêts courus sur les billets de trésorerie et certificats de dépôt sont comptabilisés prorata temporis sur la période courue jusqu'à la date de clôture. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provision pour indemnités de départ en retraite

Cette provision est destinée à faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon une méthode rétrospective (méthode préférentielle du règlement du CRC n°99-02 et de la norme IAS 19) qui prend en compte l'ancienneté, l'espérance de vie et le taux de rotation du personnel, ainsi que des hypothèses de revalorisation des salaires et d'actualisation. Les principaux paramètres utilisés correspondent aux moyennes prévisionnelles déterminées par référence à l'historique des derniers exercices.

Distinction Résultat d'exploitation / Résultat exceptionnel

Les opérations non récurrentes, y compris dans le cas où les produits ou charges concernent des événements ou des transactions distincts des activités ordinaires et récurrentes de l'entreprise, sont comptabilisées au niveau du résultat d'exploitation. Le résultat exceptionnel comprend, outre les charges à caractère extraordinaire (ex : expropriation, tremblement de terre, incendie...), les opérations sur cessions d'immobilisations et de titres consolidés.

Modalités de calcul du résultat dilué par action

Le nombre d'actions pris en compte dans le calcul du résultat dilué par action est composé :

- du nombre moyen d'actions sur l'exercice,
- augmenté du nombre de Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise attribués,
- augmenté du nombre d'options de souscription d'actions attribuées.

Périmètre de consolidation

Liste des entreprises consolidées

Entreprises consolidées par intégration globale	Siège Social	N° SIREN	% intérêt et de contrôle 12/04	12/03
Mère				
NEURONES SA	205, av. Georges Clemenceau – 92024 Nanterre	331 408 336	-	-
Filiales				
Neurones Solutions SAS	205, av. Georges Clemenceau – 92024 Nanterre	428 210 140	95 %	100 %
Skills Consulting SAS	205, av. Georges Clemenceau – 92024 Nanterre	428 209 308	100 %	100 %
Help-Line SAS	171, av. Georges Clemenceau – 92024 Nanterre	398 300 061	93 %	87 %
Brainsoft SAS	205, av. Georges Clemenceau – 92024 Nanterre	410 219 943	86,2 %	86,7 %
Upgrade SAS	205, av. Georges Clemenceau – 92024 Nanterre	415 149 830	100 %	100 %
Intrinsec SARL	205, av. Georges Clemenceau – 92024 Nanterre	402 336 085	85 %	90 %
Codilog-Knowledge SAS	205, av. Georges Clemenceau – 92024 Nanterre	432 673 838	71 %	71 %
AS International Group SAS	83, rue du faubourg St Honoré – 75008 Paris	421 255 829	100 %	100 %
AS International SAS	83, rue du faubourg St Honoré – 75008 Paris	349 528 356	100 %	100 %
AS Télecom & Réseaux SARL	83, rue du faubourg St Honoré – 75008 Paris	400 332 524	100 %	100 %
AS Technologie SARL	83, rue du faubourg St Honoré – 75008 Paris	417 586 609	100 %	100 %
Inexware Services SAS	205, av. Georges Clemenceau – 92024 Nanterre	443 739 693	100 %	100 %
Axones SAS	205, av. Georges Clemenceau – 92024 Nanterre	450 758 040	100 %	100 %
IMS SAS	79, av. Edouard Vaillant – 92100 Boulogne-Billancourt	439 832 353	93 %*	-

* 93 % pourcentage d'intérêt – Le pourcentage de contrôle est de 100 %.

Variations de périmètre

Une entreprise est entrée dans le périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2004 :

- IMS, SAS au capital de 100.000 euros. La prise de contrôle porte sur 100% des parts et a été effectuée le 30 septembre 2004 par la société Help-Line, elle-même détenue à 93 % par le groupe. L'entreprise a été intégrée dans le périmètre de consolidation le 1er octobre 2004. Elle exerce son activité dans le domaine de l'intégration de progiciels de help-desk et de gestion de parcs informatiques.

Outre l'entrée dans le périmètre de IMS, les variations de périmètre concernent des cessions et des rachats de titres à des dirigeants historiques du groupe et s'établissent ainsi :

- rachat de 6 % des titres de Help-Line en mars 2004 à un dirigeant de la société,
- cession de 4,95 % des titres de Neurones Solutions en mars 2004, à un dirigeant de la société,
- cession de 0,77 % des titres de Brainsoft en mai 2004, à un dirigeant de la société,
- cession de 5 % des titres de Intrinsec en juin 2004, à deux dirigeants de la société,
- rachat de 0,2 % des titres de Brainsoft, en septembre 2004, à un dirigeant de la société.

Les nouveaux pourcentages d'intérêt ont été retenus sur l'ensemble de la période.

Comptes proforma

La contribution de la société IMS (acquise en 2004) étant non significative (contribution au chiffre d'affaires < 0,5 %, contribution au résultat d'exploitation < 0,5 %), la présentation de comptes proforma n'est pas fournie.

Notes annexes au bilan

Note 1 – Ecarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	31/12/03	↗	↘	31/12/04
Entreprises concernées				
Brainsoft	129	1	1	129
Intrinsec	356		20	336
AS International Group	10 516			10 516
Help-Line	100	545		645
Codilog-Knowledge	18			18
Codilog (fusionnée dans Codilog-Knowledge)	2 357			2 357
IMS		22		22
TOTAL BRUT	**13 476**	**568**	**21**	**14 023**
Amortissements	(2 364)	(785)	(21)	(3 128)
TOTAL NET	**11 112**	**(217)**	**-**	**10 895**

Les écarts d'acquisition des sociétés Brainsoft, AS International group et Codilog-Knowledge sont amortis sur 20 ans.

Les écarts d'acquisition résultant des compléments de prix versés sont amortis sur la durée résiduelle des écarts d'acquisition constatés lors de l'entrée dans le périmètre de consolidation.

L'écart d'acquisition généré sur Help-Line au cours de l'exercice 2004 est amorti sur 5 ans.

Les écarts d'acquisition générés en 2004 sur Brainsoft et IMS ont été intégralement amortis sur l'exercice, du fait de leurs montants non significatifs.

Note sur l'acquisition de AS International Group

Il n'existe plus d'engagements, ni de dette sur cette acquisition.

Note sur l'acquisition de Codilog

Au 31 décembre 2004, il n'existe plus d'engagements, ni de dette sur cette acquisition.

Note sur l'acquisition de IMS

Le contrat prévoit un complément de prix, indexé sur le résultat net de l'exercice 2004. Au 31 décembre 2004, ce complément de prix a été intégré dans l'écart d'acquisition.

Il n'existe pas d'autres engagements hors bilan relatif à cette acquisition.

Cessions de titres réalisées au cours de l'exercice 2004

Au cours de l'exercice 2004, NEURONES a cédé à des dirigeants de sociétés du groupe :

- 5 % du capital d'Intrinsec
- 0,77 % du capital de Brainsoft,
- 4,95 % du capital de Neurones Solutions

Note 2 – Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31/12/03	Var. périmètre	↗	↘	31/12/04
Frais d'établissement	53				53
Concession, brevets, licences	613		138	1	750
Fonds de commerce	1 635		257	48	1 844
TOTAL BRUT	**2 301**		**395**	**49**	**2 647**
Amortissements	(558)		(126)	(2)	(682)
TOTAL NET	**1 743**		**269**	**47**	**1 965**

Note sur l'acquisition des fonds de commerce

Les fonds de commerce acquis en 2004 correspondent au rachat de deux activités. Le coût d'acquisition intègre le versement en numéraire ainsi que la reprise de droits sociaux existants au jour de l'acquisition (congés payés, jours RTT) dans le cadre de l'article L.122-12.

Note sur la diminution du fonds de commerce

Cette diminution concerne la valeur du fonds de commerce Jump, acquis par la société Upgrade en 2002. Le prix final dépendait de critères liés au chiffre d'affaires à venir. Le versement du prix était étalé sur deux ans. Au 31 décembre 2004, la valeur du fonds a été ajustée à sa valeur réelle, la dette ayant été concomitamment ajustée.

Les autres acquisitions correspondent pour l'essentiel à des logiciels informatiques à usage interne.

Note 3 – Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31/12/03	Var. périmètre	↗	↘	31/12/04
Agencements et installations	1 537		224	233	1 528
Matériel de transport	465		32	36	461
Matériel informatique & bureau	2 615	1	492	26	3 082
Agencements en crédit-bail	77				77
Matériel informatique en crédit-bail	89				89
TOTAL BRUT	**4 783**	**1**	**748**	**295**	**5.237**
Amortissements	(3 210)	(1)	(844)	(295)	(3 760)
TOTAL NET	**1 573**	**-**	**(96)**	**-**	**1 477**

Les investissements de l'année correspondent essentiellement à des agencements destinés à l'aménagement de nouveaux locaux, à des matériels informatiques ainsi qu'à des véhicules de service.

Note 4 – Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31/12/03	Var. périmètre	↗	↘	31/12/04
Titres non consolidés	39			6	33
Prêts	447		149	1	595
Autres immobilisations financières	341	8	14	1	362
TOTAL BRUT	**827**	**8**	**163**	**8**	**990**
Provisions	(21)	-	-	(6)	(15)
TOTAL NET	**806**	**8**	**163**	**2**	**975**

Les autres immobilisations financières correspondent pour l'essentiel aux dépôts versés sous forme de prêts dans le cadre de la contribution 1% logement, ainsi qu'aux dépôts de garantie (loyers).

Note 5 – Stocks

(en milliers d'euros)	31/12/04	31/12/03
Marchandises	407	283
TOTAL BRUT	**407**	**283**
Provisions	(141)	(144)
TOTAL NET	**266**	**139**

Note 6 – Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31/12/04	31/12/03
Créances clients	25 565	21 715
Factures à établir	1 539	865
TOTAL BRUT	**27 104**	**22 580**
Provisions	(304)	(310)
TOTAL NET	**26 800**	**22 270**

Note 7 – Autres créances et compte de régularisation

(en milliers d'euros)	31/12/04	31/12/03
Fournisseurs – Avoirs à recevoir	72	31
TVA	1 959	1 321
Créance Impôt Société	195	587
Impôts différés – actif	305	246
Autres comptes débiteurs	160	105
Charges constatées d'avance	810	603
Charges à répartir	-	494
TOTAL	**3 501**	**3 387**

L'échéance des ces postes est inférieure à un an.

Note 7.1 – Charges constatées d'avance

(en milliers d'euros)	31/12/04	31/12/03
Loyers, charges et taxes locatives payées d'avance	233	267
Autres frais généraux payés d'avance	577	336
TOTAL	**810**	**603**

Note 7.2 – Variation des charges à répartir

(en milliers d'euros)	31/12/03	↗	↘	31/12/04
Charges à répartir	522		522	0
TOTAL BRUT	**522**		**522**	**0**
Amortissement	(28)	(494)	(522)	0
TOTAL NET	**494**	**(494)**	**-**	**0**

En 2003, des charges à répartir pour un montant brut de 522 milliers d'euros avaient été comptabilisées au titre de l'ingénierie initiale d'un nouveau contrat d'infogérance (Cf. règles et méthodes comptables § constatation du chiffre d'affaires).

Au 31 décembre 2004, l'analyse faite de la probabilité de recouvrement de ces frais d'ingénierie initiale a conduit à constater le chiffre d'affaires correspondant en totalité sur l'exercice 2004, les charges à répartir ayant été concomitamment amorties intégralement.

Note 8 – Valeurs mobilières de placement

	31/12/04		31/12/03	
(en milliers d'euros)	Valeur d'achat	Valeur boursière	Valeur d'achat	Valeur boursière
Billets de trésorerie	12 430	12 483	8 449	8 488
Sicav de trésorerie	25 218	25 221	26 829	27 063
TOTAL	**37 648**	**37 704**	**35 278**	**35 551**

Note 9 – Impôts différés

Note 9.1 – Impôts différés comptabilisés

Les impôts différés figurant au bilan portent sur les éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/04	31/12/03
Participation des salariés	192	165
Autres différences temporaires fiscales	83	58
Provisions pour indemnités de départ en retraite	25	18
Retraitement sur amortissements d'immobilisations *(Apport partiel d'actif Upgrade)*	-	1
Elimination des marges internes – Charges à répartir	-	4
Elimination des marges internes – Cession immobilisations	5	-
IMPÔTS DIFFÉRÉS – ACTIF	**305**	**246**
Charges à répartir	-	173
IMPÔTS DIFFÉRÉS – PASSIF	**-**	**173**

Note 9.2 – Déficits reportables

Au 31 décembre 2004, il n'existe plus de déficits reportables comptabilisés et non comptabilisés.

Note 10 – Capitaux propres

Note 10.1 – Capital

Au 31 décembre 2004, le capital social est composé de 22 847 270 actions d'une valeur nominale de 0,40 euro et s'élève à 9 138 908 euros.

Au cours de l'année 2004, 15 244 BSPCE ont été exercés donnant lieu à la création de 76 220 actions nouvelles, au cours de 3,20 euros, dont 0,40 euro de valeur nominale et 2,80 euros de prime d'émission. L'augmentation de capital en résultant s'est traduite par une augmentation du capital social de 30 488 euros et une augmentation de la prime d'émission de 213 416 euros.

La société est cotée à Paris depuis mai 2000 et fait partie des indices CAC Small90 et SBF250.

Note 10.2 – Plans d'options de souscription d'actions

- L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 novembre 1999 a attribué 476 385 Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise et a autorisé l'attribution d'un maximum de 964 875 options de souscription d'actions (représentant 5 % du capital). Cette autorisation a été définitivement soldée au cours de l'année 2003, 964 123 options ayant été attribuées au total entre le 29/11/1999 et le 23/01/2003. Le reliquat de 752 options non attribuées, a été annulé par l'Assemblée Générale du 25 juin 2003.
- L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juin 2003 a autorisé le Conseil d'Administration à attribuer un nouveau plan de stocks options d'un maximum de 250 000 options (représentant 1,1 % du capital). Cette autorisation est valable pour une durée de trente-huit mois. Le Conseil d'Administration du 15 octobre 2004 a entièrement soldé ce plan en attribuant 250 000 options de souscription au prix de 4,2 euros.
- L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juin 2004 a autorisé le Conseil d'Administration à attribuer un nouveau plan de stocks options d'un maximum de 100 000 options (représentant 0,4 % du capital). Cette autorisation est valable pour une durée de trente-huit mois. Le Conseil d'Administration du 15 octobre 2004 a attribué 7 000 options de souscription sur ce plan au prix de 4,2 euros.

Les différents plans d'options de souscription d'actions attribués par le Conseil d'Administration présentent les caractéristiques suivantes :

Règlement des plans

	BSPCE	Plan Stock Option n°1	Plan Stock Option n°2	Plan Stock Option n°3	Plan Stock Option n°4	Plan Stock Option n°5
Date de l'Assemblée Générale	29/11/99	29/11/99	29/11/99	29/11/99	29/11/99	25/06/03 & 25/06/04
Date du Conseil d'Administration	-	29/11/99	27/07/00	11/07/01	23/01/03	15/10/04
Date d'échéance des plans	29/11/04	29/11/04	27/07/05	11/07/06	1/03/07	15/10/08
Date d'expiration des plans	28/11/05	28/11/14	26/07/10	11/07/11	28/02/11	14/10/12
Nombre de bénéficiaires *dont dirigeants*	49 *2*	19 -	171 -	238 -	60 -	60 -
Nombre d'options consenties	476 385	165 550	304 363	320 210	174 000	257 000
Nombre d'options caduques au 31/12/2004	(55 975)	(72 650)	(169 093)	(93 801)	(21 000)	(2 000)
Nombre d'actions souscrites à ce jour *dont dirigeants*	(76 220) *(71 460)*	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Prix de souscription	3,2 euros	3,2 euros	7,5 euros	3,8 euros	3,2 euros	4,2 euros
Nombre d'options maximum restant exerçables	344 190	92 900	135 270	226 409	153 000	255 000
Dilution potentielle (caduques déduites) - % du capital au 31/12/2004	1,50 %	0,41 %	0,59 %	0,99 %	0,67 %	1,12 %
DILUTION POTENTIELLE TOTALE						**5,28 %**

Le prix de souscription des actions par les bénéficiaires est déterminé le jour où les options sont consenties par le Conseil d'Administration et ne peut être inférieur à 80 % de la moyenne des cours constatés lors des 20 séances de Bourse précédant le jour où les options seront consenties.

Note 11 – Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/03	Var. Périmètre	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	31/12/04
Provision pour risques et charges	221	35	151	74	-	333
Prov. Indemnités de départ en retraite	54	-	21	-	-	75
Provision pour impôts différés	173	-	-	173	-	-
TOTAL	**448**	**35**	**172**	**247**	**-**	**408**
Impact (net des charges encourues)	-	-	-	-	-	-
Résultat d'exploitation	-	-	161	-	-	-
Résultat financier	-	-	-	-	-	-
Résultat exceptionnel	-	-	11	-	-	-

Les provisions pour risques et charges correspondent pour l'essentiel à des risques sociaux.

Note 12 – Emprunts et dettes financières

L'échéance des emprunts et dettes financières s'établit comme suit :

(En milliers d'euros)	Total	Montant < 1 an	Montant >1 an et < 5 ans	Montant > 5 ans
Découverts bancaires	27	27	-	-
S/Total emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	**27**	**27**	**-**	**-**
Dépôts reçus	2	-	-	2
S/Total emprunts et dettes financières diverses	**2**	**-**	**-**	**2**
TOTAL	**29**	**27**	**-**	**2**

Note 13 – Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et comptes de régularisation

(En milliers d'euros)	31/12/04	31/12/03
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 520	5 626
S/Total dettes fournisseurs	**6 520**	**5 626**
Participation et intéressement des salariés	618	509
Dettes fiscales et sociales	16 469	13 882
Dette impôts sur les sociétés	999	133
Autres dettes	730	548
Produits constatés d'avance	2 595	1 658
S/Total autres dettes et comptes de régularisation	**21 411**	**16 730**
TOTAL	**27 931**	**22 356**

Les produits constatés d'avance correspondent aux contrats annuels facturés d'avance, aux "chéquiers" de prestations vendus à la clientèle et restant à consommer, et à l'écart entre le chiffre d'affaire facturé et le chiffre d'affaire reconnu à l'avancement dans le cadre de projets au forfait.

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance inférieure à un an.

Note 14 – Variation des provisions sur actif circulant

(en milliers d'euros)	31/12/03	↗	↘	31/12/04
Stocks	144	-	3	141
Clients	310	58	64	304
Charges à répartir	28	494	522	-
TOTAL BRUT	**482**	**552**	**589**	**445**

Notes annexes au compte de résultat

Note sur la présentation des informations par zone géographique

Néant.

Le chiffre d'affaires est réalisé, pour l'essentiel, en France.

Note sur la présentation des informations par secteur d'activité

Compte tenu de l'évolution des différents métiers du groupe depuis 5 ans, le groupe a souhaité redéfinir ses secteurs d'activité, de manière à proposer une segmentation conforme à l'offre technique actuelle de NEURONES. Les analyses par secteur d'activité sont ainsi présentées pour les années 2003 et 2004 selon l'ancienne et la nouvelle ventilation, afin de permettre une comparaison des agrégats du compte de résultat.

Note 15 – Analyse du chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité s'établit ainsi :

Ancienne ventilation par secteur d'activité

(en milliers d'euros)	2004	%	2003	%
Intégration de systèmes et réseaux	13 828	14 %	14 799	16 %
Infogérance d'environnements distribués	32 384	33 %	29 760	32 %
e-Services	50 886	53 %	48 173	52 %
TOTAL	**97 098**	**100 %**	**92 732**	**100 %**

Nouvelle ventilation par secteur d'activité

(en milliers d'euros)	2004	%	2003	%
Infrastructures - Intégration	17 366	18 %	17 536	19 %
Infrastructures - Infogérance	60 414	62 %	54 372	59 %
Applications	19 318	20 %	20 824	22 %
TOTAL	**97 098**	**100 %**	**92 732**	**100 %**

Les taux de croissance du chiffre d'affaires par secteur d'activité (nouvelle ventilation) s'établissent ainsi :

	% croissance 2004/2003	% croissance organique 2004/2003
Infrastructures - Intégration	(1 %)	(1 %)
Infrastructures - Infogérance	11 %	10 %
Applications	(7 %)	(7 %)
TOTAL	**4,7 %**	**3,9 %**

Note 16 – Analyse du résultat d'exploitation

La ventilation du résultat d'exploitation par secteurs d'activité s'établit ainsi :

Ancienne ventilation par secteur d'activité

(en milliers d'euros)	2004	%	2003	%
Intégration de systèmes et réseaux	337	4 %	398	5 %
Infogérance d'environnements distribués	3 909	48 %	4 260	56 %
e-Services	3 867	48 %	2 930	39 %
TOTAL	**8 113**	**100 %**	**7 588**	**100 %**

Nouvelle ventilation par secteur d'activité

(en milliers d'euros)	2004	%	2003	%
Infrastructures - Intégration	802	10 %	633	8 %
Infrastructures - Infogérance	6 030	74 %	6 436	85 %
Applications	1 281	16 %	519	7 %
TOTAL	**8 113**	**100 %**	**7 588**	**100 %**

Les taux de résultat d'exploitation, par secteur d'activité (nouvelle ventilation), rapportés au chiffre d'affaires s'établissent ainsi :

	2004	2003
Infrastructures - Intégration	4,60 %	3,60 %
Infrastructures - Infogérance	10,00 %	11,80 %
Applications	6,60 %	2,50 %
TOTAL	**8,40 %**	**8,20 %**

Note 17 – Autres produits d'exploitation, reprises de provisions et transferts de charge

(en milliers d'euros)	2004	2003
Autres produits	204	290
Subventions d'exploitation	151	39
Reprises de provisions	138	147
Transfert de charges	28	547
TOTAL	**521**	**1 023**

Note 18 – Charges de personnel

(en milliers d'euros)	2004	2003
Salaires et charges	59 552	55 332
Participation et intéressement des salariés	618	509
TOTAL	**60 170**	**55 841**

Note 19 – Autres charges d'exploitation

(en milliers d'euros)	2004	2003
Achats de sous-traitance	11 012	11 513
Achats non stockés de matières et fournitures	323	303
Personnel extérieur	735	1 187
Autres services extérieurs	6 750	6 216
Autres charges	103	201
TOTAL	**18 923**	**19 420**

Note 20 – Analyse du résultat financier

(en milliers d'euros)	2004	2003
Plus values sur SICAV monétaires	523	553
Autres intérêts et produits assimilés	400	342
Reprise de provision	6	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	**929**	**895**
Intérêts et charges assimilées	151	113
Différences de change	-	2
Charges nettes sur cession valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	**151**	**115**
RÉSULTAT FINANCIER	**778**	**780**

Note 21 – Analyse du résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	2004	2003
Produit de cession des éléments d'actif cédés	4	3
Produit de cession de titres consolidés	296	-
Reprise de provision	5	-
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	**305**	**3**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1	3
Valeur nette comptable consolidée des titres cédés	224	-
Dotations aux provisions	11	5
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	**236**	**8**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**69**	**(5)**

Note 22 – Impôts sur les résultats

(en milliers d'euros)	2004	2003
Impôts exigibles	3 351	2 584
Impôts différés	(223)	262
TOTAL	**3 128**	**2 846**

Note 23 – Preuve d'impôt

(en milliers d'euros)	Base	Taux	Impôt
Résultat avant impôt, plus value de cession consolidée sur titres cédés, et amortissement des écarts d'acquisition	8 887	34,33 %	3 051
Impact des charges définitivement non déductibles	41	34,33 %	14
Différence taux Impôt différé actif / taux courant sur différences temporaires (33,83% - 34,33%)	731	0,50 %	4
Contribution Sociale sur les Bénéfices (*)	718	3,33 %	24
Amendes / Majorations IS			4
Plus value consolidée sur titres cédés	72	(**)	31
CHARGE D'IMPÔT EFFECTIVE			**3 128**
TAUX MOYEN D'IMPOSITION			**34,9 %**

(*) Supplément d'imposition au delà de 763 milliers d'euros d'IS (+ 3,33 %).
(**) Impôt au taux des plus value long terme, calculé sur la plus value fiscale dégagée lors de la cession des titres.

Note 24 – Economie d'impôt réalisée par le groupe dans le cadre de l'intégration fiscale

Un périmètre d'intégration fiscale a été constitué sur un sous-périmètre du groupe et comprend, en 2004, les sociétés NEURONES SA, Neurones Solutions, Skills Consulting, Upgrade, Inexware Services et Axones.

Montants en milliers d'euros	
Impôt comptabilisé par la société mère	79
Impôt supporté par la société mère, en l'absence d'intégration fiscale	68

Par convention, les profits réalisés par la société mère au titre de pertes constatées par les filiales, lui sont définitivement acquis.

Notes annexes complémentaires relatives aux secteurs d'activité

Note 25 – Bilan par secteur d'activité – 2004 (nouvelle ventilation)

BILAN ACTIF (en milliers d'euros)	Société mère	Infrastructures - Intégration	Infrastructures - Infogérance	Applications	Total
Ecarts d'acquisition	10 874	-	21	-	10 895
Immobilisations incorporelles	6	38	369	1 552	1 965
Immobilisations corporelles	11	342	784	340	1 477
Immobilisations financières	56	245	443	231	975
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	10 947	625	1 617	2 123	15 312
Stocks	-	266	-	-	266
Clients	2 198	4 929	15 088	4 585	26 800
Autres créances	650	455	1.807	589	3 501
Eliminations inter-secteurs	11 766	(1 516)	(6 425)	(3 825)	-
Valeurs Mobilières de placement	21 401	665	10 205	5 377	37 648
Disponibilités	(6 270)	2 620	12 211	425	8 986
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	29 745	7 419	32 886	7 151	77 201
TOTAL DE L'ACTIF	**40 692**	**8 044**	**34 503**	**9 274**	**92 513**

BILAN PASSIF (en milliers d'euros)	Société mère	Infrastructures - Intégration	Infrastructures - Infogérance	Applications	Total
Capital	9 139	-	-	-	9 139
Primes	28 723	-	-	-	28 723
Réserves	1 108	1 886	14 837	1 949	19 780
Résultat de la période	47	528	3 517	647	4 739
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)	**39 017**	**2 414**	**18 354**	**2 596**	**62 381**
Intérêts minoritaires	**-**	**347**	**480**	**938**	**1 765**
Prov. pour risques et charges	**9**	**24**	**209**	**166**	**408**
Emp. & dettes financières div.	-	2	-	27	29
Fournisseurs	158	2 310	2 713	1 339	6 520
Autres dettes et cptes régul.	1 508	2 947	12 747	4 208	21 410
TOTAL DETTES	1 666	5 259	15 460	5 574	27 959
TOTAL DU PASSIF	**40 692**	**8 044**	**34 503**	**9 274**	**92 513**

Note 26 – Tableau de flux de trésorerie simplifié par secteur d'activité – 2004 (nouvelle ventilation)

(en milliers d'euros)	Société mère	Infrastructures - Intégration	Infrastructures - Infogérance	Applications	Total
Résultat net	(716)	568	4 278	916	5 046
Eléments non monétaires *(amort. & prov., impôts différés, plus values)*	748	207	315	307	1.577
Variation BFR	807	898	(612)	(202)	891
TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ	**839**	**1 673**	**3 981**	**1 021**	**7 514**
Investissements productifs	(25)	(324)	(482)	(213)	(1 044)
CASH FLOW LIBRE	**814**	**1 349**	**3 499**	**808**	**6 470**
Investissements nets – croissance externe	(608)		(240)		(848)
Augmentation de capital	244				244
VARIATION DE TRÉSORERIE	**450**	**1.349**	**3 259**	**808**	**5 866**
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	**14 681**	**1 936**	**19 157**	**4 968**	**40 742**
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	**15 131**	**3 285**	**22 416**	**5 776**	**46 608**

Informations diverses

Engagements hors bilan

Il n'existe pas d'engagements hors bilan au 31 décembre 2004. En particulier, il n'existe plus d'engagements hors bilan au titre des compléments de prix sur acquisition de titres (Cf. note 1).

Degré d'exposition aux risques de taux et aux risques de change

De par son activité, réalisée pour l'essentiel en France par des filiales françaises, facturée pour l'essentiel en euros, NEURONES n'est pas exposé significativement aux risques de taux et de change.

Régime fiscal des groupes de sociétés

Depuis le 1er janvier 2000, le groupe NEURONES a opté en faveur du régime d'intégration fiscale pour les années 2000 à 2004. Le groupe intégré comprend NEURONES SA, Neurones Solutions, Skills Consulting, Upgrade, Inexware Services et Axones.

L'option d'intégration fiscale a été renouvelée pour les années 2005 à 2009 sur le même périmètre.

Effectifs moyens

	2004	2003
Cadres	661	633
Employés	572	523
TOTAL	**1 233**	**1 156**

Rémunération des membres des organes de direction

Le montant global des rémunérations au titre de l'exercice 2004, allouées aux membres du Conseil d'Administration de NEURONES est de 279 135 euros.

Autres engagements sociaux relatifs aux médailles du travail

La première application du règlement CRC n° 2004-03 au 1er janvier 2004, concernant les dispositions relatives aux médailles du travail, est sans incidence sur le résultat de la période, ni sur les capitaux propres à l'ouverture.

2.5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés (Exercice clos du 31 décembre 2004)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société NEURONES S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après. Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires ainsi qu'à la dépréciation des créances et des valeurs mobilières de placement sont exposées dans la note "Principes comptables" de l'annexe.
  Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- La note "Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles" de l'annexe précise qu'un amortissement exceptionnel peut être constaté pour ramener la valeur comptable des écarts d'acquisition à leur valeur d'usage.
  Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les valeurs d'usage déterminées, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer ces estimations par rapport aux réalisations des périodes précédentes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.
  Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Toulouse, le 29 avril 2005

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Philippe Saint-Pierre
Associé

Bellot Mullenbach & Associés

Jean-Luc Loir
Associé

2.6. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur le rapport du président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société NEURONES S.A. et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Paris et Toulouse, le 29 avril 2005

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Philippe Saint-Pierre
Associé

Bellot Mullenbach & Associés

Jean-Luc Loir
Associé

2.7. Comptes annuels au 31 décembre 2004

ACTIF (en euros)	*Notes*	31/12/2004 Brut	Amortissements et provisions	Net	31/12/2003 Net
Concessions, brevets et droits similaires		28 290	22 754	5 536	-
Fonds commercial		-	-	-	1 524
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	*Note 1*	28 290	22 754	5 536	1 524
Autres immobilisations corporelles		49 349	38 169	11 181	7 873
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	*Note 2*	49 349	38 169	11 181	7 873
Participations		54 029 013	-	54 029 013	53 544 990
Autres titres immobilisés		-	-	-	-
Prêts		51 464	-	51 464	39 734
Autres immobilisations financières		5 059	-	5 059	5 059
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	*Notes 3/4*	54 085 536	-	54 085 536	53 589 783
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		**54 163 176**	**60 923**	**54 102 253**	**53 599 181**
Clients et comptes rattachés	*Note 5*	2 433 243	-	2 433 243	1 452 774
Autres créances	*Note 6*	680 285	-	680 285	790 004
Valeurs mobilières de placement	*Note 7*	21 364 154	-	21 364 154	17 901 813
Disponibilités		1 106 451	-	1 106 451	328 666
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		**25 584 134**	**-**	**25 584 134**	**20 473 258**
Charges constatées d'avance	*Note 6*	23 007	-	23 007	24 547
TOTAL DE L'ACTIF		**79 770 317**	**60 923**	**79 709 394**	**74 096 986**

PASSIF (en euros)	Notes	31/12/2004	31/12/2003
Capital social		9 138 908	9 108 420
Prime d'émission		27 933 860	27 720 444
Réserve légale		910 842	910 842
Report à nouveau		30 470 853	30 181 912
RESULTAT DE L'EXERCICE		(68 540)	288 941
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	*Note 8*	**68 385 923**	**68 210 559**
Provisions pour risques		-	-
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		**-**	**-**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		44	332 494
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 901 433	1 526 397
Dettes fiscales et sociales		1 287 053	235 747
Autres dettes		7 134 941	3 791 790
TOTAL DES DETTES	*Note 9*	**11 323 471**	**5 886 428**
TOTAL DU PASSIF		**79 709 394**	**74 096 986**

COMPTE DE RÉSULTAT

(en euros)	Notes	2004	2003
Ventes de marchandises		22 444	6 543
Production vendue de services		11 004 277	8 270 308
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	*Note 12*	11 026 721	8 276 850
Dont à l'exportation		-	-
Subventions d'exploitation		-	-
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		6 220	6 220
Autres produits		30 998	26 369
PRODUITS D'EXPLOITATION		**11 063 939**	**8 309 439**
Achats de marchandises		22 444	6 543
Variation de stocks		-	-
Autres achats et charges externes		10 218 630	7 498 329
Impôts, taxes et versements assimilés		39 014	28 823
Salaires et traitements		724 675	648 881
Charges sociales		295 298	262 175
Dotations aux amortissements sur immobilisations		7 617	4 273
Dotations aux provisions sur actif circulant		-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges		-	-
Autres charges		3 000	3 791
CHARGES D'EXPLOITATION		**11 310 678**	**8 452 814**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**(246 739)**	**(143 375)**
Produits financiers de participation		-	-
Autres intérêts et produits assimilés		263 195	221 808
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		195 895	278 792
Reprise de provision sur actif financiers		6 098	-
PRODUITS FINANCIERS		**465 188**	**500 600**
Intérêts et charges assimilées		107 246	112 275
Autres charges financières		6 098	-
CHARGES FINANCIÈRES		**113 344**	**112 275**
RESULTAT FINANCIER		**351 844**	**388 325**
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT		**105 105**	**244 950**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		296 367	21 300
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS		**296 367**	**21 300**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 524	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		389 812	21 300
CHARGES EXCEPTIONNELLES		**391 337**	**21 300**
RESULTAT EXCEPTIONNEL		**(94 970)**	**-**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-	-
Impôts sur les bénéfices	*Note 13*	78 676	(43 991)
TOTAL DES PRODUITS		**11 825 495**	**8 831 339**
TOTAL DES CHARGES		**11 894 035**	**8 542 398**
BÉNÉFICE / (PERTE)		**(68 540)**	**288 941**

Annexe aux comptes annuels

Généralités

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2004 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en France, dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices, de permanence des méthodes et dans le cadre de la continuité d'exploitation.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis pour usage interne sont amortis selon la méthode linéaire sur une durée d'une année.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon les méthodes suivantes :

- Agencements et installations — Linéaire 5 ans
- Matériel de transport — Linéaire 4 ans
- Matériel informatique — Dégressif 3 ans
- Matériel de bureau — Linéaire 5 ans

Immobilisations financières

Les titres immobilisés sont évalués à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité de la participation devient inférieure à son coût d'acquisition. La valeur d'utilité est appréciée notamment en fonction des perspectives de rentabilité.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement et trésorerie

Les valeurs inscrites à l'actif correspondent au cours historique d'acquisition.

Les intérêts courus sur les billets de trésorerie et certificats de dépôt sont comptabilisés prorata temporis sur la période courue jusqu'à la date de clôture.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes annexes au bilan

Note 1 – Immobilisations incorporelles

VALEURS BRUTES (en euros)	31/12/03	↗	↘	31/12/04
Concessions, brevets, licences	20 444	7 846		28 290
Fonds commercial	1 524		1 524	-
TOTAL	**21 968**	**7 846**	**1 524**	**28 290**

Les acquisitions correspondent à des logiciels à usage interne.

AMORTISSEMENTS (en euros)	31/12/03	↗	↘	31/12/04
Concessions, brevets, licences	20 443	2 311		22 754
TOTAL	**20 443**	**2 311**	**-**	**22 754**

Note 2 – Immobilisations corporelles

VALEURS BRUTES (en euros)	31/12/03	↗	↘	31/12/04
Agencements et installations	9 988			9 988
Matériel de transport	7 318			7 318
Matériel informatique & bureau	23 430	8 613		32 043
TOTAL	**40 736**	**8 613**	**-**	**49 349**

Les acquisitions correspondent à du matériel informatique à usage interne.

AMORTISSEMENTS (en euros)	31/12/03	↗	↘	31/12/04
Agencements et installations	4 760	1 998		6 758
Matériel de transport	7 318			7 318
Matériel informatique & bureau	20 784	3 309		24 093
TOTAL	**32 862**	**5 307**	**-**	**38 169**

Note 3 – Immobilisations financières

VALEURS BRUTES (en euros)	31/12/03	↗	↘	31/12/04
Participations	53 544 990	873 835	389 812	54 029 013
Autres titres immobilisés	6 098	-	6 098	-
Prêts	39 734	13 260	1 530	51 464
Autres immobilisations financières	5 059	-	-	5 059
TOTAL	**53 595 881**	**887 095**	**397 440**	**54 085 536**

Un tableau présentant les informations sur les filiales et participations figure en fin d'annexe.

Les principaux mouvements de l'exercice du poste participations correspondent aux flux suivants :

- Rachat de 6 % des titres de Help-Line, à un salarié actionnaire historique,
- Vente de 4,95 % des titres de Neurones Solutions au nouveau dirigeant de la structure,
- Vente de 5 % des titres de Intrinsec à deux salariés,
- Vente de 0,77 % des titres de Brainsoft au dirigeant,
- Rachat de 0,2 % des titres de Brainsoft à un actionnaire salarié.

Les autres immobilisations financières correspondent pour l'essentiel aux dépôts versés sous forme de prêts dans le cadre de la contribution 1 % logement, ainsi qu'à des dépôts de garantie.

Engagements hors bilan concernant les acquisitions

Au 31 décembre 2004, il n'existe plus aucun engagement hors bilan sur les acquisitions.

Note 4 – Provisions sur immobilisations financières

PROVISIONS (en euros)	31/12/03	↗	↘	31/12/04
Autres titres immobilisés	6 098		6 098	0
TOTAL	**6 098**		**6 098**	**0**

Note 5 – Créances clients et comptes rattachés

(en euros)	31/12/04	31/12/03
Créances clients	2 433 243	1 452 774
TOTAL BRUT	**2 433 243**	**1 452 774**

Note 6 – Echéances des créances a la clôture de l'exercice

(en euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé			
Prêts	51 464	3 166	48 298
Autres immobilisations financières	5 059		5 059
TOTAL	**56 523**	**3 166**	**53 357**
De l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	2 433 243	2 433 243	
Etat : TVA	604 766	604 766	
Comptes courants débiteurs	75 519	75 519	
TOTAL	**3 113 528**	**3 113 528**	
Charges constatées d'avance	23 007	23 007	
TOTAL GÉNÉRAL	**3 193 058**	**3 139 701**	**53 357**

Les comptes courants servent à enregistrer les mouvements liés à l'impôt société (Charge d'impôt, versement d'acomptes et liquidation de l'impôt société) dans le cadre du schéma d'intégration fiscale mis en place entre NEURONES et les filiales appartenant au groupe d'intégration fiscale. Il servent également à enregistrer les mouvements de trésorerie dans le cadre de la convention de cash pooling (cash pooling avec remontée des capitaux en valeur par l'intermédiaire d'un compte miroir) entre NEURONES et les filiales adhérentes à cette convention.

Note 7 – Valeurs mobilières de placement

	31/12/2004		31/12/2003	
	Valeur d'achat	Valeur liquidative	Valeur d'achat d'achat	Valeur liquidative
Billet de trésorerie	12 430 115	12 482 681	8 448 940	8 488 537
SICAV de trésorerie	4 413 334	4 413 334	9 452 873	9 686 602
Dépôt à terme	4 520 705	4 520 705		
TOTAL	**21 364 154**	**21 416 720**	**17 901 813**	**18 175 139**

Note 8 – Capitaux propres

Note 8.1 - Capital

Au 31 décembre 2004, le capital social est composé de 22 847 270 actions d'une valeur nominale de 0,4 euros et s'élève à 9 138 908 euros.

Au cours de l'année 2004, 15 244 BSPCE ont été exercés donnant lieu à la création de 76 220 actions nouvelles, au cours de 3,20 euros, dont 0,40 euros de valeur nominale et 2,8 euros de prime d'émission. L'augmentation de capital en résultant s'est traduite par une augmentation du capital social de 30 488 euros et une augmentation de la prime d'émission de 213.416 euros.

La société est cotée à Paris depuis mai 2000 et fait partie des indices CAC Small90 et SBF250.

Note 8.2 – Plan d'options de souscription d'actions

- L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 novembre 1999 a attribué 476 385 Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise et a autorisé l'attribution d'un maximum de 964 875 options de souscription d'actions (représentant 5 % du capital). Cette autorisation a été définitivement soldée au cours de l'année 2003, 964 123 options ayant été attribuées au total entre le 29/11/1999 et le 23/01/2003. Le reliquat de 752 options non attribuées, a été annulé par l'Assemblée Générale du 25 juin 2003.
- L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juin 2003 a autorisé le Conseil d'Administration à attribuer un nouveau plan de stocks options d'un maximum de 250 000 options (représentant 1,1 % du capital). Cette autorisation est valable pour une durée de trente-huit mois. Le Conseil d'Administration du 15 octobre 2004 a entièrement soldé ce plan en attribuant 250 000 options de souscription au prix de 4,2 euros.
- L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juin 2004 a autorisé le Conseil d'Administration à attribuer un nouveau plan de stocks options d'un maximum de 100 000 options (représentant 0,4 % du capital). Cette autorisation est valable pour une durée de trente-huit mois. Le Conseil d'Administration du 15 octobre 2004 a attribué 7 000 options de souscription sur ce plan au prix de 4,2 euros.

Les différents plans d'options de souscription d'actions attribués par le Conseil d'Administration présentent les caractéristiques suivantes :

Règlement des plans

	BSPCE	Plan Stock Option n°1	Plan Stock Option n°2	Plan Stock Option n°3	Plan Stock Option n°4	Plan Stock Option n°5
Date de l'Assemblée Générale	29/11/99	29/11/99	29/11/99	29/11/99	29/11/99	25/06/03 & 25/06/04
Date du Conseil d'Administration	-	29/11/99	27/07/00	11/07/01	23/01/03	15/10/04
Date d'échéance des plans	29/11/04	29/11/04	27/07/05	11/07/06	1/03/07	15/10/08
Date d'expiration des plans	28/11/05	28/11/14	26/07/10	11/07/11	28/02/11	14/10/12
Nombre de bénéficiaires *dont dirigeants*	49 *2*	19 -	171 -	238 -	60 -	60 -
Nombre d'options consenties	476 385	165 550	304 363	320 210	174 000	257 000
Nombre d'options caduques au 31/12/2004	(55 975)	(72 650)	(169 093)	(93 801)	(21 000)	(2 000)
Nombre d'actions souscrites à ce jour *dont dirigeants*	(76 220) *(71 460)*	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Prix de souscription	3,2 euros	3,2 euros	7,5 euros	3,8 euros	3,2 euros	4,2 euros
Nombre d'options maximum restant exerçables	344 190	92 900	135 270	226 409	153 000	255 000
Dilution potentielle (caduques déduites) - % du capital au 31/12/2004	1,50 %	0,41 %	0,59 %	0,99 %	0,67 %	1,12 %
DILUTION POTENTIELLE TOTALE						**5,28%**

Le prix de souscription des actions par les bénéficiaires est déterminé le jour où les options sont consenties par le Conseil d'Administration et ne peut être inférieur à 80 % de la moyenne des cours constatés lors des 20 séances de Bourse précédant le jour où les options seront consenties.

Note 8.3 – Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice s'analyse comme suit :

(en euros)	31/12/03	↗	↘	31/12/04
Capital social	9 108 420	30 488		9 138 908
Prime d'émission	27 720 444	213 416		27 933 860
Réserve légale	910 842			910 842
Report à nouveau	30 181 912	288 941		30 470 853
Résultat de l'exercice 2003	288 941		288 941	-
Résultat de l'exercice 2004		(68 540)		(68 540)
TOTAL	**68 210 559**	**464 305**	**288 941**	**68 385 923**

Note 9 – Echéances des dettes à la clôture de l'exercice

(en euro)	Total	Montant < 1 an	Montant > 1 an et < 5 ans	Montant > 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit - moins de deux ans à l'origine - plus de deux ans à l'origine	44	44		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 901 433	2 901 433		
Dettes fiscales et sociales	1 287 053	1 287 053		
Autres dettes	7 134 941	7 134 941		
TOTAL	**11 323 471**	**11 323 471**		

Note 10 – Comptes de régularisation

(en euros)	31/12/04	31/12/03
Produits à recevoir		
Intérêts courus à recevoir	52 566	273 326
TOTAL	**52 566**	**273 326**
Charges à payer		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 245	51 296
Dettes fiscales et sociales	157 069	129 874
Autres dettes	69 611	95 837
TOTAL BRUT	**280 925**	**277 007**

Note 11 – Eléments concernant les entreprises liées et les participations

(en euros)	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société à un lien de participation
Actif		
Participations	54 029 013	
Créances clients et comptes rattachés	235 120	
Comptes courant débiteurs	75 519	
TOTAL ACTIF	**54 339 652**	
Passif		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 743 854	
Comptes courants créditeurs	6 954 951	
TOTAL PASSIF	**9 698 805**	
Résultat		
Produits d'exploitation	1 749 046	
Produits financiers	571	
Autres achats et charges externes	9 731 882	
Charges financières	7 307	

Notes annexes au compte de résultat

Note 12 – Analyse du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué pour l'essentiel de refacturations de frais de siège aux différentes filiales du groupe, ainsi que de chiffre d'affaires pour lequel NEURONES SA centralise la refacturation, cette dernière étant référencée auprès de grands comptes nationaux. Le chiffre d'affaires est réalisé en France et la répartition s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	2004	%	2003	%
Activités				
Refacturation frais de siège	1 749	16 %	1 451	18 %
Refacturation "référencements"	9 242	84 %	6 816	82 %
Autres	36	-	10	-
TOTAL	**11 027**	**100 %**	**8 277**	**100 %**

Note 13 – Ventilation de l'impôt sur les résultats

(en euros)	Exercice			Exercice précédent
	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt	Résultat après impôt
Résultat courant	105 105	37 260	67 845	159 176
Résultat exceptionnel	(94 969)	30 493	(125 462)	-
Profit intégration fiscale	-	(977)	(977)	(134 698)
Supplément taux IS (> 763 Keuros) *(Intégration fiscale)*	-	11 900	11 900	4 933
RÉSULTAT NET COMPTABLE	**10 136**	**78 676**	**(68 540)**	**288 941**

Autres informations

Note 14 – Engagements hors bilan

Engagements de retraite – Au 31 décembre 2004, le montant des engagements liés aux indemnités de départ en retraite a fait l'objet d'une évaluation selon la méthode rétrospective, mais n'a pas fait l'objet d'une comptabilisation. Le montant des engagements à fin décembre 2004 s'élève à 9 milliers d'euros.

Autres engagements – Il n'existe pas d'autres engagements hors bilan, autres que les compléments de prix sur acquisitions de titres mentionnés en note 3.

Note 15 – Degré d'exposition aux risques de taux et aux risques de change

De par son activité, réalisée en France, dont les facturations sont réalisées en euros, NEURONES SA n'est pas exposé significativement aux risques de taux et de change.

Note 16 – Effectifs moyens

	2004	2003
Cadres	8	8
TOTAL	**8**	**8**

Note 17 – Rémuneration des membres des organes de direction

Le montant global des rémunérations au titre de l'exercice 2004, allouées aux membres du Conseil d'Administration de NEURONES est de 279 135 euros.

Note 18 – Autres engagements sociaux relatifs aux médailles du travail

La première application du règlement CRC n°2004-03 au 1er janvier 2004, concernant les dispositions relatives aux médailles du travail, est sans incidence sur le résultat de la période, ni sur les capitaux propres à l'ouverture.

Note 19 – Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

(en euros)	2004	2003
Réintégration de l'exercice à déduire l'année suivante		
Organic	14 227	10 717
Plus values latentes sur SICAV	-	78
TOTAL	**14 227**	**10 795**

Note 20 – Régime fiscal des groupes de sociétés

Depuis le 1er janvier 2000, le groupe NEURONES a opté en faveur du régime d'intégration fiscale pour les années 2000 à 2004. Le groupe intégré comprend NEURONES SA, Neurones Solutions SAS, Skills Consulting SAS, Upgrade SAS, Inexware Services SAS et Axones SAS. L'option d'intégration fiscale a été renouvelée pour les années 2005 à 2009 sur le même périmètre.

Modalités de répartition de l'impôt société assis sur le résultat d'ensemble du groupe

Les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées, filiales et mère, comme en l'absence d'intégration fiscale. Cette charge est donc calculée sur le résultat fiscal propre après imputation de tous leurs déficits antérieurs.

Les économies d'impôts réalisées par le groupe grâce au déficit sont conservées en totalité par la société mère. Les économies réalisées par le groupe non lié au déficit, sont également conservées chez la société mère.

Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt supporté en l'absence d'intégration fiscale

(en euros)	
Impôt comptabilisé	78 676
Impôt payé	1 580 443

Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt supporté en l'absence d'intégration fiscale

(en euros)	
Impôt comptabilisé	78 676
Impôt supporté en l'absence d'intégration fiscale	67 753

Note 21 – Identité de la société établissant des comptes consolidés

NEURONES SA est la société mère tête de groupe établissant des comptes consolidés.

Tableau des filiales et participations

(en milliers d'euros) Société	Capital	Autres capitaux propres[1]	Quote-part de capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus Brute	Nette	Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires hors taxes	Résultat 2004	Dividendes encaissés
I. Filiales (plus de 50 % détenus)										
HELPLINE	400	6 327	93,00 %	1 345	1 345	-	-	29 320	1 470	-
BRAINSOFT	480	1 344	86,17 %	791	791	-	-	6 623	89	-
UPGRADE	3 813	796	100,00 %	3 811	3 811	-	-	5 377	146	-
INTRINSEC	480	596	85,00 %	448	448	-	-	3 651	314	-
NEURONES SOLUTIONS	7 373	2 010	95,05 %	7 006	7 006	-	-	17 178	249	-
SKILLS CONSULTING	22 875	8 972	100,00 %	22 867	22 867	-	-	20 797	1 522	-
CODILOG-KNOWLEDGE	5 460	741	71,03 %	3 274	3 274	-	-	3 069	462	-
AS INTERNATIONAL GROUP	555	1 758	100,00 %	12 196	12 196	-	-	1 815	87	-
INEXWARE SERVICES	2 250	439	100,00 %	2 250	2 250	-	-	5 553	235	-
AXONES	40	(3)	100,00 %	40	40	-	-	-	(3)	-
II. Participations (10 à 50 % détenus)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
III. Autres titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL				**54 028**	**54 028**					-

(1) Avant répartition

2.8. Informations complémentaires

Inventaire des valeurs mobilières de placement au 31/12/2004

(en euros)	31/12/2004 Valeur d'achat	Valeur boursière	Plus-value latente
SICAV de Tésorerie			
- Oddo Cash 3	2 566 739	2 566 739	-
- BNP Kléber Mois	489 571	489 571	-
- Société Générale Moneplus	403 535	403 535	-
- Crédit Lyonnais Monétaire Large	953 489	953 489	-
SOUS-TOTAL SICAV DE TRÉSORERIE	**4 413 334**	**4 413 334**	**-**
Billet de Tésorerie			
- Hertz Finance – échéance 21/01/2005 – 2,20%	7 458 069	7 490 885	32 816
- Hertz Finance – échéance 28/01/2005 – 2,20%	4 972 046	4 991 796	19 750
SOUS-TOTAL BILLET DE TRÉSORERIE	**12 430 115**	**12 482 681**	**52 566**
Dépôt à terme			
- OBC – ABN AMRO	4 520 705	4 520 705	-
Sous-total Dépôt à terme	4 520 705	4 520 705	-
TOTAL	**21 364 154**	**21 416 720**	**52 566**

Autres informations

La société n'a pas appliqué par anticipation le règlement 2002-10 du CRC.

2.9. Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels (exercice clos le 31 décembre 2004)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société NEURONES S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les règles et méthodes comptables relatives à la dépréciation des titres de participation et celles relatives à la dépréciation des valeurs mobilières de placement sont exposées dans la note "Règles et méthodes comptables" de l'annexe aux comptes annuels.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la Loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Toulouse, le 29 avril 2005

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Philippe Saint-Pierre
Associé

Bellot Mullenbach & Associés
Jean-Luc Loir
Associé

2.10. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées (exercice clos le 31 décembre 2004)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.225-38 du Code de Commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec Neurones Solutions

Nature et objet :

La société Neurones Solutions mutualise certaines fonctions (comptabilité, gestion, paye, services généraux, ressources humaines, marketing, qualité...).

Modalités :

Le coût supporté par Neurones Solutions est refacturé à votre société selon une clé de répartition forfaitaire. En 2004, la société Neurones Solutions a facturé à votre société 312 000 euros H.T. à ce titre.

Nature et objet :

Les coûts téléphoniques supportés par la société Neurones Solutions sont refacturés aux sociétés du groupe.

Modalités :

Les coûts téléphoniques supportés par Neurones Solutions pour le compte de votre société, sont refacturés selon une clé de répartition forfaitaire. Sur l'exercice 2004, votre société a constaté une charge de 2 400 euros H.T. au titre des coûts téléphoniques.

Avec Neurones Solutions et Upgrade

Nature et objet :

Les sociétés Neurones Solutions et Upgrade mettent à disposition de votre société des locaux, sis au 205, avenue Georges Clemenceau à Nanterre.

Modalités :

Les coûts des locaux supportés par Neurones Solutions et Upgrade sont refacturés au prorata des mètres carrés occupés. En 2004, les sociétés Neurones Solutions et Upgrade ont respectivement refacturé à votre société 73 440 euros H.T. et 37 156 euros H.T. à ce titre.

Avec Neurones Solutions, Skills Consulting, Help-Line, Upgrade, Brainsoft, Inexware et Codilog-Knowledge

Nature et objet :

Par une convention de gestion centralisée, les sociétés NEURONES S.A., Skills Consulting et Neurones Solutions sont convenues de procéder à une centralisation de trésorerie par l'intermédiaire d'un compte miroir, les mouvements par dates de valeur des comptes opérationnels étant intégrés sur un compte centralisateur. Ce système est mis en place auprès, d'une part, de la BNP, et d'autre part, de la Société Générale. Les comptes opérationnels sont rémunérés sur la base de leurs soldes respectifs, apparaissant au compte centralisateur.

Les sociétés NEURONES S.A., Neurones Solutions, Skills Consulting, Help-Line, Inexware et Codilog-Knowledge sont convenues de procéder à une agrégation algébrique de leurs positions bancaires auprès de l'UBP. La facturation des intérêts a lieu sur le compte bancaire de votre société pour la position consolidée.

Les sociétés NEURONES S.A., Neurones Solutions, Skills Consulting, Upgrade et Brainsoft sont convenues de procéder à une agrégation algébrique de leurs positions bancaires auprès du Crédit Agricole. La facturation des intérêts a lieu sur le compte bancaire de votre société pour la position consolidée.

Modalités :

En fonction des positions individuelles de chacune des sociétés parties à ces accords, votre société refacture ou rémunère les filiales selon les modalités suivantes :

- position débitrice facturée au taux de l'EONIA + 0,6 % (condition appliquée par les banques au découvert),
- position créditrice rémunérée au taux de l'EONIA – 0,6 %,
- différentiel du taux (emprunteur/préteur) acquis à votre société.

En 2004, votre société a facturé au titre des commissions de mouvement, les montants suivants :

- 861 euros à Brainsoft
- 4 311 euros à Help-Line
- 346 euros à Codilog-Knowledge
- 775 euros à Inexware Services
- 1 224 euros à Neurones Solutions
- 902 euros à Skills Consulting
- 925 euros à Upgrade

En 2004, votre société a refacturé des intérêts à Upgrade pour 571 euros et a rémunéré ses autres filiales, pour les montants suivants :

- 850 euros à Brainsoft
- 206 euros à Help-Line
- 1 743 euros à Codilog-Knowledge
- 1 030 euros à Inexware Services
- 80 euros à Neurones Solutions
- 3 397 euros à Skills Consulting

Avec Neurones Solutions, Skills Consulting, Help-Line, Upgrade, Brainsoft, et Codilog-Knowledge

Nature et objet : Convention de management service

Par une convention de mise à disposition des ressources de la holding, les fonctions de direction générale, financière, ressources humaines, communication et marketing sont centralisées au niveau de votre société, holding du groupe.

Modalités :

Les coûts annuels supportés par votre société et imputables à l'ensemble des filiales sont répartis selon un mode forfaitaire.

En 2004, votre société a facturé à ce titre, les montants suivants :

- 88 800 euros H.T. à AS International Group
- 19 200 euros H.T. à Brainsoft
- 206 400 euros H.T. à Help-Line
- 14 400 euros H.T. à Intrinsec
- 7 200 euros H.T. à Codilog-Knowledge
- 244 800 euros H.T. à Neurones Solutions
- 1 026 000 euros H.T. à Skills Consulting
- 25 200 euros H.T. à Upgrade
- 62 400 euros H.T. à Inexware Services

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris et Toulouse, le 29 avril 2005

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Philippe Saint-Pierre
Associé

Bellot Mullenbach & Associés

Jean-Luc Loir
Associé

2.11. Comptes Consolidés au 31 décembre 2004 – Normes IFRS

2.11.1. Contexte de la publication

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe NEURONES au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 seront établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables au 31 décembre 2005, telles qu'approuvées par l'Union Européenne. Les premiers comptes publiés selon les normes IAS/IFRS seront ceux de l'exercice 2005 présentés avec en comparatif ceux au titre de l'exercice 2004, établis selon le même référentiel, à l'exception des normes IAS 32/IAS 39 et IFRS 4 appliquées à compter du 1er janvier 2005.

En vue de la publication de ces états financiers comparatifs pour l'exercice 2005 et conformément à la recommandation de l'AMF relative à la communication financière pendant la période de transition, le groupe NEURONES a préparé des informations financières 2004 sur la transition aux normes IAS/IFRS présentant à titre d'information préliminaire l'impact chiffré attendu du passage aux IFRS sur :

- Le bilan à la date de transition, soit le 1er janvier 2004, date à laquelle les impacts définitifs de la transition seront enregistrés en capitaux propres lors de la publication des comptes consolidés 2005,
- La situation financière au 31 décembre 2004 et la performance de l'exercice 2004.

Ces informations financières 2004 sur l'impact chiffré attendu du passage aux IFRS ont été préparées en appliquant aux données 2004 les normes et interprétations IFRS que le groupe NEURONES estime devoir appliquer pour la préparation de ses comptes consolidés comparatifs au 31 décembre 2005. La base de préparation de ces informations financières 2004 décrite en notes résulte en conséquence :

- Des normes et interprétations IFRS applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2005 telles qu'elles sont connues à ce jour,
- Des normes et interprétations IFRS d'application obligatoire postérieure à 2005 pour lesquelles le groupe a décidé d'une application anticipée,
- De la résolution que le groupe NEURONES anticipe à ce jour des questions techniques et des projets en cours discutés par l'IASB et l'IFRIC et qui pourraient devoir être applicables lors de la publication des comptes consolidés de l'exercice 2005,
- Des options retenues et des exemptions utilisées qui sont celles que le groupe retiendra selon toute vraisemblance pour l'établissement de ses premiers comptes consolidés IFRS en 2005.

Pour toutes ces raisons, il est possible que le bilan d'ouverture audité ne soit pas le bilan d'ouverture à partir duquel les comptes consolidés de l'exercice 2005 seront effectivement établis.

Ces informations ont fait l'objet d'un examen par le Conseil d'Administration du groupe en sa séance du 25 avril 2005 et de diligences d'audit par les commissaires aux comptes.

2.11.2. Informations chiffrées sur le passage aux IFRS

Options comptables liées à la première adoption

Selon les dispositions prévues par la norme IFRS 1, le groupe NEURONES a retenu les choix suivants quant au retraitement rétrospectif des actifs et des passifs selon les normes IFRS :

a) Regroupement d'entreprises

Le groupe a choisi de ne pas retraiter selon les dispositions prévues par la norme IFRS 3 les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004.

b) Ecarts actuariels sur les engagements de retraite

Le groupe a choisi de constater tous les gains ou pertes actuariels en résultat immédiatement. Par conséquent, les écarts actuariels antérieurs au 1er janvier 2004 sont déjà enregistrés dans les capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2004.

c) Ecarts de conversion

Les comptes consolidés n'intègrent pas de filiale étrangère.

d) Evaluation de certains actifs incorporels et corporels à la juste valeur

Le groupe NEURONES n'a pas utilisé l'option offerte par la norme IFRS 1 consistant à évaluer certains actifs incorporels et corporels à la juste valeur.

e) Paiement sur la base d'actions

Pour les plans dénoués en actions, le groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS 2 pour les plans octroyés après le 7 novembre 2002 dont les droits ne sont pas encore acquis au 1er janvier 2005.

f) Instruments financiers composés

Le groupe ne dispose pas d'instruments financiers composés.

g) Dates de transition différentes entre le groupe et une filiale

La date de transition vers les IFRS est la même pour toutes les sociétés du groupe, à savoir le 1er janvier 2005.

Principales méthodes comptables IFRS

a) Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

Un actif incorporel est reconnu à l'actif (IAS 38) lorsque :

- il peut être séparé ou extrait du groupe et vendu dans le cadre d'une opération qui ne serait pas un regroupement d'entreprises,
- il résulte de droits contractuels légaux,
- il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au groupe,
- le coût peut être évalué de façon fiable.

Fonds de commerce : les fonds de commerce sont inscrits à leur coût d'acquisition. Ils résultent de rachats d'activités et correspondent à un volume de chiffre d'affaires et de marge généré par des contrats. Ils sont amortis sur une durée de vie estimée des contrats.

Autres immobilisations incorporelles : le groupe n'a pas identifié de frais de développement significatif répondant à la définition de l'IAS 38.57. Les autres immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels acquis pour usage interne. Ils sont amortis sur une durée de vie estimée d'utilisation.

Ecarts d'acquisition : le groupe a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004 selon les dispositions de la norme IFRS 3. Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis à compter de cette date. La valeur des écarts d'acquisition est suivie par des tests d'impairment (IAS 36). L'évaluation est fondée sur la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF) telle que décrite dans les règles et méthodes comptables de l'annexe consolidée.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition. Le groupe n'a pas opté pour la méthode de réévaluation de ses actifs. Les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité en linéaire et en dégressif.

c) Actifs financiers

Les actifs financiers correspondent essentiellement aux dépôts versés sous forme de prêts dans le cadre de la contribution 1 % logement, ainsi qu'aux dépôts de garantie des loyers. Ils sont évalués à leur valeur nominale.

d) Impôts différés

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporaires entre les résultats comptables et fiscaux, ainsi que sur les retraitements de consolidation conformément à la norme IAS 12.

e) Clients et autres créditeurs

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Il n'existe pas de conditions de paiement excédant un an. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

f) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement inscrites à l'actif sont évaluées à leur juste valeur (IAS 39).

g) Reconnaissance du chiffre d'affaires – Prestations de service

Le chiffre d'affaires réalisé sous forme de prestations de service est constaté à l'avancement conformément aux normes IAS 18 et IAS 11. Les règles et méthodes comptables de l'annexe consolidée précisent le mode de comptabilisation, selon les cas de figure.

h) Stocks Options

Les plans attribués après le 7 novembre 2002 font l'objet d'une évaluation selon la norme IFRS 2. Le modèle d'évaluation des options retenu est celui de Black & Scholes. L'évaluation à la juste valeur du service rendu à la date d'attribution, est constatée, prorata temporis sur l'ensemble de la période d'indisponibilité, en charge de personnel par contrepartie des capitaux propres.

Ajustements IFRS

Seuls les ajustements estimés significatifs ont été mentionnés dans les tableaux de passage normes françaises – normes IFRS suivants.

Ainsi notamment, les impacts sur les amortissements résultant de l'éventuel ajustement des durées d'utilité des logiciels et des fonds de commerce ne sont pas présentés ci-après, ceux-ci étant estimés non significatifs.

En conséquence, les rapprochements IFRS relatifs à l'exercice 2004 présentés dans les comptes consolidés de l'exercice 2005 pourraient être différents des rapprochements présentés ci-après.

Les ajustements significatifs identifiés sont les suivants :

Note 1 – Ecarts d'acquisition

L'amortissement des écarts d'acquisition de l'exercice 2004 n'a pas lieu d'être constaté selon l'application des normes IFRS 3 et 38. La reprise conduit à un ajustement positif sur le résultat de 785 milliers d'euros.

Note 2 – Stocks Options

Les principaux critères retenus pour l'évaluation de la juste valeur des options pour les plans attribués postérieurement au 7 novembre 2002 sont les suivants :

Durée de vie	4 ans
Volatilité	35 %
Taux sans risque	4,50 %
Taux de versement de dividendes	0 %

Par application du modèle de Black & Scholes, la juste valeur unitaire des options s'établit ainsi :

Plan	Prix d'exercice	Juste valeur
Janvier 2003	3,20 euros	1,093 euros
Octobre 2004	4,20 euros	1,434 euros

Note 3 – Fonds de commerce

Les fonds de commerce liés à des regroupements d'entreprises et ne répondant pas à la définition des actifs incorporels rappelée ci-dessus sont reclassés en écart d'acquisition. L'impact de présentation au niveau de l'actif consolidé est de 1 345 milliers d'euros.

2.11.3. Tableaux de passage - normes francaises – normes IFRS

Tableau de rapprochement des capitaux propres au 01/01/2004 en principes comptables français aux capitaux propres en normes IFRS (selon le modèle IG63 de IFRS1)

BILAN (en milliers d'euros)	01/01/04 Principes comptables français selon les méthodes de présentation IAS/IFRS	Réf.	Ajustements IAS/IFRS	01/01/2004 IAS/IFRS
Actifs non courants				
Ecarts d'acquisition	11 112	*Note 3*	1 345	12 457
Immobilisations incorporelles	1 743	*Note 3*	(1 345)	398
Immobilisations corporelles	1 573			1 573
Immeubles de placement	-			-
Actifs biologiques	-			-
Participations dans les entreprises associées	-			-
Actifs financiers	806			806
Actifs d'impôt différé	246			246
Actifs courants				
Stocks	139			139
Actifs d'impôts exigibles	587			587
Clients et autres débiteurs	24 824			24 824
Autres actifs financiers	-			-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	41 248			41 248
Actifs détenus en vue d'être cédés				
TOTAL ACTIFS	**82 278**		**-**	**82 278**
Capital	9 108			9 108
Réserves consolidées	19 780			19 780
Prime d'émission	28 509			28 509
Autres réserves	-			-
Ecarts de réévaluation	-			-
Ecarts de conversion	-			-
TOTAL CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	**57 397**		**-**	**57 397**
Intérêts minoritaires	1 562			1 562
Capitaux propres	**58 959**		**-**	**58 959**
Passifs non courants				
Provisions à long terme	-			-
Passifs financiers	-			-
Impôts différés	173			173
Passifs courants				
Provisions à court terme	275			275
Dettes d'impôts	133			133
Fournisseurs et autres créditeurs	22 232			22 232
Autres passifs financiers	506			506
Passifs détenus en vue d'être cédés	**-**			**-**
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	**82 278**		**-**	**82 278**

Tableau de rapprochement des capitaux propres au 31/12/2004 en principes comptables français aux capitaux propres en normes IFRS (selon le modèle IG63 de IFRS1)

BILAN (en milliers d'euros)	31/12/04 Principes comptables français selon les méthodes de présentation IAS/IFRS	Réf.	Ajustements IAS/IFRS	31/12/2004 IAS/IFRS
Actifs non courants				
Ecarts d'acqusition	10 895	*Note 3*	2 130	13 025
Immobilisations incorporelles	1 965	*Note 3*	(1 345)	620
Immobilisations corporelles	1 477			1 477
Immeubles de placement	-			-
Actifs biologiques	-			-
Participations dans les entreprises associées	-			-
Actifs financiers	975			975
Actifs d'impôt différé	305			305
Actifs courants				
Stocks	266			266
Actifs d'impôts exigibles	195			195
Clients et autres débiteurs	29 801			29 801
Autres actifs financiers	-			-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	46 634			46 634
Actifs détenus en vue d'être cédés				
TOTAL ACTIFS	**92 513**		**785**	**93 298**
Capital	9 139			9 139
Réserves consolidées	24 519	*Note 1*	785	25 304
Prime d'émission	28 723			28 723
Autres réserves	-			-
Ecarts de réévaluation	-			-
Ecarts de de conversion	-			-
TOTAL CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	**62 381**		**785**	**63 166**
Intérêts minoritaires	1 765			1 765
Capitaux propres	**64 146**		**785**	**64 931**
Passifs non courants				
Provisions à long terme	-			-
Passifs financiers	-			-
Impôts différés	-			-
Passifs courants				
Provisions à court terme	408			408
Dettes d'impôts	999			999
Fournisseurs et autres créditeurs	26 933			26 933
Autres passifs financiers	27			27
Passifs détenus en vue d'être cédés	**-**			**-**
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	**92 513**		**785**	**93 298**

Compte de résultat IFRS 2004

COMPTE DE RÉSULTAT (en milliers d'euros)	2004 Principes comptables français selon les méthodes de présentation IAS/IFRS	Réf.	Ajustements IAS/IFRS	2004 IAS/IFRS
Vente de marchandises	7 853			7 853
Ventes de prestations de service	89 245			89 245
CHIFFRE D'AFFAIRES	**97 098**		**-**	**97 098**
Autres produits des activités				
Achats consommés	(6 662)			(6 662)
Charges de personnel	(60 073)	*Note 2*	(60)	(60 133)
Charges externes	(18 820)			(18 820)
Impôts et taxes	(2 049)			(2 049)
Dotations aux amortissements	(1 034)			(1 034)
Dotations aux provisions	(598)			(598)
Dépréciation d'actifs				
Autres produits/autres charges	251			251
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	**8 113**		**(60)**	**8 053**
Autres produits et charges opérationnels	68			68
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	**8 181**		**(60)**	**8 121**
Produits financiers	778			778
Coût de l'endettement financier brut				
Coût de l'endettement financier net	**778**		**-**	**778**
Autres produits et charges financières				
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence				
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	**8 959**		**(60)**	**8 899**
Charge d'impôt sur les résultats	(3 128)			(3 128)
Résultat net de la période des activités poursuivies	**5 831**		**(60)**	**5 771**
Résultat net de la période des activités abandonnées				
Amortissement des écarts d'acquisition	(785)	*Note 1*	785	
RESULTAT NET DE LA PERIODE	**5 046**		**725**	**5 771**
Dont : Résultat net part du groupe	4 739		725	5 464
Résultat net attribuable aux intérêts minoritaires	307			307

tableau de rapprochement des capitaux propres en principes comptables francais aux capitaux propres en normes IFRS au 01/01/2004 et au 31/12/2004 et rapprochement du resultat 2004

(en milliers d'euros)	Capitaux propres (part du Groupe)								
	Norme	1er janvier 2004	Résultat de l'exercice	Augmentation de capital	Autres	Ecart de conversion	31/12/04	Intérêts minoritaires 31/12/04	Total ensemble consolidé 31/12/04
Capitaux propres en principes comptables français		57 398	4 739	244	-	-	62 381	1 765	64 146
Ajustement 1 IFRS - Ecarts d'acquisition	IFRS3 / IAS 38	-	785	-	-	-	785	-	785
Ajustement 2 IFRS - Stocks Options	IFRS 2	-	(60)	-	60	-	-	-	-
Total des ajustements IAS/IFRS avant impôts et intérêts minoritaires		**-**	**725**	**-**	**60**	**-**	**785**	**-**	**785**
Effet d'impôt sur les ajustements IAS/IFRS		-	-	-	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES EN NORMES IFRS		**57 398**	**5 464**	**244**	**60**	**-**	**63 166**	**1 765**	**64 931**

2.12. Honoraires des Commissaires aux Comptes pris en charge par le groupe

En milliers d'euros	Bellot Mullenbach & Associés		KPMG		Bellot Mullenbach & Associés		Ernst & Young	
	Montant 2004	% 2004	Montant 2004	% 2004	Montant 2003	% 2003	Montant 2003	% 2003
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	51	96 %	31	100 %	57	93 %	36	100 %
Missions accessoires (due diligence...)	2	4 %	-	-	4	7 %	-	-
Sous-total	**53**	**100 %**	**31**	**100 %**	**61**	**100 %**	**36**	**100 %**
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
Technologies de l'information	-	-	-	-	-	-	-	-
Audit interne	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL	**53**	**100 %**	**31**	**100 %**	**61**	**100 %**	**36**	**100 %**

3. La société et son capital

3.1. Renseignements de caractère général concernant la société

3.1.1. Dénomination sociale

NEURONES.

3.1.2. Dénomination commerciale

NEURONES.

3.1.3. Siège social

Immeuble "le Clemenceau 1" – 205, avenue Georges Clemenceau 92024 Nanterre Cedex.

3.1.4. Forme juridique

La société a été constituée sous la forme d'une société anonyme de droit français à Conseil d'Administration régie par le nouveau Code de Commerce et le décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

3.1.5. Nationalité

Française.

3.1.6. Date de constitution et durée de la société

La société a été constituée pour une durée de 99 ans, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, le 15 janvier 1985.

Elle prendra fin le 15 janvier 2084, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

3.1.7. Objet social (article 3 des statuts)

La société a pour objet en France, dans les départements d'outre-mer et à l'étranger : toutes les opérations pouvant concerner directement ou indirectement : le conseil, la conception, la fabrication, le développement, la mise en œuvre, l'installation, le support, l'exploitation, la distribution de tout système informatique et électronique, tant au plan des services que des logiciels, applications et matériels, et de façon générale toute opération liée au traitement de l'information, de communication et de formation.

En vue de réaliser son objet, la société pourra :

- traiter, sous-traiter, représenter et commissionner,
- importer et exporter,
- posséder, acquérir, louer, aménager, équiper, transformer tous immeubles, chantiers, dépôts, magasins,
- prendre tous intérêts et participations par tous modes de concours ou d'intervention dans toutes entreprises similaires ou susceptibles de favoriser le développement de ses affaires,

et, en général, réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet.

3.1.8. Registre du Commerce et des Sociétés

331 408 336 R.C.S. Nanterre

3.1.9. Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

3.1.10. Lieux où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'Assemblées Générales peuvent être consultés au siège social de NEURONES.

3.1.11. Assemblées Générales

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la Loi.

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout propriétaire d'actions, depuis cinq jours au moins avant l'Assemblée, peut assister ou se faire représenter à l'Assemblée sur simple justification de son identité et d'une inscription en compte de ses actions au moins 5 jours avant la réunion de l'Assemblée Générale, sous la forme soit d'une inscription nominative, soit du dépôt, dans le même délai aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation, du certificat d'un intermédiaire agréé constatant l'indisponibilité des actions inscrites jusqu'à la date de l'Assemblée.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les procès verbaux d'Assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la Loi.

Les actionnaires peuvent également voter par correspondance dans les conditions légales. Pour pouvoir être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance doivent avoir été reçus par la société trois jours au moins avant la date de la réunion.

3.1.12. Cession et transmission des actions

Aucune clause statutaire ne restreint le transfert des actions.

3.1.13. Droit de vote double

Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans aucune limitation que celles prévues par la Loi.

Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire. Ce droit est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de

ce droit. Toute action transférée en propriété perd ce droit de vote double : néanmoins le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de quatre ans, s'il est en cours. La fusion de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante si les statuts de celle-ci le prévoient.

3.1.14. Seuils et franchissement de seuils

Tout actionnaire est tenu à une obligation d'information lorsqu'il vient à détenir ou à ne plus détenir directement, indirectement ou de concert un des seuils légaux de 5 %, 10 %, 20 %, un tiers et deux tiers du capital social ou des droits de vote.

De plus, tout actionnaire est tenu à une obligation d'information supplémentaire lorsqu'il détient directement, indirectement ou de concert 2 % du capital social ou des droits de vote.

3.1.15. Rachat par la société de ses propres actions

Depuis l'introduction en Bourse en mai 2000 et jusqu'au 31/12/2004, la société n'a réalisé aucune opération sur ses propres titres.

Programme de rachat de l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2004

La mise en œuvre de ce programme s'inscrit dans le cadre de l'article L.225-209 du Nouveau Code de Commerce.

L'Assemblée Générale Mixte réunie le 25 juin 2004 a autorisé la société à procéder au rachat de ses propres actions avec les principales modalités suivantes :

- durée du programme : dix huit mois à compter de la date de l'Assemblée (soit jusqu'au 24 décembre 2005),
- part maximale du capital à acquérir : 10 % du capital,
- prix d'achat maximum : 12 euros par titre,
- prix de vente minimum : 4 euros par titre.

Au 31 décembre 2004, la société n'a pas racheté d'actions dans le cadre de ce programme.

Le 23 février 2005, la société a racheté 98 000 de ses propres actions.

Programme de rachat qui sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2005

La mise en œuvre de ce programme s'inscrit dans le cadre de l'article L.225-209 du Nouveau Code de Commerce.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2005 (douzième résolution) d'autoriser la société à procéder au rachat de ses propres actions avec les principales modalités suivantes :

- durée du programme : dix huit mois à compter de la date de l'Assemblée (soit jusqu'au 23 décembre 2006),
- part maximale du capital à acquérir : 10 % du capital,
- prix d'achat maximum : 12 euros par titre,
- prix de vente minimum : 4 euros par titre.

Ce programme annulera et remplacera celui autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2004.

Le lancement effectif de ce programme sera subordonné à une décision du Conseil d'Administration. Le cas échéant, et après la décision du Conseil d'Administration, la société fera viser par l'AMF une note concernant le programme et la fera publier dans les délais prévus par la Loi. Le programme de rachat pourra alors être effectivement lancé.

3.1.16. Répartition statutaire des bénéfices (article 19 des statuts)

Le bénéfice ou la perte de l'exercice est constitué par la différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et provisions, telle qu'elle résulte du compte de résultat.

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est fait d'abord un prélèvement, de cinq pour cent au moins, affecté à la formation d'un fonds de réserve dit "réserve légale". Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint le dixième du capital social.

S'il existe un solde disponible, l'Assemblée Générale décide, soit de le distribuer, soit de le reporter à nouveau, soit de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve dont elle règle l'affectation et l'emploi.

Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'Assemblée Générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende ou de l'acompte sur dividende en numéraire ou en actions.

3.1.17. Titres au porteur identifiable (article 7 des statuts)

La société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, l'identité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

3.2. Renseignements de caractère général concernant le capital

3.2.1. Capital social

Au 31 décembre 2004, le capital de la société est de 9 138 908 euros divisé en 22 847 270 actions, entièrement libérées d'une valeur nominale de 0,4 euro.

Plan d'options de souscription (Assemblée Générale Extraordinaire du 29 novembre 1999)

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 novembre 1999 :

- a délégué au Conseil d'Administration, pour une durée de cinq ans, les pouvoirs nécessaires afin de consentir, en une ou plusieurs fois, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital, ou à l'achat d'actions existantes provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la Loi,
- a décidé que le nombre total des options qui seront ainsi consenties pourra donner droit à souscrire ou acheter un nombre maximum de 192 975 actions NEURONES de 2 euros de nominal (soit 964 875 actions actuelles de 0,4 euro de nominal),

- a décidé, qu'en cas de souscription ou d'achat, à compter de la cotation de NEURONES sur le Nouveau Marché, le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera déterminé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration et ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés lors des 20 séances de Bourse précédant le jour où les options seront consenties. A compter de la cotation de NEURONES sur le Nouveau Marché, en cas d'option d'achat, le prix d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration et ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés lors des 20 séances de Bourse précédant le jour où les options seront consenties, ni inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la société au titre des articles 217-1 et/ou 217-2 de la Loi du 24 juillet 1966,
- a pris acte que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options de souscription.

Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (AGE du 29 novembre 1999)

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 novembre 1999 a décidé de procéder à l'émission de Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise conférant à leur titulaire le droit de souscrire des actions de la société.

L'Assemblée Générale a émis 95 277 bons pour 49 bénéficiaires en supprimant le droit préférentiel des actionnaires aux bons émis et attribués gratuitement.

Les titulaires de bons de souscription ont la faculté de souscrire des actions de la société au nominal de 0,4 euro, à émettre, à raison de 5 actions pour un bon (476 385 actions), au prix de souscription de 3,2 euros par action de 0,4 euro de valeur nominale.

Les bons peuvent être exercés à compter du 29 novembre 2004 pendant une durée d'une année. A compter du 29 novembre 2005, les bons non exercés perdront toute valeur.

Au 31 décembre 2004, 15 244 bons ont été exercés (76 220 actions nouvelles ont été créées). A cette date, il reste au titre de cette attribution 344 190 options exerçables (55 975 caduques exclues).

Attribution d'options de souscription (Conseil d'Administration du 29 novembre 1999) – Plan N°1

Le Conseil d'Administration du 29 novembre 1999 a accordé 33 110 options NEURONES à 19 cadres du groupe, à l'ancien nominal de 2 euros pour un prix de souscription de 16 euros, correspondant à 165 550 actions au nominal actuel de 0,4 euro pour un prix de souscription de 3,2 euros par action, exerçables du 29/11/2004 au 28/11/2014.

Au 31 décembre 2004, aucune action nouvelle n'a été créée au titre du plan N°1 et il reste au titre de cette attribution 92 900 options exerçables (72 650 caduques exclues).

Attribution d'options de souscription (CA du 27 juillet 2000) – Plan N°2

Le Conseil d'Administration du 27 juillet 2000 a accordé 304 363 options NEURONES à 171 salariés du groupe, au nominal de 0,4 euro, à un prix d'exercice de 7,5 euros par titre, exerçables du 27/07/2005 au 26/07/2010. Au 31 décembre 2004, il reste au titre de cette attribution 135 270 options exerçables (169 093 caduques exclues).

Attribution d'options de souscription (CA du 11 juillet 2001) – Plan N°3

Le Conseil d'Administration du 11 juillet 2001 a accordé 320 210 options NEURONES à 238 salariés du groupe, au nominal de 0,4 euro, à un prix d'exercice de 3,8 euros par titre, exerçables du 11/7/2006 au 11/7/2011. Au 31 décembre 2004, il reste au titre de cette attribution 226 409 options exerçables (93 801 caduques exclues).

Attribution d'options de souscription (CA du 23 janvier 2003) – Plan N°4

Le Conseil d'Administration du 23 janvier 2003 a accordé 174 000 options NEURONES à 60 salariés du groupe, au nominal de 0,4 euro, à un prix d'exercice de 3,2 euros par titre, exerçables du 01/03/2007 au 28/02/2011. Cette opération solde l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 29 novembre 1999 au Conseil d'Administration, les 752 options restantes au titre de cette autorisation ayant été annulées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juin 2003. Au 31 décembre 2004, il reste au titre de cette attribution 153 000 options exerçables (21 000 caduques exclues).

Plan d'options de souscription (Assemblée Générale du 25 juin 2003)

L'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2003 a autorisé à nouveau 250 000 options de souscription (huitième résolution). Ce nombre correspond au total d'options devenues caduques au 31/12/2002 dans les plans N°1 à N°4 et les BSPCE. La dilution potentielle maximale correspondante est de 1,09 % du capital.

Plan d'options de souscription (Assemblée Générale du 25 juin 2004)

L'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2004 a autorisé 100 000 options de souscription supplémentaires en plus des 250 000 déjà autorisées (treizième résolution). Ce nombre correspond au total d'options devenues caduques en 2003 dans les plans N°1 à N°4 et les BSPCE. La dilution potentielle maximale correspondante est de 0,44 % du capital.

Attribution d'options de souscription (CA du 15 octobre 2004) – Plan N°5

Le Conseil d'Administration du 15 octobre 2004 a accordé 257 000 options NEURONES à 60 salariés du groupe, au nominal de 0,4 euro, à un prix d'exercice de 4,2 euros par titre, exerçables du 15/10/2008 au 14/10/2012. Au 31 décembre 2004, il reste au titre de cette attribution 255 000 options exerçables (2 000 caduques exclues).

Attribution d'actions gratuites (Assemblée Générale du 24 juin 2005)

L'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2005 prévoit d'autoriser l'attribution de 230 000 actions gratuites (treizième résolution). La dilution potentielle maximale correspondante est de 1 % du capital.

Autres titres donnant accès au capital

Il n'y a pas d'autre titre donnant accès au capital de NEURONES.

3.2.2. Capital autorisé

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juin 2004 a autorisé le Conseil d'Administration, avec faculté de délégation au Président, à procéder pendant une période de 26 mois, à l'émission, en France ou sur les marchés étrangers, de valeurs mobilières donnant accès, immé-

diatement ou à terme, au capital de la société (quinzième et seizième résolutions).

Ces émissions pourront être réalisées avec maintien ou avec suppression du droit préférentiel de souscription et ne pourront donner lieu (hors ajustements liés notamment à l'incorporation de bénéfices, réserves ou primes au capital, ou à la réservation des droits de porteurs de valeurs mobilières ou de bons) à une augmentation du capital social supérieure à 4 millions d'euros.

En outre, le produit brut des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital ne pourra excéder 80 millions d'euros.

3.2.3. Tableau d'évolution du capital social depuis la création de la société

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital	Prime d'émission et d'apport	Nombre de titres émis	Montant Cumulé du capital social	
					Nb de titres	Capital
décembre 1984	Constitution de la société	-	-	-	8 000	800 000 F
15/08/85	Augmentation de capital	210 000 F	-	2 100	10 100	1 010 000 F
30/06/93	Rachat par la société de ses propres titres. Réduction du capital	-	-	-4 954	5 146	514 600 F
30/06/93	Augmentation de capital par incorporation de réserves et élévation du nominal de 100 F à 200 F	514 600 F	-	-	5 146	1 029 200 F
30/12/97	Augmentation de capital par incorporation de réserves et élévation du nominal de 200 F à 4 000 F	19 554 800 F	-	-	5 146	20 584 000 F
29/11/99	Augmentation de capital par incorporation de réserves, conversion du capital en euros, nominal des actions porté à 1 500 €	30 049 320,83 F	-	-	5 146	7 719 000 €
29/11/99	Division du nominal de 1 500 € à 2 €	-	-	-	3 859 500	7 719 000 €
5/04/00	Division du nominal de 2 € à 0,4 €	-	-	-	19 297 500	7 719 000 €
23/05/00	Augmentation de capital lors de l'introduction sur le Nouveau Marché	1 389 420 €	29 872 530 €	3 473 550	22 771 050	9 108 420 €
31/12/04	Augmentation de capital suite à l'exercice de BSPCE	30 488 €	213 416 €	76 220	22 847 270	9 138 908 €

3.2.4. Évolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois derniers exercices

Actionnariat	Situation au 4 avril 2003				Situation au 5 avril 2004				Situation au 31 décembre 2004			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Luc de Chammard	13 604 495	59,8 %	27 208 990	66,4 %	13 732 495	60,3 %	27 336 990	66,9 %	13 732 495	60,1 %	26 736 990	66,3 %
Host Sarl	3 532 500	15,5 %	7 065 000	17,3 %	3 532 500	15,5 %	7 065 000	17,3 %	3 532 500	15,5 %	7 065 000	17,5 %
Bertrand Ducurtil	1 072 335	4,7 %	2 144 670	5,2 %	944 335	4,2 %	1 888 670	4,6 %	1 015 795	4,4 %	1 960 130	4,9 %
Total dirigeants	18 209 330	80,0 %	36 418 660	88,9 %	18 209 330	80,0 %	36 290 660	88,8 %	18 280 790	80,0 %	35 762 120	88,7 %
Actions de concert	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Groupe d'actionnaires partenaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actionnariat salarié	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Auto détention	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autocontrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Public (1)	4 561 720	20,0 %	4 565 480	11,1 %	4 561 720	20,0 %	4 565 480	11,2 %	4 566 480	20,0 %	4 570 240	11,3 %
Actionnariat résident	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actionnariat non résident	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**22 771 050**	**100 %**	**40 984 140**	**100 %**	**22 771 050**	**100 %**	**40 856 440**	**100 %**	**22 847 270**	**100 %**	**40 332 360**	**100 %**

(1) titres au porteur et titres au nominatif

Host Sarl est détenue à 100 % par Luc de Chammard.

À la connaissance de NEURONES, aucun actionnaire autre que ceux indiqués ci-dessus n'a déclaré détenir directement, indirectement ou de concert 2 % ou plus du capital ou des droits de vote.

3.2.5. Pactes d'actionnaires / actions de concert / engagements de conservation de titres

Dans le cadre de l'article 789 A du CGI, des engagements collectifs de conservation de titres ont été conclus en mai 2004 entre Luc de Chammard, Bertrand Ducurtil, leurs familles et Host sarl. Aucun autre engagement de conservation de titres n'a été pris par les dirigeants actionnaires.

3.2.6. Nantissement des actions

Néant.

3.3. Dividendes

Exercice clos le	Montant net total distribué	Dividende par action	
		Dividende net	Avoir Fiscal
31 décembre 2004	-	0,05 euro	N/A
31 décembre 2003	-	-	-
31 décembre 2002	-	-	-
31 décembre 2001	-	-	-
31 décembre 2000	-	-	-

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2005 de verser un dividende de 0,05 euro par action au titre de l'exercice 2004. Conformément aux dispositions légales, les dividendes et acomptes sur dividendes sont prescrits dans un délai de cinq ans au profit de l'État.

3.4. Marché des titres de la société

Les actions de NEURONES sont actuellement cotées dans le compartiment "C" de la liste unique (Eurolist) de la Bourse de Paris (code ISIN : FR0004050250 – code Bloomberg NEUR FP – code Reuters NEUR.LN). NEURONES a adhéré au segment d'Euronext "NextEconomy" et aux obligations liées, dès sa création en janvier 2002.

La cotation des actions est effectuée en continu depuis la date d'introduction. Les actions font partie des indices SBF 250 depuis l'été 2002 et IT CAC depuis l'introduction. Depuis la mise en place de la liste unique, NEURONES figure dans l'indice "CAC Small 90".

L'évolution du cours de l'action NEURONES a été la suivante au cours des dix huit derniers mois :

Mois	Cours Plus haut (en euros)	Cours Plus bas (en euros)	Cours Moyen clôture (en euros)	Nombre de Titres échangés (en milliers)	Nombre de Séances
sep-03	4.95	4.25	4.60	471	22
oct-03	5.15	4.70	4.86	505	23
nov-03	5.32	4.65	4.97	200	20
déc-03	5.00	4.61	4.87	117	21
jan-04	5.30	4.69	5.02	191	21
fév-04	6.10	5.08	5.71	365	20
mars-04	5.60	4.86	5.31	182	23
avr-04	5.80	4.80	5.44	182	20
mai-04	4.80	4.16	4.43	207	21
juin-04	4.48	3.95	4.23	93	22
juil-04	4.25	3.60	3.97	238	22
aoû-04	4.10	3.60	3.80	68	22
sep-04	4.48	3.60	3.96	530	22
oct-04	4.74	4.17	4.47	160	21
nov-04	5.20	4.21	4.74	349	22
déc-04	5.12	4.63	4.93	603	23
jan-05	5.18	4.66	4.94	265	21
fév-05	6.51	5.10	5.60	677	20
Extrême moyenne (12 derniers mois)	**6.51**	**3.60**	**4.64**	**296**	
TOTAUX (12 DERNIERS MOIS)				**3 555**	**259**

Source : Euronext

Le volume journalier moyen échangé au cours des trois derniers mois connus à la date de rédaction de ce rapport (décembre 2004, janvier, février 2005) a été de 24 000 titres par jour. Sur les douze derniers mois (mars 2004 à février 2005), il s'est élevé à environ 13 700 titres par jour.

4. Administration et direction

4.1. Membres du Conseil d'Administration et de direction

Président : **Luc de Chammard.**

Autres mandats dans le groupe			
Président	Axones	205, av. Georges Clemenceau	92024 Nanterre Cedex

Directeur général : **Bertrand Ducurtil.**

Autres mandats dans le groupe			
Président	Skills Consulting	205, av. Georges Clemenceau	92024 Nanterre Cedex
Président	Inexware Services	205, av. Georges Clemenceau	92024 Nanterre Cedex
Gérant	AS Technologie	83, rue du Faubourg Saint-Honoré	75008 Paris
Gérant	AS Télécom et Réseaux	83, rue du Faubourg Saint-Honoré	75008 Paris

Autres mandats (hors groupe)			
Gérant	Sarl Host	122, av. Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine	Nanterre B 339 788 713

Administrateur : **Hervé Pichard.**

Autres mandats (hors groupe)			
Président	Cabinet Pichard et associés	122, av. Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine	Nanterre B 391 504 628
Administrateur	SECO Ressources et Finances	122, av. Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine	Nanterre B 429 837 172
Administrateur	Ets Planche	av. de la Prospective 18000 Asnières-les-Bourges	Bourges B 543 620 181
Administrateur	UPM Kymmene groupe	122, av. Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine	Nanterre B 407 655 893

Administrateur : **Jean-Louis Pacquement.**

A la suite du décès de Patrick de Catuelan, administrateur de NEURONES depuis l'origine, survenu le 11 octobre 2004, Monsieur Hervé Pichard a été nommé Administrateur par le Conseil d'Administration du 15 octobre 2004. Les mandats des administrateurs sont renouvelés chaque année :

Administrateur	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat
Luc de Chammard	5 décembre 1984(*)	AG du 24 juin 2005
Bertrand Ducurtil	30 juin 1999	AG du 24 juin 2005
Jean-Louis Pacquement	5 décembre 1984(*)	AG du 24 juin 2005
Hervé Pichard	15 octobre 2004	AG du 24 juin 2005

(*) Date de création de NEURONES.

4.2. Gouvernement d'entreprise

Au sens du rapport Bouton, Jean-Louis Pacquement est un administrateur historique (plus de 15 ans d'ancienneté). Hervé Pichard, administrateur, est par ailleurs conseiller juridique du groupe. La cooptation des administrateurs est soumise à la ratification de l'Assemblée Générale chaque année. Ils doivent détenir au moins une action. Il n'a pas été fixé de règle spécifique concernant les restrictions ou interdictions d'intervention des administrateurs sur des opérations sur les titres NEURONES s'ils disposent d'informations non encore rendues publiques. Concernant cette dernière, le droit commun s'applique.

Compte tenu de la répartition du capital de la société :

- il n'existe pas de règlement intérieur du fonctionnement du Conseil d'Administration,
- l'évaluation des performances du Conseil d'Administration n'a pas fait l'objet de mesures formalisées,
- il n'est pas prévu d'en mettre en place à ce jour car une telle procédure paraît disproportionnée par rapport aux résultats qu'on pourrait en attendre,
- il n'a pas été constitué de comité préparant les décisions du Conseil d'Administration (comité des comptes, comité d'audit, comité des rémunérations...).

Nombre de réunions du Conseil d'Administration en 2004 : 6.

Taux de présence des membres du Conseil d'Administration en 2004 : 58 %.

Il n'a pas été versé de jetons de présence de l'origine de la société au 31/12/2004.

4.3. Intérêts des dirigeants

Les montants des rémunérations globales brutes et des avantages en nature attribués aux membres du Conseil d'Administration de NEURONES au titre des exercices 2003 et 2004 sont les suivants :

	Rémunération 2004				Rémunération 2003			
(en euros)	Fixe	Variable	Av. Nature	Total	Fixe	Variable	Av. Nature	Total
M. de Chammard	151 201	-	6 220	157 421	151 327	-	6 220	157 547
M. Ducurtil	106 714	15 000	-	121 714	106 714	-	-	106 714
M. Pacquement	-	-	-	-	-	-	-	-
M. de Catuelan	-	-	-	-	-	-	-	-
M. Pichard	-	-	-	-	-	-	-	-

Les dirigeants de NEURONES ou des membres de leurs familles ne possèdent ni directement ni indirectement, des actifs utilisés par le groupe, notamment immobiliers.

Ils n'ont pas d'intérêts dans le capital des filiales de NEURONES, ni chez des clients ou fournisseurs du groupe non plus, à l'exception d'une participation indirecte dans une société unipersonnelle, fournisseur occasionnel du groupe.

Il n'a pas été accordé ou constitué de prêts ou garanties en faveur des membres des organes d'administration et de direction.

4.4. Intéressement du personnel

4.4.1. Stock-options et BSPCE

Un plan de BSPCE (Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise) a été mis en place le 29 novembre 1999. A cette même date, l'Assemblée Générale a autorisé le Conseil d'Administration à attribuer des options de souscription d'actions.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'Administration a attribué à quatre reprises des stock options :

- le 29 novembre 1999 (Plan N°1),
- le 27 juillet 2000 (Plan N°2),
- le 11 juillet 2001 (Plan N°3),
- le 23 janvier 2003 (Plan N°4) soldant l'autorisation de l'Assemblée Générale du 29 novembre 1999.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juin 2003 a autorisé le Conseil d'Administration à attribuer 250 000 options de souscription d'actions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juin 2004 a autorisé le Conseil d'Administration à attribuer 100 000 options de souscription d'actions.

Faisant usage de ces autorisations, le Conseil d'Administration a attribué des stock options :

- le 15 octobre 2004 (Plan N°5),

Les caractéristiques de ces plans sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés Note 10.2. et dans l'annexe aux comptes sociaux note 8.2.

Enfin, il est prévu que l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2005 autorise le Conseil d'Administration à attribuer des actions gratuites pour un total de 230 000 actions.

Compte tenu du capital au 31/12/2004 constitué de 22 847 270 titres, la dilution potentielle maximum est de 6,69 % (options attribuées restant exerçables, options autorisées restant à attribuer, actions gratuites restant à attribuer) :

	Nombre de titres maximum	% du capital
BSPCE accordés (caduques et déjà souscrits au 31/12/2004 déduites)	344 190	1,51 %
Stocks Options accordées (Plans n° 1, 2, 3, 4 et 5, caduques déduites)	862 579	3,77 %
Stocks options autorisées et non utilisées (AGM des 25 juin 2003 & 25 juin 2004)	93 000	0,41 %
TOTAL DILUTION AUTORISÉE	1 299 769	5,69 %
Actions gratuites proposées (AGM du 24 juin 2005)	230 000	1,00 %
TOTAL DILUTION POTENTIELLE	**1 529 769**	**6,69 %**

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Mandataires sociaux et 10 salariés ayant reçu le plus d'options.

	Plan BSPCE	Plan SO n°1	Plan SO n°2	Plan SO n°3	Plan SO n°4	Plan SO n°5
Date de l'Assemblée	29/11/99	29/11/99	29/11/99	29/11/99	29/11/99	25/06/03 & 25/06/2004
Date du Conseil d'Administration	-	29/11/99	27/07/00	11/07/01	23/01/03	15/10/04
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées par : - les mandataires sociaux	214 380	-	-	-	-	-
- les dix premiers attributaires salariés	153 645	126 245	34 298	81 000	67 000	92 000
Point de départ d'exercice des options	29/11/04	29/11/04	27/07/05	11/07/06	1/03/07	15/10/08
Date d'expiration	28/11/05	28/11/14	26/07/15	10/07/11	28/02/11	14/10/12
Prix de souscription ou d'achat	3,2	3,2	7,5	3,8	3,2	4,2
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Nombres d'actions souscrites	71 460	0	0	0	0	0
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées durant l'exercice	0	0	5 716	0	0	0
Options de souscription ou d'achat restantes	296 565	71 460	16 196	76 000	67 000	92 000

Attributions et levées de l'année 2004 d'options de souscription ou d'achat d'actions

Mandataires sociaux et 10 salariés ayant reçu le plus d'options.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix	Dates d'échéances	Plan n°
Options consenties durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options				
- Monsieur de Chammard	0	-	-	-
- Monsieur Ducurtil	0	-	-	-
Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social				
- Monsieur de Chammard	0	-	-	-
- Monsieur Ducurtil	71 460	3,20 euros	-	BSPCE 1999

Attribution et exercice des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés non mandataires sociaux	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n°	Plan n°
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	92 000	4,20 euros		Plan n°5 du 15/10/2004
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	0	-		-

4.4.2. Participation et intéressement

Les salariés bénéficient de la participation légale lorsque leur entité métier remplit les conditions requises. Au cours des cinq derniers exercices, les sommes affectées à la participation et à l'intéressement des salariés ont été les suivantes :

(en milliers d'euros)	2000	2001	2002	2003	2004
Participation légale	384	631	754	481	568
Intéressement des salariés	-	-	43	28	50
TOTAL (PARTICIPATION + INTÉRESSEMENT)	**384**	**631**	**797**	**509**	**618**

5. Responsables

5.1. Responsable du document de référence et attestation

"A ma connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de NEURONES. Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée".

Luc de Chammard
Président-directeur général

5.2. Responsable de l'information

Bertrand Ducurtil

NEURONES
205, avenue Georges Clemenceau 92024 Nanterre Cedex

Tél. : 01 41 37 41 37
Fax. : 01 47 24 40 46

e-mail : bertrand_ducurtil@neurones.net

5.3. Responsables du contrôle des comptes et attestations des Commissaires aux Comptes

5.3.1. Commissaires aux Comptes Titulaires

- **KPMG SA**

2 bis, rue de Villiers – 92309 Levallois Perret cedex
Représenté par Monsieur Philippe Saint-Pierre.
Date du premier mandat : nommé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2004.
Fin de mandat : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

- **Bellot Mullenbach & Associés (anciennement FCC Audit et Conseil)**

14, rue Clapeyron 75008 Paris
Représenté par Monsieur Jean-Luc Loir.
Premier mandat : nommé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 1997.
Date du mandat en cours : renouvelé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2003.
Fin de mandat : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

5.3.2. Commissaires aux Comptes Suppléants

- **Monsieur Christian Libéros**

9, avenue Parmentier - BP 2398 - 31086 Toulouse cedex 2
Date du premier mandat : nommé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2004.
Fin de mandat : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

- **Monsieur André Cresteil**

14, rue Clapeyron - 75008 Paris
Premier mandat : nommé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 1997.
Date du mandat : renouvelé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2003.
Fin de mandat : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Monsieur Eric Blache sera proposé en remplacement de Monsieur André Cresteil lors de l'Assemblée Générale du 24 juin 2005 (onzième résolution).

5.3.3. Avis des Commissaires aux Comptes sur le document de référence

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société NEURONES S.A. et en application de l'article 211-5-2 du règlement général de l'AMF, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité de Monsieur Luc de Chammard, Président du Conseil d'Administration. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Ce document ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 arrêté par le Conseil d'Administration, ont fait l'objet d'un audit par le cabinet Bellot Mullenbach & Associés, représentés par Messieurs Thierry Bellot et Jean-Luc Loir, et par le cabinet Ernst & Young, représenté par Madame Any Antola, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 arrêté par le Conseil d'Administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Concernant les autres informations, nous attirons votre attention sur la note 2.11.2-C "Ajustements IFRS" qui expose les raisons pour lesquelles les rapprochements IFRS relatifs à l'exercice 2004 présentés dans les comptes consolidés de l'exercice 2005 pourraient être différents des rapprochements IFRS présentés dans ce document de référence.

Paris et Toulouse, le 18 mai 2005

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Philippe Saint-Pierre
Associé

Bellot Mullenbach & Associés
Jean-Luc Loir
Associé

Informations annexes :

Le présent document de référence inclut :

- le rapport général et le rapport sur les comptes consolidés des Commissaires aux Comptes au 31 décembre 2004 comportant respectivement au paragraphe 2.9 et 2.5 la justification des appréciations établies en application des dispositions de l'article L.225-235 alinéas 1 et 2 du Code de Commerce ;
- le rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président de la société NEURONES S.A., décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

6. Tableau de concordance

Afin de faciliter la lecture du présent rapport annuel, la table suivante permet d'identifier les principales rubriques de l'instruction d'application du règlement 95-01 de la COB.

AMF **211-5-2**		Rapport annuel **Partie**	Rapport annuel **Page**
1.	Attestation des responsables du document de référence	Partie 5.	76
1.	Attestation des contrôleurs légaux des comptes	Partie 5.	77
2.	Renseignements de caractère général concernant la société	Partie 3.	67
2.	Renseignements de caractère général concernant l'émetteur et son capital :	Partie 3.	68
	Renseignements généraux et particularités		68
	Capital autorisé non émis		69
	Capital potentiel		69
	Clauses statutaires		67
2.	Marchés des titres :	Partie 3.	71
	Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois		71
	Dividendes		71
2.	Capital et droits de vote :	Partie 3.	70
	Évolution de la répartition du capital et des droits de vote		70
	Pactes d'actionnaires		71
3.	Activité du groupe :	Partie 1.	4
	Organisation		11
	Chiffres clés		5
	Informations chiffrées sectorielles		6
	Marchés		6
	Positionnement concurrentiel de l'émetteur		15
	Politique d'investissement		14
	Indicateur de performance		10
3.	Analyse des risques du groupe :	Partie 1.	15
	Facteurs de risques		15
	Risques de marché		15
	Risques particuliers liés à l'activité		15
	Risques juridiques		N/A
	Risques industriels		N/A
	Assurances et couvertures des risques		14
3.	Évolution récente et perspectives :	Partie 1.	17
	Évolution récente		17
	Perspectives		17
4.	Patrimoine, situation financière et résultats :	Partie 2.	18
	Comptes consolidés et annexe		30
	Engagements hors bilan		16
	Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux		66
	Attestation des Commissaires aux Comptes (comptes consolidés)		47
	Comptes sociaux et annexe		49
	Attestation des Commissaires aux Comptes (comptes sociaux)		58
5.	Gouvernement d'entreprise :	Partie 4.	73
	Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction, de surveillance		72
	Composition et fonctionnement des comités		73
	Dirigeants mandataires sociaux (rémunération et avantages, options consenties et levées, BSA et BSPCE)		73
	Dix premiers salariés non mandataires sociaux (options consenties et levées)		74
	Conventions réglementées		59

7. Glossaire

Intégration de systèmes et réseaux

LAN (Local Area Network) : réseau local. Il est principalement constitué des éléments suivants : serveurs, postes de travail, périphériques, éléments actifs permettant le transfert d'information entre les serveurs et postes. Les principaux éléments actifs sont les routeurs (qui permettent les liaisons entre sites) et les commutateurs (qui permettent les liaisons entre éléments d'un même site).

WAN (Wide Area Network) : réseau étendu. Il s'agit de l'ensemble des liens entre les différents LAN d'une organisation.

Intégration de systèmes : ensemble des prestations de conception et mise en œuvre qui concernent les applicatifs systèmes situés sur les réseaux LAN et WAN d'une organisation : OS (Operating Systems) serveurs, OS postes, OS clients légers, émulateurs, messageries, accès distants, accès Internet, applicatifs métiers, utilitaires (télédistribution, supervision, remontées d'alerte, sauvegardes, gestion de baies de disques, clusters...).
Le terme d'intégration de systèmes peut être utilisé dans un sens différent. Sont considérées comme "intégrateurs de systèmes" des SSII globales qui sont en mesure des traiter à la fois les aspects fonctionnels d'une évolution majeure d'un système d'information (comme la mise en place d'un ERP par exemple) et la mise en place des infrastructures techniques nécessaires pour le supporter. Il s'agit alors d'"intégration de systèmes d'information (SI)".

Intégration de réseaux : ensemble des prestations de conception et mise en œuvre qui concernent les couches réseaux locaux et distants d'une organisation. Un intégrateur réseau dimensionne les "tuyaux" et les débits mais n'intervient pas sur les couches supérieures applicatives serveurs et postes clients.

Site central (ou mainframe ou grand système) : ordinateur de grande puissance utilisé en central dans les grandes organisations (IBM z Series, Bull DPS7-8...). Un grand nombre d'applications spécifiques ayant été développées dans ces environnements, ils restent en production dans les grandes organisations. Ces applications sont apportées sur le poste de travail par le biais d'un "émulateur".

Systèmes propriétaires : sont appelés systèmes propriétaires des mini-ordinateurs dont le hardware et l'Operating System (OS) sont développés et diffusés par un seul constructeur (z et i-Series d'IBM, Vax de DEC...). Le terme s'emploie par opposition à UNIX et aux OS (Windows 2000, NT, Netware, Linux...) qui sont indépendants des constructeurs.

Informatique répartie ou distribuée : serveurs (Unix, Microsoft, Netware...), postes de travail, périphériques, éléments actifs (principalement routeurs et commutateurs) et passifs.

Mobilité : les utilisateurs nomades d'une organisation ont de plus en plus accès à des applications en mode distant. Quatre types principaux de terminaux sont utilisés : les ordinateurs portables, les "tablet PC", les PDA (Personal Digital Assistant - Palm, HP, Blackberry...) dont les "pockets PC" et les smartphones. Les utilisateurs accèdent aux données de l'entreprise, les mettent à jour ou se synchronisent avec ces dernières. Les applications sont soit des applications PIM (Personnal Information Management : agenda+mails), soit des applications métier. Les utilisateurs nomades type sont les logisticiens, les visiteurs médicaux, les équipes d'intervention ou de service après vente. On estime à environ 7 millions le nombre de travailleurs nomades en France.
Un projet de mobilité prend en compte notamment : le choix du terminal (donc de l'Operating System correspondant), le choix d'un serveur de synchronisation, le choix d'un fournisseur d'accès Internet, un projet d'intégration et le cas échéant des développements spécifiques. La sécurité constitue toujours un volet important de tels projets.

Client léger : lorsque l'utilisateur accède à partir de son domicile (ou d'un site distant) à tout ou partie des applications de l'entreprise (client léger et fermes Citrix, Webaccess à une messagerie), on parle d'accès distant et pas de mobilité. La sécurité constitue également un volet important de ce type de projet.

SAN (Storage Area Network) / NAS (Network Attached Storage) : solutions de stockage élaborées permettant de stocker des volumes importants. Le SAN est un réseau privé situé derrière un serveur. Le NAS est un système de stockage situé sur le réseau. La sauvegarde est vue comme un stockage secondaire. L'utilisation de robots de sauvegarde se répand.

Consolidation de serveurs : ces dernières années, les serveurs ont eu tendance à se multiplier à chaque mise en production d'application. Pour diminuer leurs coûts d'exploitation, les organisations cherchent périodiquement à regrouper leurs applications sur un nombre plus réduit de serveurs de production.

Virtualisation : couche logicielle qui permet de simuler du point de vue des applications une machine physique et ses composants. La virtualisation, très récente, est souvent associée aux projets de consolidation. Elle vise à augmenter le taux d'utilisation moyen des ressources informatiques en faisant cohabiter plusieurs serveurs virtuels au sein d'une même machine physique.

GSM, GPRS, UMTS : normes de transmission radio-numériques utilisées par la téléphonie mobile. On distingue : le GSM (déjà de deuxième génération, toujours opérationnel pour le transport de la voix, d'un débit d'environ 9 kbits/s), le GPRS (qui permet le transport de données par paquets, notamment de messages, d'un débit d'environ 30 kbits/s) et enfin l'UMTS (dit de troisième génération) choisi par France Telecom et SFR qui permettra le transport de la voix et des données, notamment d'écrans internet et intranet, à des débits prévus de 300 kbits/s, Bouygues Telecom ayant choisi la technologie Edge d'un débit d'environ 100 kbits/s.

WIFI (Wireless Fidelity 802.11b et 808.11g), Bluetooth, Infrarouge : techniques de communication sans fil ayant des débits et des contraintes de distance différentes. Le WIFI nécessite la présence de bornes.

ADSL (Asymetric Digital Subscriber Line) : le fil de cuivre du RTC (Réseau Téléphonique Commuté) est un réseau analogique utilisé pour transporter la voix et les données, notamment via les modems. L'ADSL est une technologie qui permet de faire passer des hauts débits sur le fil de cuivre standard (réseau actuel de France Telecom). Elle concerne surtout les particuliers qui ont ainsi un accès beaucoup plus rapide à Internet. Les entreprises seront surtout concernées par des dérivés comme le HDSL plus adaptés à leur type de trafic.

IP (Internet Protocol) – VOIP (Voice Over IP) : protocole utilisé sur la très grande majorité des LAN et sur Internet. Les standards téléphoniques récents transportent de la voix sur IP (VOIP) et l'évolution est irréversible (30 % des ventes de standards en 2003 sont en VOIP, 80 % des ventes en 2008 seront en VOIP). La téléphonie (la voix) passera donc à terme sur les infrastructures réseaux de l'entreprise. C'est un élément essentiel de la convergence téléphonie/informatique.

WAP (Wireless Application Protocol) : ce protocole concerne les couches applicatives de la téléphonie mobile. Il a été lancé par un consortium de constructeurs de téléphones mobiles, dont Nokia, Ericsson et Motorola. Avec l'essor d´Internet et le développement des mobiles, il devient intéressant d'accéder à Internet depuis son téléphone portable. Mais la taille réduite de l'écran de ce dernier ne lui permet pas d'afficher des pages HTML. WAP est donc une version allégée de HTTP (protocole de transport de HTML) pour permettre l'affichage de pages WML (Wireless markup language), adaptées aux petits écrans.

Sécurité informatique

Sécurité informatique : le fait que les systèmes d'informations soient de plus en plus ouverts (connectés à Internet, interconnectés entre sites, ouverts sur les tiers clients et fournisseurs, accessibles à distance à partir des mobiles des collaborateurs "nomades" et à partir du domicile des collaborateurs...) a développé les activités liées à la sécurité informatique jusqu'à en faire une spécialité à part entière. Le périmètre de la sécurité informatique est délicat à définir. Il recouvre : les solutions de protection à l'entrée (antivirus, firewall, proxy-cache, détection d'intrusion et inspection de contenu), la protection des accès (chiffrement VPN, administration, autorisation d'accès) et l'administration de la sécurité (dont la détection de vulnérabilités). Les services liés à la sécurité sont principalement : le conseil, l'architecture, l'audit, la surveillance et l'administration.
Cette spécialité s'intègre dans une problématique plus vaste de sécurité générale avec laquelle elle ne doit pas être confondue. La sécurité générale comprend en plus : les plans de secours, la mise en place de moyens de secours, les règles de vie et procédures, la sécurité physique des locaux et des accès, etc.

Virus/programme antivirus : le virus est un programme, en général malveillant, capable de se reproduire seul et de se propager de machine en machine. L'antivirus est un programme informatique qui détecte et éradique les virus. Comme il n'existe pas d'antidote universel, il faut mettre à jour régulièrement son antivirus qui ne détecte et ne neutralise que les virus dont il a les andidotes.

Pare-feu (firewall) : les firewalls filtrent l'accès entrant et sortant entre deux réseaux IP différents. Il existe plusieurs techniques de filtrage : filtrage de paquets en fonction des adresses IP de départ et d'arrivée, inspection de session (stateful inspection) avec analyse des fichiers d'en-tête de session, proxy avec traduction d'adresses pour masquer les adresses des utilisateurs internes aux yeux de l'extérieur. Sur le marché, les firewalls sont proposés sous différentes formes : firewall logiciel, routeur-firewall et firewall matériel.

Proxy cache : le serveur proxy sert à réguler la politique de sécurité des entrées et sorties vers Internet au niveau des couches applicatives (FTP-transfert de fichiers, HTTP-navigation sur le net, SMTP-messagerie) contrairement au firewall qui agit sur les couches basses. Par exemple, c'est la fonction proxy qui interdit l'accès à certains sites web n'ayant pas de liens avec l'activité professionnelle. Souvent la fonction proxy est intégrée au firewall.

Inspection de contenu : l'analyse de contenu permet de filtrer le contenu des mails ou des sites web pour éviter une utilisation abusive. L'analyse de contenu détecte également les codes mobiles : petites applications de type Java, ActiveX, .exe qui sont souvent attachées à des mails et qui sont parfois malveillantes.

Tests d'intrusion : après accord du client et sur une périmètre convenu au préalable, le prestataire essaie de pénétrer en utilisant différentes techniques d'attaque pour tester les failles du dispositif. Le test d'intrusion fait l'objet d'un rapport. Les failles sont corrigées par la mise en place de nouvelles parades de sécurité.

VPN (Virtual Private Network) : un VPN est un réseau empruntant une infrastructure de télécommunications publique comme Internet , mais qui garantit l'intégrité des données transmises grâce à des techniques de chiffrement et de "tunneling".

Chiffrement/cryptage des données : codage des informations visant à les rendre incompréhensibles pour quiconque autre que leur destinataire. Depuis le comité interministériel du 19 janvier 1999, la France a libéralisé le chiffrement et a adopté les règles adoptées par les principaux autres pays du G7.

Authentification ou identification/PKI (Private Key Infrastruture) : les solutions actuelles d'authentification sont : le simple mot de passe très répandu mais assez fragile, le certificat PKI, le token, la carte à puce, la biométrie. Quoique d'administration plus lourde, les certificats PKI sont promis à un grand développement : pour rentrer dans une application, il faut alors non seulement que l'utilisateur ait son mot de passe mais également que sur sa machine soit installé un module logiciel particulier.

Single Sign On (SSO) : clé physique associée à un mot de passe unique à la connexion qui remplace tous les mots de passe attachés à chaque application.

Sécurité des transactions : une transaction est dite certifiée si les parties sont identifiées, si son intégrité est assurée et enfin si elle ne peut être répudiée par l'une ou l'autre des parties (certification= identification + intégrité + non répudiation). Il convient, en plus de sa certification, d'assurer la confidentialité de la transaction.

Qualité de service (QOS) : cette dénomination recouvre les problématiques de performance et de disponibilité pour une application donnée ou un ensemble d'applications. La qualité de service ne concerne pas au sens strict la sécurité, mais plutôt l'administration et la supervision de systèmes et réseaux. Sur le marché, il existe des progiciels générant des tableaux de bord incluant à la fois des données concernant la performance, la disponibilité et la sécurité.

Infogérance d'environnements distribués

Infogérance/externalisation : l´Infogérance consiste, pour une entreprise, à confier tout ou partie de son informatique à un prestataire qui, dans le cadre d'un contrat forfaitaire de plusieurs années, en prend la responsabilité opérationnelle et la fait évoluer. Le prestataire a des engagements de résultats sur des niveaux de services définis (SLA- Service Level Agrement ou Accord sur le Niveau de Service). Des indicateurs permettent de vérifier le respect des engagements.
Le contrat peut ou non s'accompagner du transfert de salariés. Il peut ou non s'accompagner d'un transfert d'équipements et logiciels. Les équipes du prestataire sont en général réparties à la fois sur les sites du client et sur les sites de l'infogérant. Dans ce dernier cas, les personnels peuvent être soit mutualisés, soit dédiés. Il en est de même pour les équipements informatiques situés dans les centres de traitement (data centers) de l'infogérant.
Une clause de réversibilité ouvre la possibilité au client de reprendre son informatique ou de la confier à un autre prestataire. Un plan d'assurance qualité contraignant fait l'objet de fréquentes réunions entre maître d'ouvrage (client) et maître d'œuvre (prestataire). Très prisée des SSII par la promesse de revenus récurrents qu'elle suscite, l´Infogérance est souvent revendiquée à tort. Dans bien des cas, elle s'apparente à une simple externalisation, sans la rigueur contractuelle de l´infogérance. L´Infogérance est aussi appelée facilities management (FM).

Le marché de l'Infogérance es souvent classifié en cinq catégories :

- Infogérance matérielle / d'infrastructures (d'environnements de sites centraux en général).
- Infogérance applicative (Tierce Maintenance Applicative ou TMA – Applications Management).
- Infogérance d'infrastructures distribués (IM – Infrastructure Management).
- Infogérance de réseaux.
- Infogérance globale.

GTI/GTR : Garantie de Temps d'Intervention / Garantie de Temps de Rétablissement.

Data centers : centres de traitement appartenant au prestataire qui cherche à obtenir des gains par mutualisation du hardware, du software et des prestations. Ces centres sont le plus souvent utilisés pour les systèmes mainframe où l'Infogérance s'accompagne en général d'un rachat des matériels du client ("externalisation de la propriété"). Dans le cas de l'Infogérance d'environnements distribués, les machines sont en général dédiées. L'intérêt de la mutualisation porte sur les prestations d'intervention à distance : supervision, télédistribution, remontées d'alerte, prise de contrôle à distance.

Gestion des systèmes distribués : support, exploitation, administration et déploiement d'environnements informatiques répartis : postes de travail (micro-ordinateurs), serveurs, périphériques et réseaux associés (LAN et WAN), dans le respect d'un niveau de service.

Infogérance des systèmes distribués : l'Infogérance de systèmes distribués est un accord contractuel d'une durée en général de 3 à 5 ans reconductible où un prestataire de services reprend l'administration et l'exploitation de systèmes distribués.

Help-desk et call centers

Hot line : activité de réponse à des demandes portant sur un sujet précis. Ex : support éditeur.

Help-desk : activité de point de contact unique pour des demandes à caractère d'assistance (au sens large) informatique. Dans le cas de help-desk pour le compte d'utilisateurs de postes de travail informatiques de grandes organisations, un technicien de support traite environ 20 incidents par jour.

Centre d'appels : activité générique de point de contact entre une entité et ses clients (n'intègre pas la hot line ni le help-desk). Outre le help-desk et la hot line, NEURONES n'exerce son activité que dans la ingénierie de conception de "centres d'appels" pas dans l'exploitation de centre d'appels.

Centres d'appels orientés "appels sortants" : il s'agit essentiellement d'opérations de télémarketing pour des prospects, d'enquêtes pour des clients existants.

Centres d'appels orientés "appels entrants" : les clients d'une organisation appellent des plateaux ou plates-formes qui renseignent sur l'offre, prennent des commandes, ouvrent et traitent des dossiers après vente (comptes bancaires, dossiers sinistres pour les assureurs...). Ces plateaux sont plus efficients et rentables que les anciennes agences multifonctions avec maillage très fin du territoire. Les agences locales deviennent de simples "boutiques" sans personnels, souvent destinées à accueillir des opérations commerciales ponctuelles. Les précurseurs de cette organisation ont été les mutuelles d'assurance. Ces organisations se généralisent grâce à l'évolution des technologies suivantes : standards téléphoniques, CTI, systèmes de gestion des appels, utilisation d'Internet.

Centre d'appels à faible valeur ajoutée : centre d'appels à traitement de demandes simples. Typiquement, les centres d'appels des opérateurs de téléphonie mobile, les plateaux d'assureurs, de banques ou de gestionnaires de cartes privatives.

Centre d'appels à valeur ajoutée : centre d'appels à traitement de demandes complexes nécessitant un niveau élaboré de formation, de compétence et des comportements travaillés.

Multi-canal : l'utilisateur client d'un help-desk ou d'un centre d'appels choisit la façon qui lui convient de rentrer en contact avec la société : connexion site web via Internet, envoi d'un mail, appel téléphonique. Dans certains cas, l'utilisateur peut également changer de média au fur et à mesure de sa transaction et utiliser plusieurs modes de communication en parallèle.

PABX (standard téléphonique) – VOIP - convergence téléphonie informatique : les dernières générations de standards téléphoniques sont proches des serveurs informatiques (Operating Systems). De plus en plus, la voix sera transportée sur le réseau informatique IP (VOIP). Les services généraux et les Directions informatiques se rapprochent pour gérer les PABX, les liens et les communications (voix et data, fixes et mobiles).

ACD (Automatic Call Dispatch) : fonctionnalité importante d'un PABX utilisée par un help-desk ou centre d'appels. Elle permet d'affecter les appels entrants à des files d'attente de techniciens de supports et de gérer ces files.

CTI (Computer Telephony Integration, couplage téléphonie-informatique - éditeur de référence : Genesys). Le CTI assure l'échange d'informations - principalement le numéro d'appel - entre systèmes téléphoniques et systèmes informatiques. Des applications de help-desk ou de CRM permettent ensuite de relier un numéro d'appel à des informations stockées dans une base de données concernant l'appelé ou l'appelant, qui sont présentées en temps réel à l'écran de l'utilisateur. Le CTI peut être mis en œuvre localement, sur un poste de travail, ou au sein d'un centre d'appel. Pour un call center, le CTI présente plusieurs intérêts notamment : le "pop up screen" et le fait de gagner en personnalisation de la relation.

Développement applicatif

Intranet : application Internet sécurisée utilisée en interne par tous les utilisateurs d'une même organisation.

Extranet : application Internet sécurisée utilisée par les clients ou fournisseurs ainsi que les utilisateurs d'une grande organisation. Il s'agit classiquement de mettre à disposition de tiers des informations les concernant (suivi d'activité, avancement de processus...). Il n'y a aucun développement ou déploiement à effectuer chez les tiers qui utilisent leur browser standard pour rentrer dans l'application via Internet. Depuis 1996, NEURONES met à disposition de ses clients les bases de données concernant son activité d'infogérant ou de help-desk. Les clients disposent donc de l'information en temps réel. Les clients et NEURONES économisent ainsi un grand nombre d'appels téléphoniques à faible valeur ajoutée.

Business Intelligence (équivalent de : décisionnel) : terme regroupant toutes les disciplines liées à la prise de décision, de l'alimentation du datawarehouse (ou entrepôt de données) à la publication des informations (sur Internet ou un autre support), en passant par la confection des cubes multidimensionnels (datamarts). Sont aussi inclus dans cette catégorie les applications de datamining et les frontaux d'analyse, précédemment appelés infocentres, EIS (Executive Information System) ou encore Siad (système d'information et d'aide à la décision).

ETL (Extract and Translation Langage) - éditeurs de référence Informatica, Datastage : outils logiciels permettant l'extraction de

données de bases de données de production pour les charger dans une autre base de données (en général un entrepôt de données).

Groupware : famille d'applications permettant un travail collaboratif au niveau d'un service, d'une société ou d'un groupe. Ces applications incluent des fonctionnalités de communication (messagerie), de collaboration (mise en commun de documents, gestion facilitée des accès) et de coordination (gestion des process ou workflows, des droits, des visas...).

KM (Knowledge Management) : ensemble de systèmes et d'outils permettant de formaliser un processus ou un savoir-faire. Le Knowledge Management pallie les limitations de la GED. Les systèmes de Gestion Electronique de Documents (GED) permettent de disposer sous forme numérique et indexée d'informations jusqu'alors seulement présentes sous forme analogique (papier, voix, images...). Il reste cependant une masse de connaissances (présente sur le Web et totalement diffuse par exemple dans les documents personnels des utilisateurs) qui ne pourra jamais être totalement hiérarchisée et accessible au travers d'une base de données. On parle alors de Knowledge Management pour décrire tous les outils et techniques qui pallient les faiblesses du système d'indexation en permettant, par exemple, d'extraire le sens d'un document (ingénierie cognitive), d'en balayer tout le contenu (recherche intégrale ou full text) ou d'interpréter la question de l'utilisateur. Ces outils s'appuient aussi sur des technologies de système expert et de raisonnement à base de cas.

Portail : un portail est un site Web répertoriant de nombreux autres sites, destiné à servir de point d'entrée sur Internet et à générer un trafic maximal. A côté de ces portails "généralistes" (dominés par les moteurs de recherche) se développent des portails à thème, dont la vocation est de synthétiser les réponses aux besoins supposés d'un visiteur intéressé par un sujet donné ou appartenant à une communauté. Autre catégorie naissante, le portail d'entreprise est destiné aux clients et prospects d'une entreprise. Caractéristique commune de tous ces portails : des services complémentaires plus ou moins étendus, allant d'un métamoteur de recherche à l'hébergement de pages Web personnelles, en passant par des dépêches d'actualité ou la personnalisation de l'interface du site. Bref, tout pour fidéliser le visiteur.

Serveurs d'applications (architecture trois tiers ou n tiers) / plates-formes d'entreprises : la "webisation" des systèmes d'information peut se définir comme la construction d'une nouvelle génération d'applications construites en trois parties : un navigateur Internet ("client universel" ne nécessitant pas d'installation sur les postes de travail), un serveur d'applications (Java, .net) et enfin un système de gestion de bases de données (Oracle, SQL, DB2...). D'où le terme "architecture trois tiers" par opposition à l'architecture dite "client/serveur" qui la précédait et qui était en deux parties. Plusieurs solutions occupent actuellement le marché et aucune n'a émergé en tant que standard de fait : Sun ePlanet et Java, IBM Websphere, les solutions libres type Tomcat/pages PHP/Apache, BEA-Weblogic, Microsoft .Net. Ces plates-formes d'exécution des applications J2EE et .Net évoluent rapidement et les analystes parlent aujourd'hui davantage de "plates-formes d'entreprise" que de serveurs d'applications (la plate-forme d'exécution à proprement parler associée à un portail, un middleware d'intégration, etc...).

Objet : élément logiciel représentatif d'un élément du monde réel (personne, commande, facture...). Un objet décrit un ensemble de comportements (méthodes) et de données (attributs) nécessaires à l'exécution de ces comportements. Par extension, sont qualifiés d'"objet" des langages de programmation (Java, C+ +, etc.), des méthodes de conception (UML, etc.), des bases de données (Versant...), des middlewares (ORB)...

Gestion de contenu (Content Management) : de nombreuses organisations manipulent des documents de types différents : bases de données structurées, fichiers texte (Word, Excel...), fichiers web HTML, photos et fichiers audio ou video. Elles souhaitent gérer leur contenu de façon cohérente (une seule mise à jour déclenchant la mise à jour de plusieurs supports). Par exemple, les contenus diffusés sur un site web en HTML doivent en parallèle partir sous forme PDF chez un imprimeur qui va en tirer des catalogues produits et enfin être à jour par rapport aux bases de données structurées internes. Les solutions de gestion du contenu s'appuient sur la génération de flux XML. Les éditeurs de référence en gestion de contenu sont : Documentum, FileNet, OpenText, Vignette, Broadvision. La gestion de contenu est souvent liée à la Gestion Electronique de Documents (GED de production et GED bureautique).

XML (Extensible Markup Language) : métalangage puissant de description des données non structurées et de modélisation documentaire en train de devenir un standard de fait chez les éditeurs. XML est une version plus évoluée et globale que le standard de description de pages Internet HTML.

Services Web : fonction applicative que peut appeler un programme. Le service web est dépourvu d'interface utilisateur. Tout producteur de site web peut, moyennant finances, incorporer ces services dans ses applications en ligne (guide touristique, réservation de voyages...) de façon transparente pour l'utilisateur (ex : ViaMichelin a lancé des services web liés à la géolocalisation) . Les éditeurs ont adopté largement cette technologie (XML, interface WSDL) du fait de sa simplicité. Revers de la médaille, les standards restent encore à finaliser.

Intégration et Infogérance d'ERP

API (Application Programming Interface) : il s'agit des moyens d'accéder à un logiciel lorsque l'on veut interfacer plusieurs logiciels entre eux pour les faire communiquer.

PGI (Progiciel de Gestion Intégré) équivalent d'ERP (Enterprise Resource Planning) : un PGI regroupe en principe toutes les applications de gestion nécessaires à l'entreprise - que ce soit les applications de gestion dites horizontales (comptabilité, gestion des ressources humaines...) ou verticales (gestion de production, gestion de stock...), éventuellement spécialisées par industrie. A la différence d'un assemblage de progiciels spécifiques, les PGI disposent d'une infrastructure unique commune (bases de données partagées, mécanismes d'échange entre les modules) et incluent généralement des outils de coopération (groupware, workflow). Traitant traditionnellement les opérations de back office, les PGI se sont peu à peu dotés de fonctions décisionnelles et de front office. Ils se sont aussi ouverts, leurs API étant rendues publiques par leurs éditeurs de manière à en faciliter l'interfaçage avec des progiciels plus spécialisés - à l'aide, par exemple, d'outils d´EAI (voir définition plus bas).

CRM (Customer Relationship Management) équivalent de GRC (Gestion de la Relation Client) : le CRM recouvre l'ensemble des fonctions de l'entreprise visant à conquérir et à conserver sa clientèle. Ce terme, qui s'est substitué à celui de front office, regroupe la gestion des opérations de marketing, l'aide à la vente, le service client, le centre d'appel et le help-desk. Les progiciels de CRM du marché assurent une ou plusieurs de ces fonctions.

SCM (Supply Chain Management, gestion de la chaîne logistique globale) : réduire les stocks, les délais de livraison tout en relevant le niveau de service client, telles sont les missions premières des outils de Supply Chain Management. Au niveau opérationnel, ils mettent en correspondance les informations de demande et de capacité de production pour l'établissement des plans de production et des paramètres de livraison. Au niveau tactique, ils s'appuient sur des tech-

niques statistiques - typiquement des outils de data-mining - pour optimiser l'approvisionnement, lisser la production et déterminer les meilleurs chemins de livraison. Au niveau stratégique, par le biais de simulations, ils servent à déterminer la meilleure implantation possible des unités de fabrication et du réseau de distribution et jusqu'à la fréquence de renouvellement des produits en fonction de la cible. L'enjeu principal est de pouvoir réinjecter automatiquement ces données au niveau du système de gestion (typiquement le PGI).

PLM (Product Lifecycle Mangement) : le gestion du cycle de vie du produit se propose de fédérer les informations concernant la conception, la fabrication la réparation et le recyclage d'un produit, en incluant l'ensemble des éléments au sein d'un unique référentiel technique.

EAI (Enterprise Application Interface ou Entreprise Application Integration) : c'est l´art de lier entre elles les applications de l'entreprise - gestion de production avec gestion des stocks, CRM avec PGI, voire deux PGI entre eux au sein d'un même groupe... - dans un souci d'homogénéité du système d'information ou de consolidation. Souvent réalisable par le biais d'un échange de fichiers, mais alors sans le bénéfice du temps réel, l'intégration de deux applications passe par le développement d'interfaces, baptisées connecteurs, entre leurs API correspondantes. Au formatage des données réalisé par des outils similaires à ceux utilisés pour l'extraction et la conversion de données vers des data warehouses s'ajoute une composante de type middleware assurant la compréhension mutuelle des messages échangés. L´OAG (Open Application Group) a proposé un système de standardisation des API - sous le nom d´Oagis - sans grand succès. Sont alors nées des solutions ponctuelles, gérant un nombre restreint de progiciels du marché.

Formation informatique

e-learning : ensemble des techniques de formation à distance utilisant notamment Internet, les Intranets, les outils de téléconférence et les Cd-rom.

Acteurs

ISP (Internet Service Provider ou hébergeur Internet) ou FAI (Fournisseur d'Accès Internet) : fournisseur d'accès à Internet, et de services Internet en général pour les entreprises ou les particuliers. Les ISP proposent généralement en effet l'accès à Internet, mais aussi l'hébergement de sites sur des serveurs Web, voire le développement de ces sites. Exemples : France Telecom (Wanadoo), Free, Cegetel, 9Telecom, Colt, WorldCom, AOL, Tiscali...

Hébergeurs (housing et hosting) : les hébergeurs fournissent en général deux niveaux de prestation. Un premier niveau de co-location ou "housing" (espace et connectivité : des machines, des baies, de la mémoire, des "tuyaux" Internet, lignes spécialisées, avec climatisation, sécurité incendie, alimentation électrique sécurisée par des groupes électrogènes, accès physique sécurisé). Le second niveau de prestations, nécessitant des équipes informatiques H24, est le "hosting" constitué de services de supervision et de contrôle des applications (sauvegarde, supervision, gestion de la sécurité, relance suite à incident...). Ce second niveau de prestations est souvent proposé en option par les spécialistes du "housing".

ASP (Application Services Provider) : acteur hébergeant et mettant à disposition des applications (tous types d'applications sont envisageables : ERP, GED, décisionnel, bureautique, ou servant de portail par exemple pour les déclarations sociales et fiscales...). Le client n'est pas propriétaire des applications, il loue un droit d'accès à l'usage ou paye parfois un "droit de passage" dans le cas des portails déclaratifs. Le modèle ASP est un nouveau modèle de commercialisation des applications et s'adresse principalement aux moyennes entreprises.

SSII : Société de Services et d'Ingénierie Informatiques.

Généralités

Maîtrise d'Ouvrage : l'organisation qui souhaite faire développer une nouvelle application sur mesure ou faire intégrer tout ou partie d'un progiciel dans son environnement ou plus généralement qui lance un projet informatique pour répondre à ses besoins.

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) : société de conseil ou SSII assistant le maître d'ouvrage pour la définition de ses besoins (élaboration de cahier des charges et gestion de l'appel d'offres), le suivi de sa relation avec la maîtrise d'œuvre pendant la durée du projet, la réception du projet et la période de garantie.

Maîtrise d'œuvre : responsable du projet soumis à engagement de résultat. Ce peut être selon le cas, le client donneur d'ordre lui-même ou une ou plusieurs SSII avec lesquelles il aura contracté.

Forfait : sur la base d'un cahier des charges, la SSII fait une proposition commerciale avec un prix forfaitaire et un délai de livraison. La SSII, maître d'oeuvre, a une obligation de résultat et décide des moyens à mettre en œuvre.

Régie (ou temps passé ou "Assistance Technique") : forme de prestation consistant à vendre les compétences d'un informaticien à un tarif défini pour une durée déterminée. La SSII a une obligation de moyens. La maîtrise d'oeuvre est assurée alors par le client final. Ce dernier n'a pas eu besoin de formaliser ses besoins en amont dans le cadre d'un cahier des charges formel.

Offshore (ou délocalisation) : opération qui consiste à faire réaliser des prestations de service dans des localisations géographiques où le coût de main d'œuvre est plus faible que celui auquel le donneur d'ordre a accès de par son implantation. La délocalisation peut s'accompagner d'externalisation ou pas. On parle de "nearshore" quand le pays est proche de la France (Maghreb par exemple) ou que les prestations sont faites en région. En 2003, l'offshore aurait concerné 0,6 % des dépenses de services informatiques en France et pourrait représenter à terme entre 10 % et 15 % des services si l'on extrapole pour la France les prévisions concernant les USA. Les prestations de forfaits (20 % du marché en France) sont plus susceptibles d'être délocalisées. En face des économies sur les niveaux de salaires, il faut prendre en compte les surcoûts liés aux communications, aux déplacements, ainsi que le niveau de risque notamment méthodologique (taux de "rework" en général supérieur).

ITIL (Information Technology Infrastructure Library) : référentiel des meilleures pratiques pour la gestion des services de production informatique. Il permet de mettre en place une organisation pour optimiser ces services en terme de qualité et de coûts, en se fondant sur dix processus de gestion clé (gestion des configurations, des incidents...).C'est devenu un standard de fait.

CMM (Capability Maturity Model) : référentiel des meilleures pratiques en matière de développement et de maintenance de logiciels. Le modèle aide à l'optimisation des processus et évalue l'entreprise sur une échelle de maturité à 5 niveaux (initial, reproductible, défini, maîtrisé, optimisé). A partir de 2006, sera applicable la dernière version du modèle, le CMM-I (I : Intégration).

Conception graphique et réalisation : L'AGENCE 01 53 00 74 46 - © Photos : K. Daher / Côté Cour et les collaborateurs de NEURONES !

www.neurones.net

NEURONES

Immeuble “Le Clemenceau 1” - 205, avenue Georges Clemenceau - 92024 Nanterre Cedex
Tét. : 01 41 37 41 37 - Fax : 01 47 24 40 46 - e-mail : investisseurs@neurones.net